

VOLUME

1

2007
2008

COMPTES PUBLICS

États financiers consolidés du gouvernement du Québec
Année financière terminée le 31 mars 2008

Québec 

COMPTES PUBLICS 2007-2008

VOLUME 1

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2008

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86
de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)

Finances
Québec 

Comptes publics 2007-2008 – Volume 1

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Octobre 2008

ISBN 978-2-550-53900-1 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-53901-8 (PDF)

ISSN 0706-2869

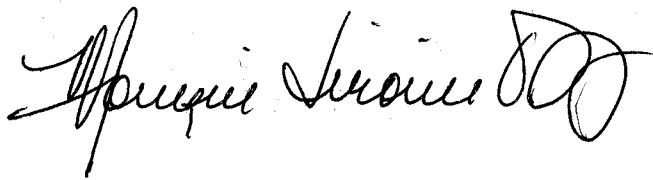
© Gouvernement du Québec, 2008

À son Excellence le lieutenant-gouverneur du Québec
L'Honorable Pierre Duchesne
Hôtel du gouvernement
Québec

Excellence,

La soussignée a l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2008.

La ministre des Finances,
ministre des Services gouvernementaux,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Monique Jérôme-Forget', with a stylized flourish at the end.

Monique Jérôme-Forget

Québec, octobre 2008

Madame Monique Jérôme-Forget
Ministre des Finances,
Ministre des Services gouvernementaux,
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et Présidente du Conseil du trésor
Hôtel du gouvernement
Québec

Madame la Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2008, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001), en conformité avec les conventions comptables du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le contrôleur des finances,



Carole Boisvert, CA

Québec, octobre 2008

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS	9
GLOSSAIRE	11
ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS	
1. FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE	19
2. RETOUR SUR LE <i>BUDGET 2007-2008</i>	20
3. RISQUES ET INCERTITUDES	21
4. ANALYSE DES ÉCARTS	22
Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés	22
Revenus consolidés	23
Dépenses consolidées	26
Besoins financiers nets consolidés	30
Actifs financiers et passifs du gouvernement	31
Évolution de la dette du gouvernement	34
5. AFFECTATIONS DU SURPLUS ANNUEL	36
Solde budgétaire consolidé	36
Fonds des générations	37
Réserve	38
6. RÉSULTAT DE L'ANALYSE DES INDICATEURS	39
ANNEXE -STATISTIQUES FINANCIÈRES	46
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ	51
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL	53
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	55
ÉTAT CONSOLIDÉ DES DÉFICITS CUMULÉS	56
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	57
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	58
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	59
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS	61

ANNEXES

1- ASSEMBLÉE NATIONALE, PERSONNES DÉSIGNÉES, MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DONT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES À MÊME LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	101
2- ORGANISMES, FONDS SPÉCIAUX, FONDS D’AMORTISSEMENT ET AUTRE FONDS DU GOUVERNEMENT	103
3- ORGANISMES DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L’ÉDUCATION DU GOUVERNEMENT	107
4- ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	117
5- MINISTÈRE, ORGANISMES ET FONDS DU GOUVERNEMENT EXERÇANT DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT	118
6- DÉTAIL DES REVENUS.....	119
7- DÉTAIL DES DÉPENSES.....	120
8- PLACEMENTS TEMPORAIRES	121
9- DÉBITEURS	122
10- PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	123
11- PLACEMENTS À LONG TERME	135
12- FONDS DES GÉNÉRATIONS	137
13- ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE).....	139
14- CRÉDITEURS ET FRAIS À PAYER.....	140
15- REVENUS REPORTÉS	141
16- AUTRES PASSIFS	142
17- DETTES	143
18- INVESTISSEMENT NET DANS LES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L’ÉDUCATION	148
19- IMMOBILISATIONS	152
20- DÉTAIL DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	153
21- ÉVENTUALITÉS	157
22- SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES EXERCÉES PAR UN MINISTÈRE, DES ORGANISMES ET DES FONDS DU GOUVERNEMENT	161
23- RÉSERVE.....	163
24- INFORMATIONS SECTORIELLES.....	165

Présentation des Comptes publics

Les *Comptes publics 2007-2008* présentent la situation financière du gouvernement du Québec et ses résultats de fonctionnement. Afin d'accroître l'utilité et la transparence, ils englobent une analyse financière et un glossaire pour en faciliter la compréhension.

Le ministère des Finances est conscient que l'utilisation d'indicateurs est un outil extrêmement efficace pour être en mesure d'observer l'évolution de l'état des finances du gouvernement. C'est la raison pour laquelle sept indicateurs représentatifs sont présentés à la section « Analyse des états financiers ».

La production des Comptes publics requiert la participation et la collaboration d'un nombre important d'employés des différents ministères, organismes, fonds, organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que des entreprises du gouvernement. Nous tenons à les remercier pour leur appui à la publication de ce document.

Préalablement à la publication de ces Comptes publics, le ministère des Finances informe régulièrement la population de l'état des finances du gouvernement et des résultats de ses opérations financières, notamment par le biais du *Rapport mensuel des opérations financières*.

Les *Comptes publics 2007-2008* présentent l'information relative aux résultats réels de l'année financière 2007-2008. Les prévisions initiales avaient été présentées au *Budget 2007-2008* du 24 mai 2007, modifié par la Déclaration ministérielle concernant la politique budgétaire 2007-2008 du gouvernement prononcée le 1^{er} juin 2007, et ont été révisées lors du *Point sur la situation économique et financière du Québec* du 11 décembre 2007. Les résultats préliminaires ont été présentés dans le *Budget 2008-2009* du 13 mars 2008.

Les Comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 2008 ont été préparés par le contrôleur des finances pour la ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001), en conformité avec les conventions comptables déterminées par le Conseil du trésor. Ils sont publiés en deux volumes.

Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente les états financiers consolidés du gouvernement du Québec ainsi qu'une analyse financière qui permet une meilleure compréhension des opérations survenues au cours de l'année financière 2007-2008.

Les états financiers consolidés se composent principalement des éléments suivants :

- L'état consolidé des résultats de fonctionnement rend compte du surplus ou du déficit annuel découlant des activités de l'exercice. Il expose les revenus du gouvernement, les coûts des services et autres charges courantes et la variation entre l'exercice en cours et le précédent.
- L'état consolidé des déficits cumulés présente l'évolution des déficits cumulés en tenant compte des résultats de l'exercice ainsi que de divers redressements, s'il y a lieu.
- L'état consolidé de la situation financière présente les ressources financières du gouvernement du Québec ainsi que ses obligations. Il montre la dette nette de laquelle il faut soustraire la valeur nette des actifs non financiers pour déterminer les déficits cumulés.
- L'état consolidé de la variation de la dette nette rend compte de l'incidence combinée sur la dette nette des résultats de l'exercice, des variations dues aux actifs non financiers, des éléments imputés directement aux déficits cumulés ainsi que de divers redressements, s'il y a lieu.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fournit l'information sur les liquidités du gouvernement provenant de ses activités de fonctionnement et utilisées pour ses activités d'investissement et montre comment le gouvernement a financé ses activités pendant la période.
- Les notes et les annexes fournissent des renseignements additionnels sur des rubriques composant les différents états consolidés et font partie intégrante des états financiers consolidés. Elles comprennent également un sommaire des principales conventions comptables qui sont retenues dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés et un état consolidé des résultats de fonctionnement par secteur de reddition de comptes.

Le rapport du Vérificateur général du Québec présente son opinion sur les états financiers consolidés.

Volume 2 – Revenus, crédits, dépenses et investissements du Fonds consolidé du revenu et informations financières sur les fonds spéciaux du gouvernement du Québec

Le volume 2 est publié en trois sections. Les deux premières sections rendent compte des opérations des entités dont les revenus appartiennent au Fonds consolidé du revenu ou au Fonds des services de santé ainsi que celles dont le fonctionnement est pourvu d'allocations du Parlement provenant de ces fonds. Ces entités sont les ministères, les organismes budgétaires, l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne ainsi que les autres portefeuilles. La troisième section présente de l'information financière sommaire sur les fonds spéciaux et les fonds d'amortissement.

Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans la section « Analyse des états financiers » et dans tous les états financiers contenus dans ce volume.

Actifs financiers

Actifs qui pourraient être consacrés à rembourser les dettes existantes ou à financer des activités futures et qui ne sont pas destinés à être consommés dans le cadre normal des activités du gouvernement.

Actifs non financiers

Actifs qui normalement ne génèrent pas de liquidités pouvant servir au remboursement des dettes existantes.

Besoins financiers nets

Total net des liquidités requises par les activités de fonctionnement et d'investissement.

Comptabilité d'exercice

Méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus et des dépenses découlant des opérations d'un exercice lorsque les revenus sont gagnés et les dépenses engagées, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

Conventions comptables du gouvernement

Les conventions comptables du gouvernement définissent la façon d'inscrire les opérations financières à ses livres et d'en rendre compte adéquatement à la population. Celles-ci sont édictées par une décision du Conseil du trésor.

Cycle budgétaire

Le cycle budgétaire se définit par deux grands principes :

- la planification des revenus et des dépenses par la publication du *Discours sur le budget* et le dépôt du *Budget des dépenses*;
- le suivi de l'évolution des revenus et l'exécution du budget de dépenses.

Glossaire (suite)

Dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette directe, excluant les emprunts effectués par anticipation et les gains ou pertes de change reportés, de la dette pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, de la dette pour financer les travaux d'organismes municipaux et du passif net au titre des régimes de retraite auquel s'ajoutent les avantages sociaux futurs. Le solde du Fonds des générations est soustrait de cette somme.

Dette directe

La dette directe correspond aux emprunts contractés sur les marchés financiers pour les besoins financiers du Fonds consolidé du revenu et des organismes consolidés, excluant ceux pour les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et ceux pour les organismes municipaux.

Dette nette

La dette nette correspond à la différence entre les actifs financiers et les passifs du gouvernement. Elle se compose des déficits cumulés et des actifs non financiers.

Dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés correspond à la part de la dette nette liée à l'accumulation des déficits au cours des exercices financiers écoulés.

Dette totale

Concept utilisé aux fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* et aux fins de l'analyse des états financiers, la dette totale du gouvernement comprend la dette directe, excluant les emprunts effectués par anticipation et les gains ou pertes de change reportés, et le passif net au titre des régimes de retraite, auxquels sont déduites les sommes accumulées au Fonds des générations.

- Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite est soustrait du passif des régimes de retraite, puisque cet actif est constitué en vue de pourvoir au paiement des prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.
- La dette pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, la dette pour financer les travaux d'organismes municipaux et la dette provenant du changement de statut d'organismes résultant de la réforme comptable de décembre 2007 sont exclues de la dette directe.

Emprunts par anticipation

Emprunts effectués par le Fonds consolidé du revenu au cours d'un exercice qui serviront à combler ses besoins de financement de l'exercice suivant.

Glossaire (suite)

Fonds consolidé du revenu

Les sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement a droit d'allocation. Le Fonds est constitué de l'Assemblée nationale, des personnes désignées par cette dernière, des ministères ainsi que des organismes budgétaires nommés à l'annexe 1 de la *Loi sur l'administration financière*.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la *Loi sur l'administration financière*, la ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du Fonds consolidé du revenu jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif au titre des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite.

Fonds des générations

Le Fonds des générations a été mis en opération le 1^{er} janvier 2007 en vertu de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*. Suivant cette loi, la ministre des Finances dépose à la Caisse de dépôt et placement du Québec les sommes constituant le Fonds. Le Fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.

Indicateurs

Outils de mesure permettant de suivre et d'apprécier la réalisation d'un objectif, la mise en œuvre d'une stratégie ou l'accomplissement d'un travail ou d'une activité.

Instruments financiers

Liquidités, titre de participation dans une entité, ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour l'un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant.

Instruments financiers dérivés

Instruments dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent sans nécessiter la détention ou la livraison du sous-jacent lui-même.

Glossaire (suite)

Méthodes de consolidation

Méthode de consolidation ligne par ligne

Les comptes du Fonds consolidé du revenu et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement et des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes interentités sont éliminés.

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Les participations dans les entreprises du gouvernement et les comptes des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sont comptabilisés sur la base de cette méthode.

Dans le cas des entreprises, les participations sont enregistrées au coût, lequel est ajusté annuellement des quotes-parts du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, avec contrepartie aux revenus, et dans les autres éléments de leur résultat étendu, avec contrepartie aux déficits cumulés. Le coût de la participation est réduit des dividendes déclarés. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement.

Dans le cas des comptes des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, leur avoir net, représentant la somme de leurs actifs financiers et non financiers diminués de leurs passifs, est comptabilisé à titre de composante de l'investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Le surplus ou déficit annuel des organismes est comptabilisé aux dépenses de la mission concernée. Cette consolidation se fait sur la base des états financiers des organismes, après ajustements pour éliminer les principaux écarts entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

Missions

Champs d'activité fondamentaux d'un gouvernement qui constituent sa raison d'être. Au Québec, il existe six missions, soit : santé et services sociaux, éducation et culture, économie et environnement, soutien aux personnes et aux familles, gouverne et justice et le service de la dette.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes désignées par cette dernière, des ministères ainsi que de tous les organismes, les fonds et les entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celles-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte.

Glossaire (suite)

Produit intérieur brut (PIB)

Valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'un territoire au cours d'une période donnée.

Revenus autonomes

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits et permis, des revenus divers, des entreprises du gouvernement ainsi que du Fonds des générations constituent le total des revenus autonomes.

Solde budgétaire consolidé

Le solde budgétaire consolidé représente la différence entre les revenus et les dépenses consolidés en tenant compte des affectations au Fonds des générations et à la réserve budgétaire.

Transferts

Sommes transférées par un gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement, au titre desquelles le gouvernement qui effectue le transfert :

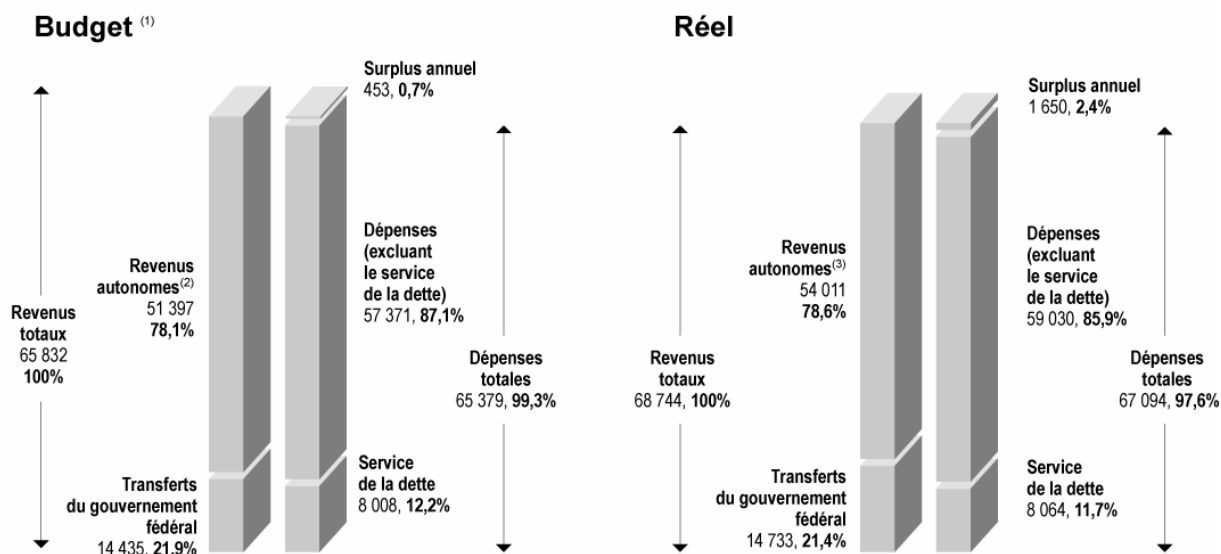
- i) ne reçoit directement aucun bien ou service en contrepartie, contrairement à une opération d'achat/vente;
- ii) ne prévoit pas toucher un produit financier, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

1. Faits saillants de l'exercice

- Pour l'année civile 2007, le produit intérieur brut (PIB) réel s'est accru de 2,4 % alors que la prévision du *Budget 2007-2008* faisait état d'une hausse de 1,8 %.
- Les résultats réels montrent un surplus annuel de 1 650 millions de dollars.
- Le total des revenus s'établit à 68 744 millions de dollars, en hausse de 2 912 millions de dollars par rapport au budget du 24 mai 2007.⁽¹⁾ Il a augmenté de 5,2 % par rapport à l'exercice 2006-2007.
- Les dépenses consolidées, quant à elles, s'élèvent à 67 094 millions de dollars, soit une hausse de 1 715 millions de dollars par rapport à la prévision du 24 mai 2007.⁽¹⁾ Elles ont augmenté de 5,9 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les besoins financiers nets consolidés se sont élevés à 707 millions de dollars, soit une hausse de 269 millions de dollars par rapport au *Budget 2007-2008*.
- Une partie substantielle du surplus annuel de 1 650 millions de dollars a été affectée au Fonds des générations et à la réserve. Pour la réserve, cette affectation a été établie lors du *Discours sur le budget 2008-2009* sur la base des résultats préliminaires, et ce, avec comme objectif de ramener le solde budgétaire après affectations à zéro. Le solde budgétaire consolidé, après affectations au Fonds des générations et à la réserve, s'établit à 484 millions de dollars.

2008



(1) Incluant la Déclaration ministérielle du 1^{er} juin 2007.

(2) Incluant les revenus de 453 millions de dollars du Fonds des générations.

(3) Incluant les revenus de 449 millions de dollars du Fonds des générations.

2. Retour sur le *Budget 2007-2008*^{(1) (2)}

Lors du *Budget 2007-2008*, le gouvernement s'était engagé à maintenir l'équilibre budgétaire.

La croissance anticipée des revenus autonomes, excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement et ceux du Fonds des générations, était de 0,6 %. Cette faible croissance, inférieure au rythme de l'économie, s'expliquait essentiellement par l'impact des réductions d'impôts annoncées dans le *Budget 2007-2008* et dans les précédents. Cette prévision reflétait également la non-récurrence des revenus additionnels générés l'année précédente par le versement aux employés de l'État des ajustements rétroactifs au titre de l'équité salariale.

En ce qui concerne les entreprises du gouvernement, les revenus devaient décroître de 25,8 %. Cette importante diminution, par rapport aux résultats atteints en 2006-2007, s'expliquait principalement par la non-récurrence des bénéfices exceptionnels réalisés par Hydro-Québec l'année précédente. Ces bénéfices additionnels étaient le résultat de profits réalisés sur la vente de participations qu'elle détenait dans des entreprises, de gains de change et d'une diminution de ses frais financiers.

Le *Budget 2007-2008* prévoyait que les revenus du Fonds des générations devaient atteindre 453 millions de dollars, en excluant un versement additionnel de 200 millions de dollars provenant de la réserve budgétaire. Ces revenus, inscrits aux états financiers du gouvernement, ne sont toutefois pas inclus dans le calcul du surplus annuel aux fins de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

Les revenus de transferts du gouvernement fédéral devaient augmenter de 19,6 % en 2007-2008. Cette hausse découlait principalement des modifications aux transferts fédéraux annoncées dans le cadre du budget fédéral de mars 2007, notamment la réforme en profondeur du programme de péréquation.

Le *Budget 2007-2008* prévoyait une croissance des dépenses de programmes de 4,1 %. La prévision présentait un rythme de croissance inférieur à celui du PIB nominal estimé à 4,2 %.

De plus, le gouvernement maintenait la santé et l'éducation parmi ses principales priorités. Le Discours sur le budget du 24 mai 2007 annonçait une hausse de près de 1,4 milliard de dollars du budget de la santé ainsi qu'un ajout de 644 millions de dollars au budget de l'éducation. Pour l'exercice 2007-2008, les prévisions de dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'établissaient respectivement à 23,8 et à 13,4 milliards de dollars.

Le coût du service de la dette devait, pour sa part, hausser de 4,0 %. Cette évolution s'expliquait principalement par la diminution de la valeur du dollar canadien par rapport aux différentes devises composant la dette, ainsi que par l'augmentation des taux d'intérêt.

(1) Incluant la Déclaration ministérielle du 1^{er} juin 2007.

(2) Les variations commentées dans cette section sont basées uniquement sur les revenus et les dépenses du Fonds consolidé du revenu. Les revenus et les dépenses des entités consolidées ligne par ligne ne se trouvent pas à être inclus dans ces données car, dans le plan budgétaire, ils sont présentés au net sur une seule ligne.

3. Risques et incertitudes

Le gouvernement établit son budget annuel en s'appuyant sur des prévisions économiques. Toute variation observée, notamment au niveau de la croissance de l'économie, de l'indice des prix à la consommation ou des taux d'intérêt, peut amener des résultats réels différents de ceux prévus. Par exemple, une variation de 1 % du PIB nominal a un impact de l'ordre de 480 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement.

Les transferts du gouvernement fédéral, qui représentent plus de 21 % des revenus totaux du gouvernement en 2007-2008, sont influencés par des révisions de données économiques, fiscales ou démographiques, ou par des négociations avec le gouvernement fédéral qui s'effectuent sur une base régulière. Ces révisions et ces négociations peuvent modifier le niveau des revenus de transferts du gouvernement fédéral.

En ce qui concerne les dépenses de programmes, le niveau des dépenses allouées à certains programmes est également lié à la situation économique. Par exemple, l'évolution du marché du travail influence le coût des programmes de mesures d'aide à l'emploi et de sécurité du revenu. De même pour la santé, le vieillissement de la population augmente le risque de dépassement des coûts au chapitre des médicaments et des services à la population.

Par ailleurs, la variation des taux d'intérêt de même que la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises composant la dette ont des effets sur le service de la dette.

Enfin, le gouvernement fait l'objet de certaines réclamations et de causes en instance qui sont présentées à la note 11 des états financiers.

4. Analyse des écarts

Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2008

	Discours sur le budget du 24 mai 2007 ^{(1) (2)}	Résultats réels au 31 mars 2008 ⁽¹⁾	Variation par rapport au budget		Résultats réels au 31 mars 2007 ^{(1) (3)}	Variation par rapport à l'exercice précédent	
			Variation totale			Variation totale	
			\$	%		\$	%
			(en millions de dollars)				
Revenus autonomes ⁽⁴⁾	46 319	48 537	2 218	4,8	47 091	1 446	3,1
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 625	5 025	400	8,6	5 716	(691)	(12,1)
Revenus du Fonds des générations	453	449	(4)	(0,9)	584	(135)	(23,1)
Revenus autonomes	51 397	54 011	2 614	5,1	53 391	620	1,2
Transferts du gouvernement fédéral	14 435	14 733	298	2,1	11 970	2 763	23,1
Total des revenus	65 832	68 744	2 912	4,4	65 361	3 383	5,2
Dépenses (excluant le service de la dette)							
Santé et services sociaux	24 752	25 416	664	2,7	23 782	1 634	6,9
Éducation et culture	14 356	14 445	89	0,6	13 439	1 006	7,5
Autres missions ⁽⁵⁾	18 263	19 169	906	5,0	18 071	1 098	6,1
	57 371	59 030	1 659	2,9	55 292	3 738	6,8
Service de la dette	8 008	8 064	56	(0,7)	8 076	(12)	(0,1)
Total des dépenses	65 379	67 094	1 715	2,6	63 368	3 726	5,9
SURPLUS ANNUEL	453	1 650	1 197	s.o.	1 993	(343)	s.o.

(1) Ces données incluent, en plus du Fonds consolidé du revenu, les revenus et dépenses des comptes à fin déterminée, des organismes et des fonds spéciaux du gouvernement et, pour les résultats réels, le déficit annuel des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

(2) Incluant la Déclaration ministérielle du 1^{er} juin 2007.

(3) Certains chiffres de 2007 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

(4) Ces données excluent les revenus provenant des entreprises du gouvernement et du Fonds des générations.

(5) Les autres missions comprennent : « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » ainsi que « Gouverne et justice ».

4. Analyse des écarts (suite)

Revenus consolidés

Comparaison du réel avec le budget

Les revenus autonomes, excluant les revenus provenant des entreprises du gouvernement et ceux du Fonds des générations, sont plus élevés de 2 218 millions de dollars que la prévision présentée au *Budget 2007-2008*. La bonne tenue de l'économie a notamment contribué à l'augmentation des revenus d'impôt sur le revenu et les biens et de ceux provenant des taxes à la consommation. Les revenus de droits et permis et les revenus divers ont aussi dépassé la somme budgétée, en raison, entre autres, de l'ajout de nouvelles entités à la consolidation ligne par ligne suite à la réforme comptable de décembre 2007; rappelons que le budget n'avait pas considéré les impacts de cette réforme.

Quant aux revenus provenant des entreprises du gouvernement, l'augmentation de 400 millions de dollars est principalement attribuable à l'augmentation des bénéfices d'Hydro-Québec, provenant majoritairement de la croissance de ses ventes d'électricité.

En ce qui a trait aux revenus du Fonds des générations, ils ont atteint un niveau comparable à celui anticipé lors du *Budget 2007-2008*.

Enfin, les revenus de transferts du gouvernement fédéral se sont accrus de 298 millions de dollars par rapport au budget établi. Cette hausse s'explique principalement par deux facteurs. D'abord, la valeur de l'abattement spécial du Québec a été révisée à la baisse en raison de la réduction de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers annoncée le 30 octobre 2007. Rappelons que la valeur de l'abattement spécial du Québec (16,5 % de l'impôt fédéral de base des particuliers perçu au Québec) réduit d'autant les revenus de transferts fédéraux du Québec. D'autre part, les transferts reçus par le Québec au titre de la santé, de l'éducation postsecondaire et des autres programmes sociaux ont été révisés à la hausse en raison de l'impact des plus récentes données économiques et fiscales sur la valeur des points d'impôt qui affecte la répartition, entre les provinces, de ces transferts.

4. Analyse des écarts (suite)

Revenus consolidés (suite)

Comparaison du réel avec l'exercice précédent

Les revenus totaux du gouvernement pour l'exercice 2007-2008 ont excédé de 3 383 millions de dollars le solde de l'exercice précédent, soit 620 millions de dollars pour les revenus autonomes et 2 763 millions de dollars pour les transferts du gouvernement fédéral.

La hausse des revenus autonomes de 620 millions de dollars ou de 1,2 % est notamment attribuable aux facteurs suivants :

- Une augmentation de 860 millions de dollars des rentrées fiscales, en lien avec la croissance soutenue de l'activité économique et la vigueur du marché de l'emploi.
- Une hausse de 409 millions de dollars des revenus de droits et permis et des revenus divers provenant des organismes consolidés et des fonds spéciaux, résultant notamment:
 - d'un gain exceptionnel de 132 millions de dollars réalisé par la Société immobilière du Québec sur la vente de trois des immeubles qu'elle détenait;
 - des redevances pour l'élimination des matières résiduelles perçues par le Fonds vert suite à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement le 1^{er} octobre 2007.
- Une diminution de 617 millions de dollars des revenus provenant d'Hydro-Québec, en raison de la non-réurrence du surplus réalisé en 2006-2007, supérieur de 1 117 millions de dollars à celui de 2007-2008, grâce notamment à d'importants gains sur la cession de participations qu'elle détenait dans des entreprises à l'étranger. En contrepartie toutefois, 500 millions de dollars de ces bénéfices additionnels avaient été versés au Fonds des générations.

La hausse des transferts du gouvernement fédéral de 2 763 millions de dollars ou de 23,1 %, quant à elle, découle principalement des modifications aux transferts fédéraux annoncées dans le cadre du budget fédéral de mars 2007, notamment la réforme en profondeur du programme de péréquation.

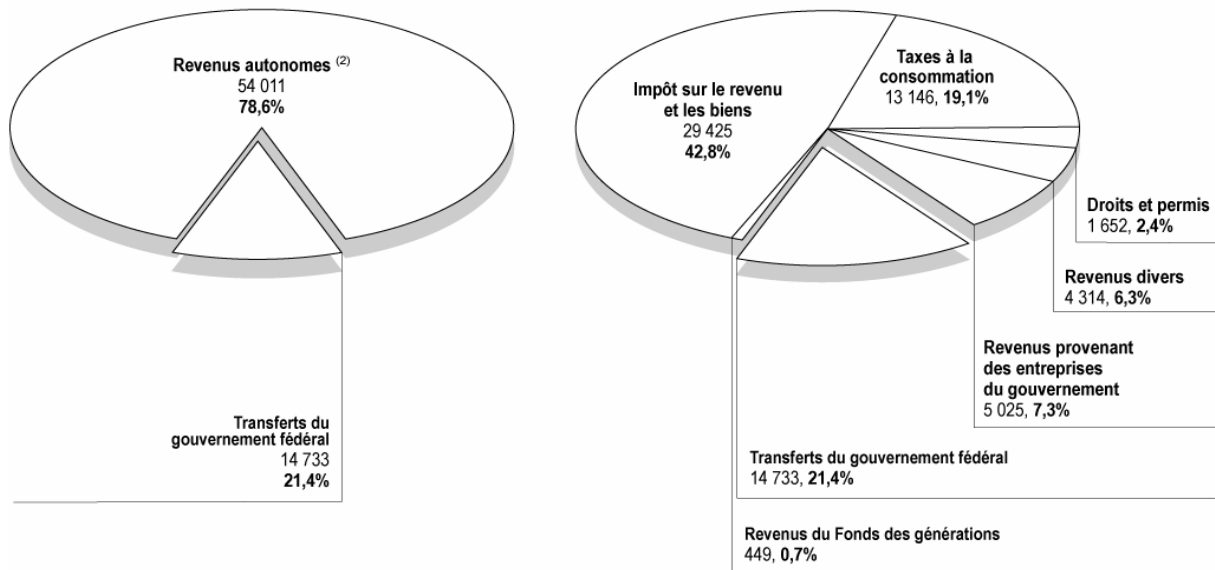
4. Analyse des écarts (suite)

Revenus consolidés (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2008
(en millions de dollars)

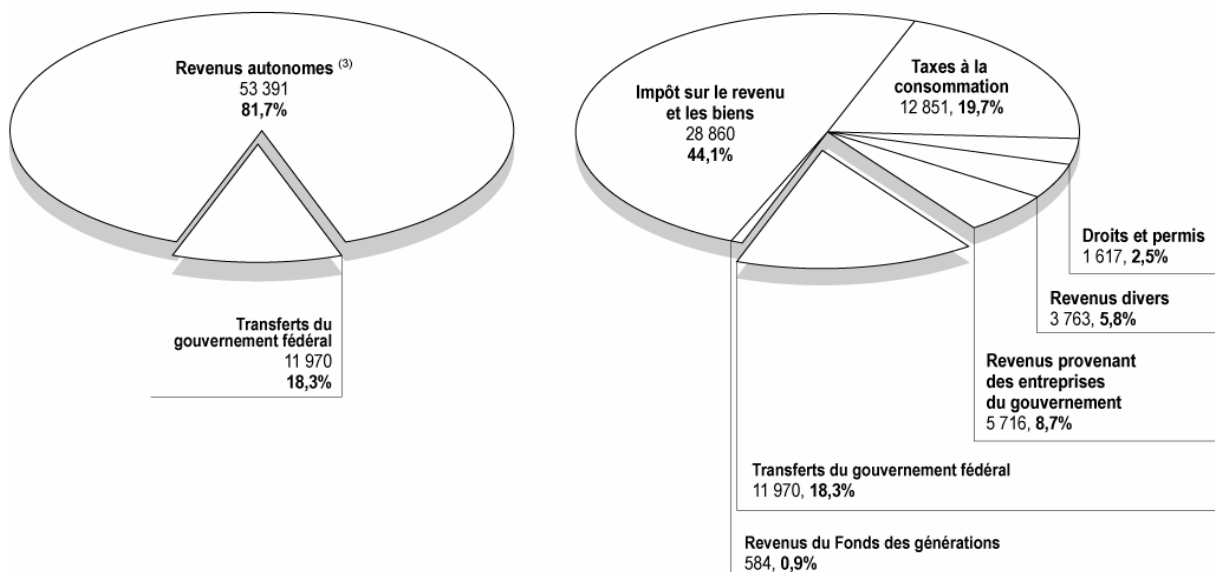
2008

Revenus totaux: 68 744 Par source



2007 ⁽¹⁾

Revenus totaux: 65 361 Par source



(1) Les données de 2007 ont été redressées (note 3 des états financiers consolidés). De plus, certains chiffres de 2007 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

(2) Incluant les revenus de 449 millions de dollars du Fonds des générations.

(3) Incluant les revenus de 584 millions de dollars du Fonds des générations.

4. Analyse des écarts (suite)

Dépenses consolidées

Comparaison du réel avec le budget

Pour l'exercice 2007-2008, les dépenses consolidées excluant le service de la dette sont plus élevées de 1 659 millions de dollars comparativement à la prévision présentée au *Budget 2007-2008*. Les dépenses de programmes ont été révisées à la hausse pour tenir compte, entre autres :

- de l'intégration des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation au périmètre comptable du gouvernement suite à la réforme comptable de décembre 2007. Le budget de mai 2007 ayant été déposé avant la réforme comptable, le déficit des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation n'avait donc pas été pris en considération. Celui-ci s'est finalement élevé à 442 millions de dollars pour l'exercice 2007-2008;
- d'une majoration de 378 millions de dollars des dépenses des organismes consolidés. Cette hausse provient notamment des dépenses de quelques organismes, autrefois considérés comme des entreprises du gouvernement, dont le statut a été modifié à l'intérieur de la réforme comptable, qui n'avaient donc pas été budgétées;
- du relèvement de 285 millions de dollars de la dépense à l'égard de la provision pour créances douteuses à Revenu Québec, pour refléter l'importante hausse des cotisations réalisées dans les dernières années;
- du relèvement de l'enveloppe du ministère de la Santé et des Services sociaux de 211 millions de dollars découlant, notamment, des coûts additionnels aux services médicaux;
- de l'impact de 191 millions de dollars des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite complétées à l'automne 2007.

Quant au service de la dette, dans l'ensemble, il est supérieur de 56 millions de dollars au montant prévu au *Budget 2007-2008*. Cette variation s'explique de la façon suivante. D'une part, le service de la dette directe s'est soldé à 388 millions de dollars de moins qu'anticipé, en raison principalement de l'amélioration de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises. En contrepartie toutefois, l'impact des nouvelles évaluations actuarielles a principalement fait en sorte que les intérêts au titre des régimes de retraite ont excédé la prévision de 165 millions de dollars. De plus, le service de la dette des organismes consolidés a surpassé le budget de 279 millions de dollars car, notamment, les dépenses des nouvelles entités consolidées ligne par ligne, suite à la modification de leur statut à l'intérieur de la réforme comptable, n'avaient pas été prévues.

4. Analyse des écarts (suite)

Dépenses consolidées (suite)

Comparaison du réel avec l'exercice précédent

L'augmentation de 3 738 millions de dollars ou de 6,8 % des dépenses excluant le service de la dette est principalement attribuable aux hausses suivantes :

- 1 634 millions de dollars ou 6,9 % à la mission « Santé et services sociaux », en respect de l'engagement pris par le gouvernement de maintenir dans ses priorités les investissements en santé. Cette hausse résulte notamment de la croissance des coûts de la main-d'œuvre, des médicaments et des fournitures médicales. Elle découle également de la hausse de volume des services pharmaceutiques, des médicaments administrés et des actes médicaux pratiqués.

- 1 006 millions de dollars ou 7,5 % à la mission « Éducation et culture », autre secteur priorisé par le gouvernement, découlant notamment :
 - de la croissance des coûts de la main-d'œuvre;
 - du déficit du réseau de l'éducation qui s'explique par la comptabilisation d'une provision relativement au retrait d'un projet immobilier d'une des universités constituantes de l'Université du Québec.

- 1 098 millions de dollars ou 6,1 % aux « Autres missions » causée notamment par :
 - l'augmentation de la dépense à l'égard de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties d'Investissement Québec, conséquente notamment à la hausse des taux de provision dans certains dossiers spécifiques;
 - la hausse de l'aide financière versée par la Société de financement des infrastructures locales du Québec et par le Fonds vert, qui en était à son premier exercice d'exploitation complet;
 - du relèvement de la dépense à l'égard de la provision pour créances douteuses à Revenu Québec, pour refléter l'importante hausse des cotisations réalisées dans les dernières années ;
 - les impacts sur la dépense annuelle des investissements de plus en plus importants effectués sur le réseau routier;
 - les mesures d'aide à la famille, particulièrement les coûts de développement d'environ 2 500 nouvelles places en centres de la petite enfance et en garderies privées;

4. Analyse des écarts (suite)

Dépenses consolidées (suite)

Comparaison du réel avec l'exercice précédent (suite)

Enfin, la dépense au titre du service de la dette est sensiblement égale à celle de 2006-2007. Globalement, la baisse des intérêts au titre des régimes de retraite, compte tenu notamment des revenus d'intérêts additionnels générés par le solde moyen plus élevé du fonds d'amortissement, a compensé pour la hausse des intérêts sur la dette à long terme, due aussi entre autres à l'encours moyen supérieur à celui de l'année précédente.

4. Analyse des écarts (suite)

Dépenses consolidées (suite)

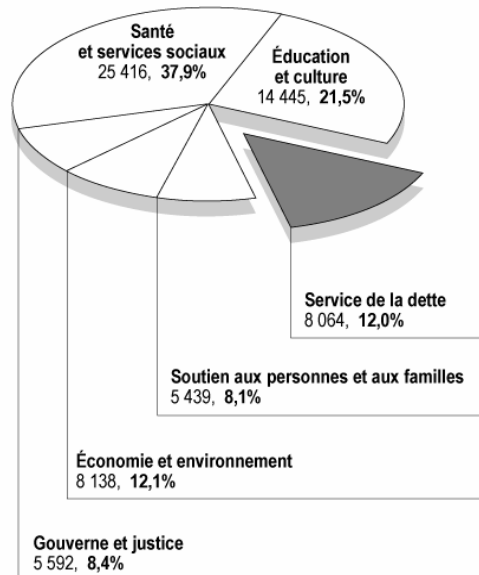
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2008

(en millions de dollars)

2008

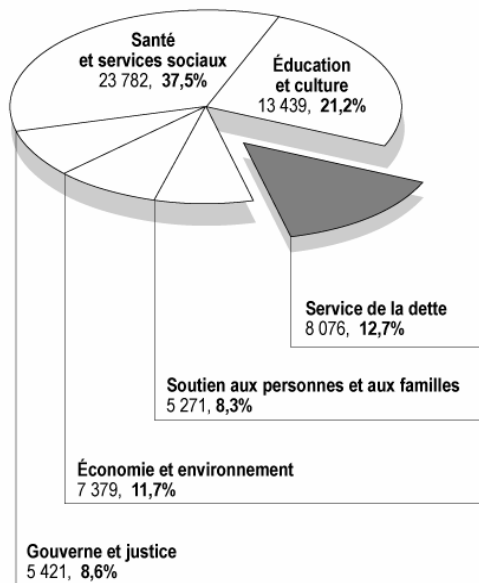
Dépenses totales: 67 094

Par mission

2007 ⁽¹⁾

Dépenses totales: 63 368

Par mission



(1) Les données de 2007 ont été redressées (note 3 des états financiers consolidés). De plus, certains chiffres de 2007 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

4. Analyse des écarts (suite)

Besoins financiers nets consolidés

Par rapport au *Budget 2007-2008*, les besoins financiers nets consolidés ont augmenté de 269 millions de dollars. Cette hausse s'explique par :

- une diminution des besoins consécutive au surplus annuel supérieur aux prévisions de 1 197 millions de dollars;
- des besoins additionnels de 1 466 millions de dollars générés par les opérations non budgétaires. Cette variation découle notamment :
 - d'une utilisation de fonds de 1 100 millions de dollars pour le placement à la Caisse de dépôt et placement du Québec du montant affecté à la réserve budgétaire en 2006-2007, net du versement au Fonds des générations effectué à même cette réserve en 2007-2008;
 - de besoins non prévus de 487 millions de dollars liés aux investissements nets dans les réseaux, suite à l'inclusion de ceux-ci au périmètre comptable du gouvernement lors de la réforme comptable de décembre 2007. Cette somme correspond à l'excédent des prêts et avances consentis au cours de l'exercice aux organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sur leur déficit annuel.

Besoins financiers nets consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2008

	Discours sur le budget du 24 mai 2007	Données réelles	Variation par rapport au budget
	(en millions de dollars)		
Surplus annuel	453 ⁽¹⁾	1 650	1 197
Opérations non budgétaires consolidées			
Placements, prêts et avances	(1 527)	(2 410)	(883)
Déficit annuel des réseaux	—	442	442
Prêts et avances aux réseaux	—	(929)	(929)
Immobilisations	(1 980)	(1 457)	523
Régimes de retraite	2 129	2 458	329
Autres comptes	487 ⁽¹⁾	(461)	(948)
Opérations non budgétaires consolidées	(891) ⁽¹⁾	(2 357)	(1 466)
BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS	(438)	(707)	(269)

(1) Le plan budgétaire de mai 2007 faisait état d'un surplus annuel de 653 millions de dollars et d'opérations non budgétaires consolidées totales de 1 091 millions de dollars, dont une variation des autres comptes de 287 millions de dollars. Pour se conformer à la présentation des Comptes publics et tel qu'établi dans le plan budgétaire de mars 2008, la contribution de 200 millions de dollars au Fonds des générations provenant de la réserve budgétaire a été soustraite du surplus annuel et ajoutée aux autres comptes.

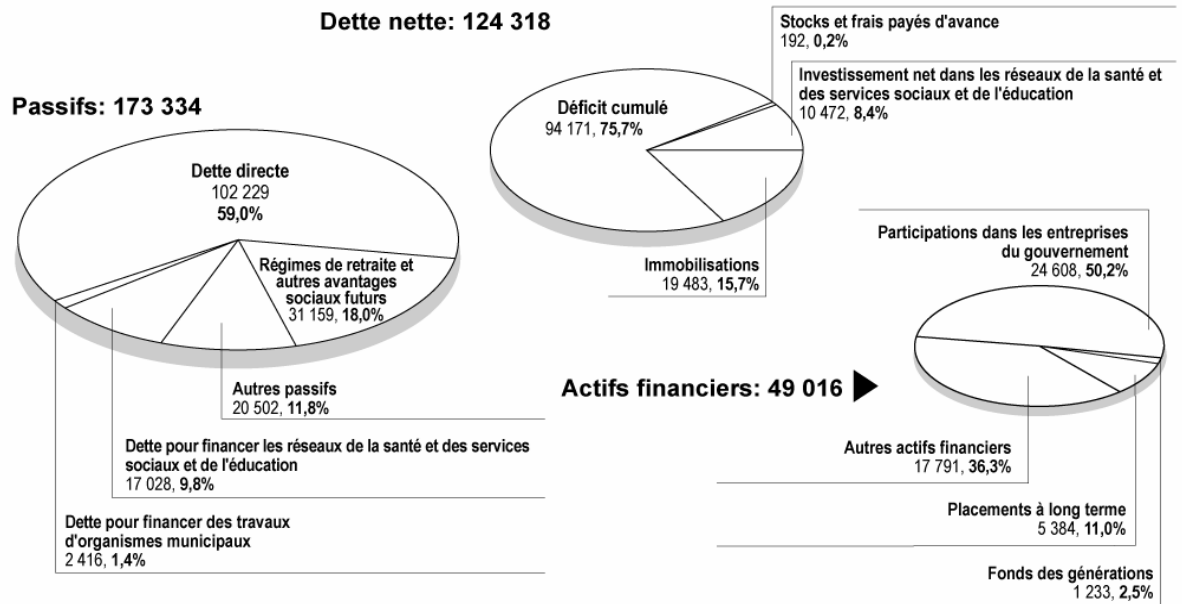
4. Analyse des écarts (suite)

Actifs financiers et passifs du gouvernement

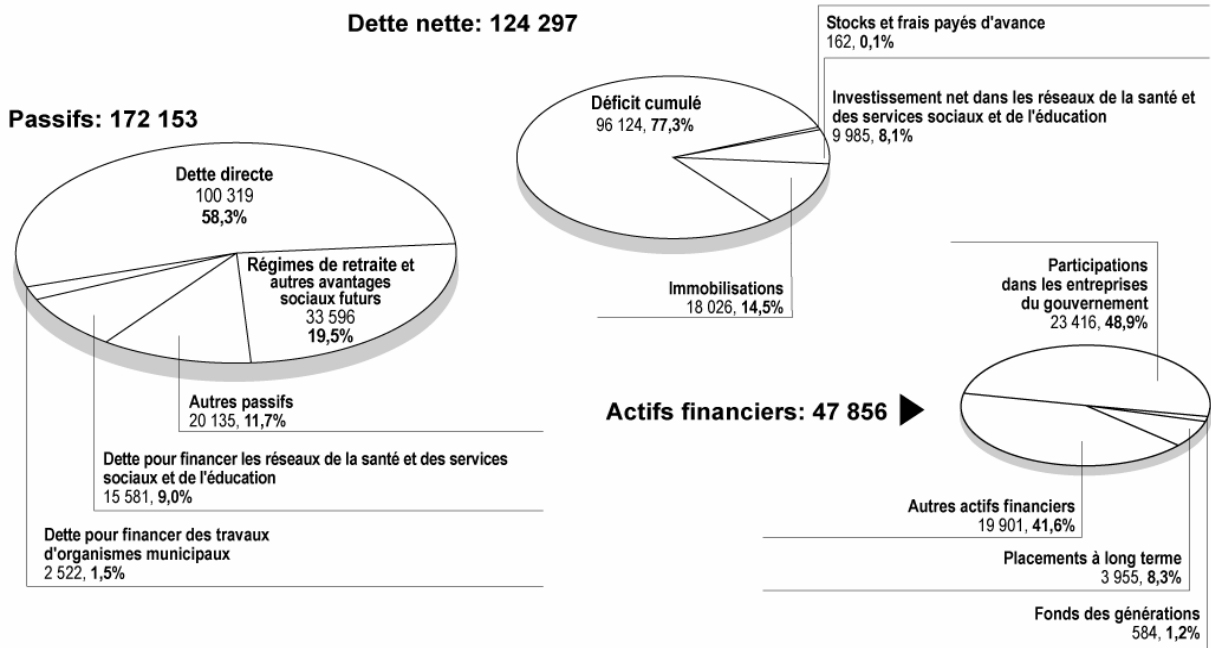
AU 31 MARS 2008

(en millions de dollars)

2008



2007 ⁽¹⁾



(1) Les données de 2007 ont été redressées (note 3 des états financiers consolidés). De plus, certains chiffres de 2007 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

4. Analyse des écarts (suite)

Actifs financiers et passifs du gouvernement (suite)

Comparaison du réel avec l'exercice précédent

La différence entre les actifs financiers et les passifs du gouvernement correspond à la **dette nette**. Les **actifs financiers** comprennent essentiellement la valeur des participations dans les entreprises du gouvernement et les débiteurs. Quant aux **passifs** du gouvernement, ils sont principalement constitués de la dette directe, du passif au titre des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, de la dette pour financer les réseaux et des crédateurs et frais à payer. Le détail des actifs financiers est présenté aux annexes 8 à 13 des états financiers consolidés et celui des passifs aux annexes 14 à 17.

Au 31 mars 2008, la dette nette se chiffrait à 124 318 millions de dollars, une somme sensiblement équivalente à celle de l'exercice précédent. En effet, au cours de l'exercice 2007-2008, les actifs financiers et les passifs ont augmenté approximativement du même montant, soit de près de 1 200 millions de dollars chacun.

Actifs financiers

Au 31 mars 2007, le gouvernement était en situation de surplus et de préfinancement. Il se retrouvait donc avec des liquidités importantes, principalement dans ses **placements temporaires**. Les emprunts effectués par anticipation étant moins importants au 31 mars 2008, ces placements ont diminué de 2 977 millions de dollars. De plus, une somme de 1 100 millions de dollars provenant du surplus de l'exercice 2006-2007 affecté à la réserve budgétaire a été investie à la Caisse de dépôt et placement du Québec, ce qui explique du même coup, en bonne partie, la hausse des **placements à long terme** de 1 429 millions de dollars.

La valeur des **participations dans les entreprises du gouvernement** et les **débiteurs** ont augmenté de 1 192 millions de dollars et de 1 028 millions de dollars respectivement. Ces hausses ont notamment toutes deux un lien avec Hydro-Québec. D'une part, la portion de ses bénéfices qui n'a pas été déclarée en dividendes, soit 831 millions de dollars, a haussé la valeur de la participation dans les entreprises. D'autre part, 723 millions de dollars des dividendes qu'elle a déclarés n'étaient pas encaissés au 31 mars et se retrouvaient dans les débiteurs.

Passifs

Au cours de l'exercice 2007-2008, l'accroissement des passifs du gouvernement s'explique notamment par l'augmentation de ses **crédateurs et frais à payer** pour une somme de 1 344 millions de dollars. Cette hausse provient entre autres des dépenses de transfert à déboursier ainsi que des impôts et des taxes à rembourser.

4. Analyse des écarts (suite)

Actifs financiers et passifs du gouvernement (suite)

Comparaison du réel avec l'exercice précédent (suite)

Le total des **dettes** a augmenté de 3 251 millions de dollars et le passif au titre des **régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs** a diminué de 2 437 millions de dollars. Ces variations se compensent en partie et s'expliquent notamment par les nouveaux emprunts effectués pour investir 3 000 millions de dollars dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite, un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Le tableau à la page suivante présente la variation de la dette du gouvernement par rapport à la prévision du *Budget 2007-2008*, ainsi que son évolution par rapport à l'année financière précédente.

4. Analyse des écarts (suite)

Évolution de la dette du gouvernement ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2008

	Discours sur le budget du 24 mai 2007	Résultats réels au 31 mars 2008	Variation par rapport au budget	Résultats réels au 31 mars 2007 ⁽¹⁾	Variation par rapport à l'exercice précédent
	(en millions de dollars)				
Dette directe	s.o.	102 229	s.o.	100 319	1 910
Emprunts effectués par anticipation	s.o.	(2 413)	s.o.	(6 069)	3 656
Pertes ou (gains) de change reportés	s.o.	(1 146)	s.o.	(1 885)	739
Dette provenant du changement de statut d'organismes	s.o.	(1 948)	s.o.	(2 025)	77
Dette directe excluant les emprunts par anticipation et les pertes (gains) de change reportés	96 589	96 722	133	90 340	6 382
Passif au titre des régimes de retraite	61 740	62 190 ⁽²⁾	450	59 721 ⁽²⁾	2 469
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(31 879)	(31 764)	115	(26 877)	(4 887)
Passif net au titre des régimes de retraite	29 861	30 426	565	32 844	(2 418)
Fonds des générations	(1 231)	(1 233)	(2)	(584)	(649)
DETTE TOTALE⁽³⁾	125 219	125 915	696	122 600	3 315
Dette pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	s.o.	17 003 ⁽⁴⁾	s.o.	15 550 ⁽⁴⁾	1 453
Dette pour financer les travaux d'organismes municipaux	s.o.	2 416	s.o.	2 522	(106)
Dette provenant du changement de statut d'organismes	s.o.	1 948	s.o.	2 025	(77)
Avantages sociaux futurs	s.o.	733	s.o.	752	(19)
DETTE BRUTE	s.o.	148 015	s.o.	143 449	4 566

(1) Les données de 2007 ont été redressées (note 3 des états financiers consolidée). De plus, certains chiffres de 2007 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

(2) Net des autres actifs des régimes totalisant 416 millions de dollars (91 millions de dollars au 31 mars 2007).

(3) Aux fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*.

(4) Excluant 25 millions de dollars (31 millions de dollars en 2007) pour un organisme fiduciaire et un sans but lucratif.

4. Analyse des écarts (suite)

Évolution de la dette du gouvernement (suite)

Au 31 mars 2008, la dette brute s'élevait à 148 015 millions de dollars, en hausse de 4 566 millions de dollars par rapport au 31 mars 2007. Cette augmentation s'explique notamment par :

- l'accroissement de 889 millions de dollars de la participation dans les entreprises du gouvernement, principalement dû à la portion des bénéfices réalisés par Hydro-Québec qui n'a pas été versée en dividendes;
- les investissements nets dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation de 487 millions de dollars;
- les investissements totaux de 2 747 millions de dollars en immobilisations qui, déduction faite de la dépense d'amortissement de 1 290 millions de dollars, en ont haussé la valeur nette de 1 457 millions de dollars;
- les acquisitions nettes de placements à long terme totalisant 1 521 millions de dollars, dont notamment un placement de 1 100 millions de dollars effectué à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vertu de la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents*.

5. Affectations du surplus annuel

Solde budgétaire consolidé

Le gouvernement du Québec s'est doté de lois qui ont pour but de maintenir une rigueur budgétaire tout en gardant une certaine flexibilité afin de faire face à des événements importants qui pourraient avoir des incidences sur les équilibres financiers.

À cette fin, une partie substantielle du surplus annuel de 1 650 millions de dollars de 2007-2008 a été affectée au Fonds des générations et à la réserve. Pour la réserve, cette affectation a été établie lors du *Discours sur le budget 2008-2009* du 13 mars 2008 sur la base des résultats préliminaires, et ce, avec comme objectif de ramener le solde budgétaire après affectations à zéro.

Le solde budgétaire consolidé, après affectations au Fonds des générations et à la réserve, est de 484 millions de dollars au 31 mars 2008.

Solde budgétaire consolidé

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2008

	2008		2007
	Budget	Données réelles	Données réelles
	(en millions de dollars)		
Surplus annuel	453	1 650	1 993
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations	(453)	(449)	(584)
Versement au Fonds des générations provenant de la réserve budgétaire	(200)	(200)	—
Utilisation de la réserve budgétaire	200	200	—
Affectation à la réserve budgétaire	—	(717) ⁽¹⁾	(1 300)
Solde budgétaire consolidé après affectations au Fonds des générations et à la réserve	—	484	109

(1) Montant annoncé au Discours sur le budget 2008-2009.

5. Affectations du surplus annuel (suite)

Fonds des générations

Dans le budget du 24 mai 2007, le gouvernement estimait les revenus du Fonds des générations à 453 millions de dollars en 2007-2008, excluant un versement de 200 millions de dollars provenant de la réserve budgétaire. Les revenus se sont soldés à 449 millions de dollars, un niveau similaire à celui prévu. Les sommes accumulées dans le Fonds ont atteint 1 233 millions de dollars au 31 mars 2008.

Revenus

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2008

	2008		2007
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
	(en millions de dollars)		
Revenus propres			
Redevances hydrauliques	374	413	76
Biens non réclamés	20	—	5
Revenus de placement			
Revenus sur dépôts à participation	59	36	2
Intérêts sur dépôts à vue	—	—	1
Total des revenus propres	453	449	84
Revenus affectés par le gouvernement			
Revenus provenant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile	—	—	500
Revenus	453	449	584

Évolution du solde

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2008

	2008	2007
	(en millions de dollars)	
Solde au début	584	—
Plus		
Versement à même la réserve budgétaire du Fonds consolidé du revenu	200	—
Revenus	449	584
Solde à la fin	1 233	584

5. Affectations du surplus annuel (suite)

Réserve

En vertu de la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents* (L.R.Q., c. R-25.1), le gouvernement a institué une réserve pour financer des projets d'immobilisations et d'autres projets dont la réalisation a une durée déterminée. Toutefois, lorsque le gouvernement estime que l'intérêt public l'exige, il peut utiliser la réserve pour des projets autres que ceux pour lesquels elle a été constituée. De plus, le gouvernement peut affecter en totalité ou en partie la réserve au maintien de l'équilibre budgétaire.

À l'occasion du Discours sur le budget, la ministre des Finances détermine la portion du surplus de l'année financière excédant l'objectif budgétaire pouvant être affectée à la réserve et les allocations entre les différents volets.

Ainsi lors du *Discours sur le budget 2008-2009*, sur la base des résultats préliminaires et avec comme objectif de ramener le solde budgétaire après affectations à zéro, la ministre a annoncé qu'un excédent de 717 millions de dollars des revenus sur les dépenses pour l'exercice 2007-2008 est affecté à la réserve. De plus, le gouvernement a effectué en 2007-2008 un versement additionnel de 200 millions de dollars au Fonds des générations à même les sommes affectées à la réserve budgétaire en 2006-2007. Ainsi, la réserve se solde à 1 817 millions de dollars au 31 mars 2008 et est prévue être utilisée au maintien de l'équilibre budgétaire en 2008-2009 et 2009-2010.

Réserve

AU 31 MARS 2008

	2008		2007	
	Versement additionnel au Fonds des générations	Maintien de l'équilibre budgétaire	Total	Total
			(en millions de dollars)	
Solde au début	200	1 100	1 300	—
Affectation à la réserve	—	717	717 ⁽¹⁾	1 300
Utilisation de la réserve	(200)	—	(200)	—
Solde à la fin	—	1 817	1 817	1 300

(1) Montant annoncé au *Discours sur le Budget 2008-2009*.

6. Résultat de l'analyse des indicateurs

L'analyse des indicateurs financiers montre que l'état des finances du gouvernement s'est amélioré depuis 1997-1998. Ces derniers révèlent une plus grande capacité du gouvernement à faire face à ses engagements. De plus, la politique de gestion des risques financiers a permis au gouvernement d'être moins vulnérable aux variations de taux de change sur les marchés financiers.

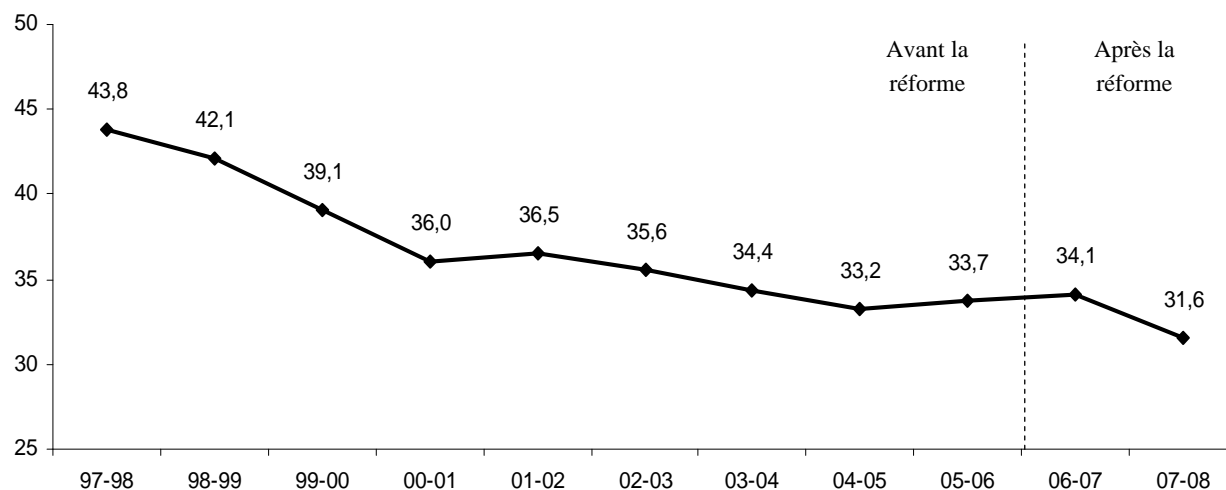
Indicateur 1 : La dette représentant les déficits cumulés au produit intérieur brut (PIB)

L'indicateur de la dette représentant les déficits cumulés du gouvernement au PIB illustre le degré d'endettement relatif à la part de la dette nette liée à l'accumulation des déficits au cours des exercices financiers du gouvernement.

Depuis 1998, l'indicateur de la dette représentant les déficits cumulés au PIB est en constante amélioration, passant de 43,8 % au 31 mars 1998 à 33,7 % au 31 mars 2006. Après la réforme comptable, il se situe à un niveau de 31,6 % au 31 mars 2008. Cette diminution du poids de la dette dans l'économie découle du respect de l'équilibre budgétaire dans un contexte de croissance économique soutenue au cours de cette période.

DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS ^{(1) (2)}

(en pourcentage du PIB)



(1) Avant l'affectation des montants mis à la réserve.

(2) Depuis 2006-2007, après la prise en compte des revenus du Fonds des générations.

6. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

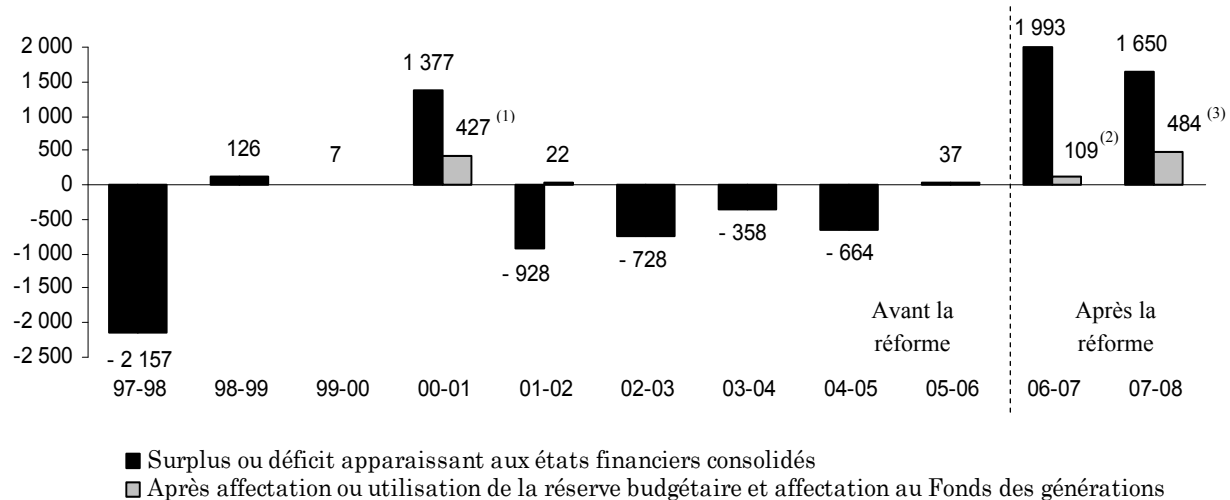
Indicateur 2 : L'évolution du solde budgétaire consolidé

Le solde budgétaire consolidé représente la différence entre les revenus et les dépenses budgétaires consolidés. L'évolution du solde budgétaire consolidé montre la capacité du gouvernement à rencontrer ses obligations financières annuelles à même ses revenus (revenus autonomes et transferts fédéraux). Il montre également la capacité du gouvernement à respecter ses prévisions d'équilibre budgétaire.

En vertu de l'engagement pris avec l'adoption de la *Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire* (L.R.Q. c. E-4.01), désormais intitulée *Loi sur l'équilibre budgétaire* (L.R.Q., c. E-12.00001), le gouvernement vise l'équilibre budgétaire. Les déficits de 2001-2002 à 2004-2005 ont suivi le surplus budgétaire de 2000-2001. Il est à noter que l'article 9 de cette loi prévoit que « si le gouvernement réalise un excédent pour une année financière, il peut encourir des dépassements pour les années financières suivantes, jusqu'à concurrence de cet excédent ». Pour 2007-2008 le gouvernement a enregistré un surplus budgétaire de 1 650 millions de dollars.

SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ

(en millions de dollars)



- (1) Une somme de 950 millions de dollars a été portée à la réserve budgétaire en 2000-2001. Cette somme a été utilisée en totalité en 2001-2002.
- (2) Une somme de 1 300 millions de dollars a été portée à la réserve budgétaire et une somme de 584 millions de dollars a été affectée au Fonds des générations en 2006-2007.
- (3) Une somme de 717 millions de dollars a été portée à la réserve budgétaire sur la base des résultats préliminaires présentés lors du Discours sur le budget 2008-2009 et avec comme objectif de ramener le solde budgétaire après affectations à zéro. De plus, une somme de 449 millions de dollars a été affectée au Fonds des générations.

6. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

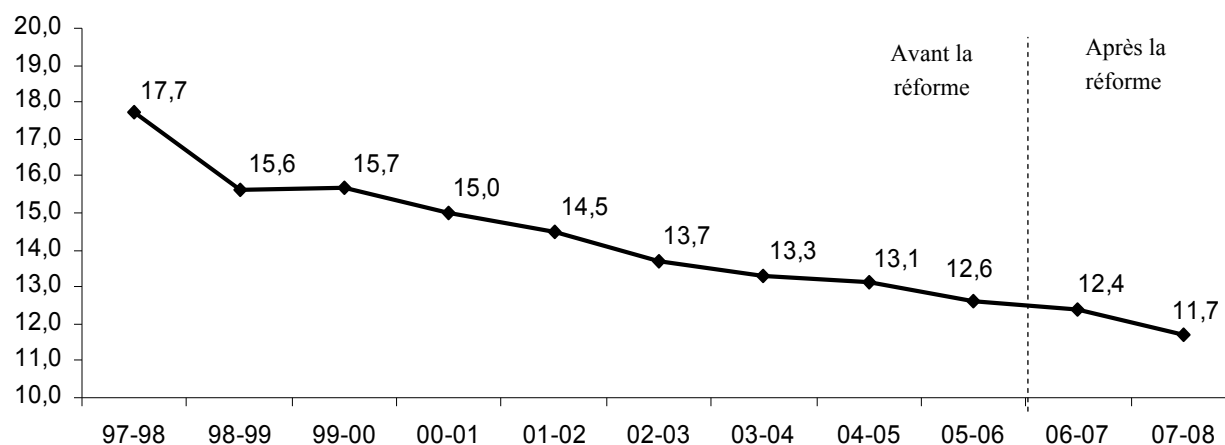
Indicateur 3 : Le service de la dette au total des revenus

L'indicateur du service de la dette au total des revenus mesure la capacité du gouvernement à assumer le coût de ses emprunts à même l'ensemble de ses revenus. Il montre également dans quelle mesure les emprunts passés limitent la capacité du gouvernement à faire face à ses engagements.

De 1997-1998 à 2005-2006, l'indicateur du service de la dette au total des revenus a fortement diminué, passant de 17,7 % à 12,6 %. Après la réforme comptable, cet indicateur continue à diminuer pour se situer à 11,7% en 2007-2008.

SERVICE DE LA DETTE ⁽¹⁾

(en pourcentage des revenus totaux)



(1) N'inclut pas le service de la dette des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Les transferts pour couvrir ces coûts sont plutôt inclus aux dépenses de programmes.

6. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

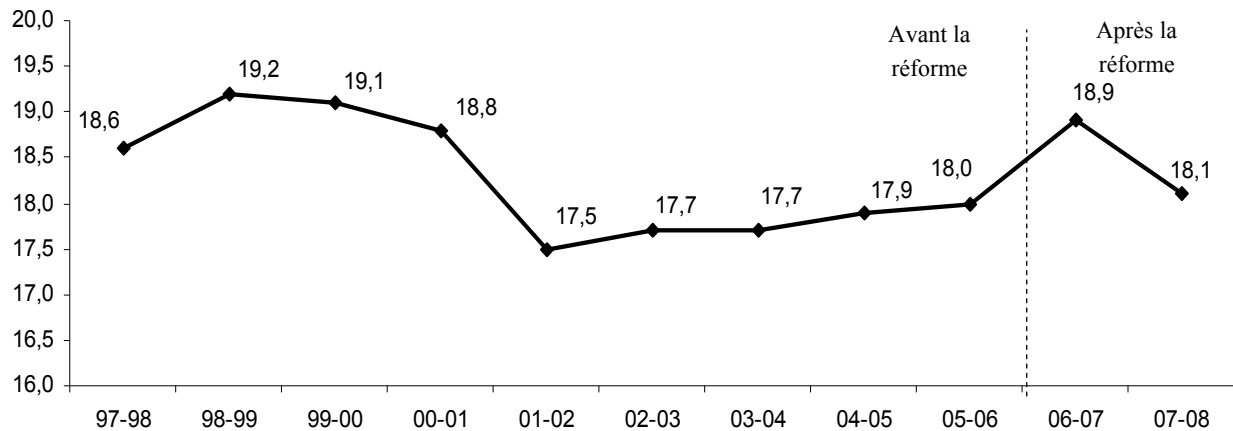
Indicateur 4 : Les revenus autonomes au PIB

L'indicateur des revenus autonomes au PIB mesure la part de la richesse collective que le gouvernement prélève sous forme d'impôts, de taxes et d'autres revenus provenant notamment de ses entreprises. Les revenus autonomes du gouvernement incluent tous les revenus, à l'exception des transferts reçus du gouvernement fédéral.

De 1998-1999 à 2001-2002, on constate une diminution régulière de ce ratio, passant de 19,2 % du PIB en 1998-1999 à 17,5 % en 2001-2002. En excluant l'année 2006-2007, l'indicateur est demeuré relativement stable de 2001-2002 à 2007-2008. L'augmentation du ratio à 18,9 % en 2006-2007 résulte en bonne partie des bénéfices additionnels d'Hydro-Québec découlant de la vente de participations détenues dans des entreprises.

REVENUS AUTONOMES

(en pourcentage du PIB)



6. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

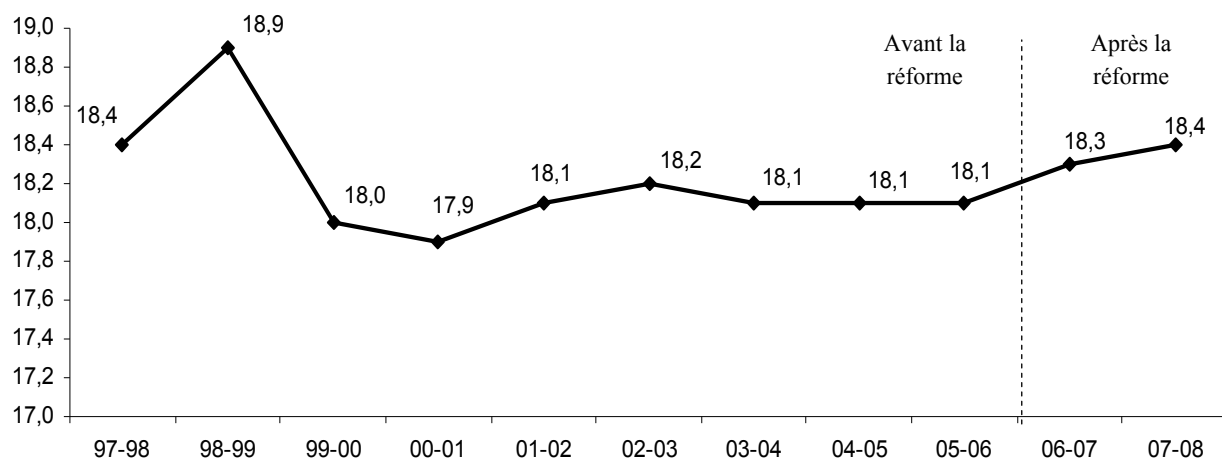
Indicateur 5 : Les dépenses de programmes au PIB

L'indicateur des dépenses de programmes au PIB permet d'apprécier l'importance relative du coût des services publics dans l'économie.

De 18,9 % en 1998-1999, les dépenses de programmes en pourcentage du PIB sont passées à 18,4 % en 2007-2008. Cela signifie que la taille du gouvernement a diminué relativement à l'ensemble de la richesse collective.

DÉPENSES DE PROGRAMMES

(en pourcentage du PIB)



6. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

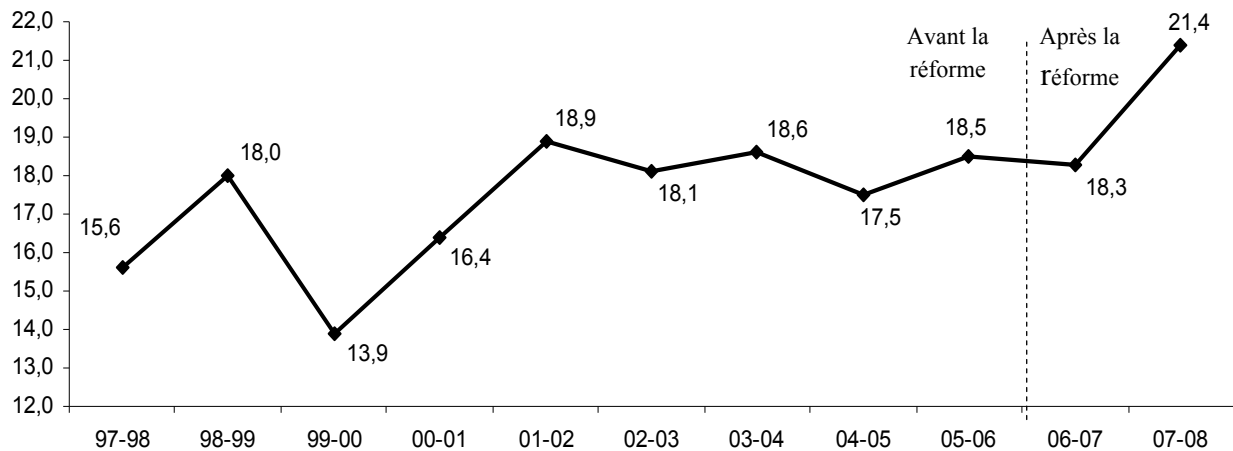
Indicateur 6 : Les transferts reçus du gouvernement fédéral aux revenus totaux

Les transferts reçus du gouvernement fédéral sont constitués des paiements de péréquation, des paiements provenant des transferts pour la santé et de ceux pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux ainsi que des montants transférés par le gouvernement fédéral dans le cadre de diverses ententes à frais partagés. Cet indicateur sert à mesurer la part des revenus du gouvernement du Québec qui provient du gouvernement fédéral.

En 1999-2000, la part des transferts fédéraux dans les revenus totaux s'est établie à 13,9 %, soit un creux historique par rapport à près de 29 % en 1983-1984. Pour les années 2000-2001 et 2001-2002, la part des transferts fédéraux s'est accrue de façon significative pour atteindre 18,9 %. En 2007-2008, la part des transferts fédéraux dans les revenus totaux a augmenté à 21,4 % en raison notamment d'une réforme en profondeur du programme de péréquation.

TRANSFERTS FÉDÉRAUX

(en pourcentage des revenus totaux)



6. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

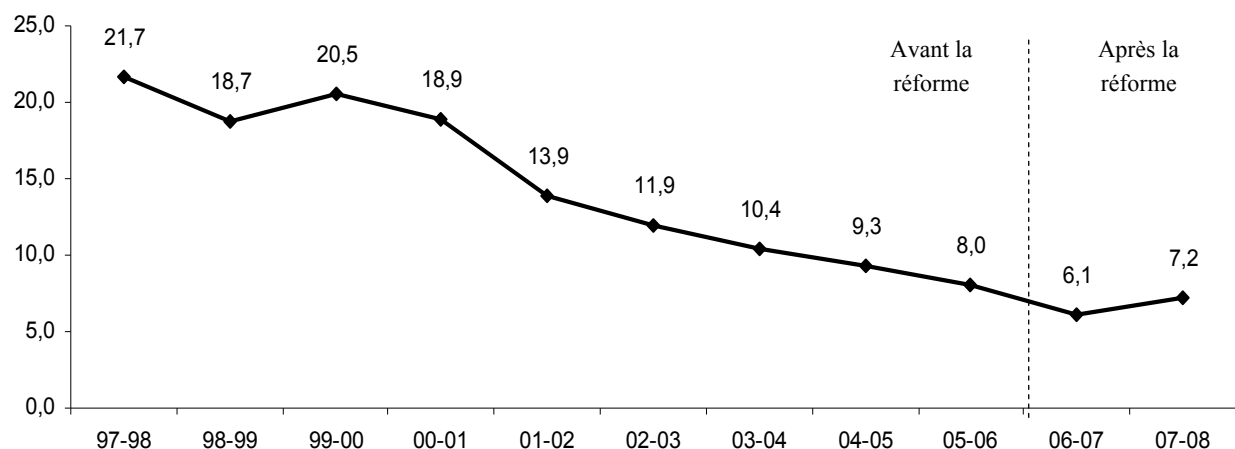
Indicateur 7 : La dette en devises étrangères au 31 mars

L'indicateur de la dette en devises étrangères en pourcentage de la dette vise à faire ressortir la vulnérabilité du gouvernement face aux fluctuations du dollar canadien.

Depuis 1998, la proportion de la dette libellée en devises étrangères a fortement diminué passant de 21,7 % au 31 mars 1998 à 8,0 % au 31 mars 2006. Après la réforme comptable, elle se situe à un niveau de 7,2 % au 31 mars 2008. Cette diminution rend le gouvernement moins vulnérable aux fluctuations du dollar canadien par rapport aux autres devises.

DETTE EN DEVISES ÉTRANGÈRES AU 31 MARS ^{(1) (2)}

(en pourcentage de la dette)



(1) Incluant les emprunts effectués par anticipation et excluant le solde des pertes (gains) de change reportés et après avoir tenu compte des instruments financiers utilisés par le gouvernement dans la gestion de sa dette.

(2) Avant la réforme, la dette en devises étrangères est présentée par rapport à la dette totale, alors qu'après la réforme, elle est présentée par rapport à la dette brute.

Statistiques financières

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2008

(en millions de dollars)

Ce tableau présente les tendances observées au cours des onze dernières années pour plusieurs postes des états financiers. Des notes explicatives permettent également d'identifier les modifications apportées aux états financiers antérieurs.

Année financière	Revenus *	Dépenses *	(Déficit) ou surplus	Dettes totale	Dettes nette ⁽¹⁾	Actifs non financiers	Déficits cumulés
2007-2008	68 744	67 094	1 650 ⁽¹⁵⁾	125 915	(124 318) ⁽¹²⁾	30 147	(94 171)
2006-2007	65 361	63 368	1 993 ⁽¹⁴⁾	122 600	(124 297) ⁽¹¹⁾	28 173	(96 124)
Avant la réforme de la comptabilité gouvernementale **							
2005-2006	60 018	59 981	37	118 302	(104 683) ⁽¹⁰⁾	12 984	(91 699)
2004-2005	56 885	57 549	(664)	116 596	(99 042) ⁽⁹⁾	11 818	(87 224)
2003-2004	54 530	54 888	(358)	114 725	(97 025) ⁽⁸⁾	10 735	(86 290)
2002-2003	52 225	52 953	(728)	111 342	(95 601) ⁽⁷⁾	9 716	(85 885)
2001-2002	50 011	50 939	(928) ⁽¹³⁾	107 175	(92 772) ⁽⁶⁾	8 234	(84 538)
2000-2001	50 628	49 251	1 377 ⁽¹³⁾	104 848	(88 208) ⁽⁵⁾	7 166	(81 042)
1999-2000	46 828	46 821	7	102 120	(89 162) ⁽⁴⁾	6 693	(82 469)
1998-1999	46 034	45 908	126	101 113	(88 810) ⁽³⁾	6 233	(82 577)
1997-1998	41 548	43 705	(2 157)	98 385	(88 597) ⁽²⁾	6 016	(82 581)

* Certains chiffres ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle adoptée en 2007-2008.

** La comparaison des données 2006-2007 et subséquentes à celles des années précédentes doit être faite avec discernement, dû aux impacts de la réforme comptable de décembre 2007.

(M\$: millions de dollars)

- (1) La dette nette représente le passif moins les actifs financiers présentés dans l'état consolidé de la situation financière.
- (2) La dette nette de (64 833 M\$) au 1^{er} avril 1997 a été augmentée de (21 607 M\$), soit (13 173 M\$) pour la comptabilisation des obligations non inscrites envers les régimes de retraite, (6 889 M\$) pour la consolidation des fonds spéciaux, organismes et entreprises du gouvernement, (731 M\$) pour la modification de la comptabilisation des emprunts, (461 M\$) pour la comptabilisation des mesures de restructuration du secteur public et (353 M\$) pour la comptabilisation des immobilisations.
- (3) La dette nette a été augmentée de (339 M\$), soit (217 M\$) pour les immobilisations, (25 M\$) pour les créiteurs et frais à payer et (97 M\$) pour les autres comptes.
- (4) La dette nette a été augmentée de (359 M\$) pour les immobilisations.
- (5) La dette nette a été augmentée de (423 M\$), soit (473 M\$) pour les immobilisations, (12 M\$) pour les congés de maladie et vacances et 62 M\$ pour les placements dans les entreprises du gouvernement.
- (6) La dette nette a été augmentée d'une part de (1 386 M\$), soit (1 068 M\$) pour les immobilisations, 88 M\$ pour la quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises, (215 M\$) pour la correction de l'erreur de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, (65 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant certains revenus de recouvrements, ainsi que (126 M\$) pour l'inscription de la cotisation à titre d'employeur relativement aux obligations découlant des congés de maladie et vacances, pour le changement de statut d'une entreprise du gouvernement et les coûts liés à des améliorations de locaux. D'autre part, des modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement ont eu pour effet d'augmenter la dette nette de (2 250 M\$), dont (1 338 M\$) pour la conversion des devises étrangères et (912 M\$) pour l'introduction d'une provision pour fluctuation du taux de rendement réel.
- (7) La dette nette a été augmentée d'une part de (1 714 M\$), soit (1 482 M\$) pour les immobilisations, (122 M\$) pour la quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises ainsi que (110 M\$) pour une modification d'application de la convention comptable sur les dettes et une correction apportée aux débiteurs d'un organisme consolidé. D'autre part, des modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement ont eu pour effet d'augmenter la dette nette de (387 M\$), dont (363 M\$) touchant le mécanisme de plafonnement dans l'établissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel.

Statistiques financières (suite)

- (8) La dette nette a été augmentée d'une part de (1 059 M\$), soit (1 019 M\$) pour les immobilisations et (40 M\$) pour la quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises. D'autre part, une correction de la provision pour congés de maladie et vacances effectuée par une entreprise du gouvernement a eu pour effet d'augmenter la dette nette de (7 M\$).
- (9) La dette nette a été augmentée de (1 353 M\$), soit (1 083 M\$) pour les immobilisations, (126 M\$) suite à une réévaluation des subventions aux commissions scolaires, (147 M\$) pour une correction apportée à la provision pour créances douteuses et 3 M\$ pour la quote-part du gouvernement dans l'écart de la conversion provenant des entreprises.
- (10) La dette nette a été augmentée d'une part de (5 653 M\$), soit (1 166 M\$) pour les immobilisations, (3 384 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant les revenus de transferts du gouvernement fédéral, (270 M\$) pour une modification d'application de la convention comptable concernant la provision pour pertes sur les interventions financières garanties, (264 M\$) suite à des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite, (552 M\$) pour la modification concernant la comptabilisation des revenus de droits d'immatriculation, (41 M\$) pour l'harmonisation des conventions comptables d'organismes consolidés ainsi que 24 M\$ pour la quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises du gouvernement. D'autre part, des redressements effectués par les entreprises du gouvernement ont eu pour effet d'augmenter la dette nette de (25 M\$).
- (11) La dette nette a été augmentée d'une part de (22 417 M\$), soit (1 177 M\$) pour les immobilisations, (10 M\$) pour les stocks et frais payés d'avance, (1 002 M\$) en investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, 11 M\$ pour la quote-part du gouvernement dans les résultats étendus des entreprises, (813 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental, (1 783 M\$) pour le changement de statut d'Immobilière SHQ d'entreprise du gouvernement à organisme consolidé ligne par ligne et (17 643 M\$) pour des redressements résultant de la réforme comptable. Ces redressements ont eu les impacts suivants : (6 426 M\$) sur les déficits cumulés, (2 184 M\$) en immobilisations, (152 M\$) en stocks et frais payés d'avance et (8 881 M\$) en investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. D'autre part, des modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement ont eu pour effet de diminuer la dette nette de 810 M\$, dont 802 M\$ concernant la comptabilisation des instruments financiers.
- (12) La dette nette a été augmentée de (1 671 M\$), soit (1 457 M\$) pour les immobilisations, (30 M\$) pour les stocks et frais payés d'avance, (487 M\$) en investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et 303 M\$ pour la quote-part du gouvernement dans les résultats étendus des entreprises.
- (13) Ne tient pas compte de la réserve budgétaire de (950 M\$).
- (14) Une somme de 1 300 M\$ a été portée à la réserve budgétaire et une somme de 584 M\$ a été affectée au Fonds des générations.
- (15) Une somme de 717 M\$ a été portée à la réserve budgétaire sur la base des résultats préliminaires présentés lors du *Discours sur le budget 2008-2009* et avec comme objectif de ramener le solde budgétaire après affectations à zéro. De plus, une somme de 449 M\$ a été affectée au Fonds des générations.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés préparés par le contrôleur des finances pour la ministre des Finances en conformité avec la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001, article 86). Ces états sont préparés selon les conventions comptables énumérées dans la note complémentaire 1. L'analyse des états financiers contenue dans le volume 1 a été préparée par le gouvernement du Québec.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir une certitude raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées et comptabilisées adéquatement.

Le contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale et obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toute l'information nécessaire pour satisfaire aux exigences de la comptabilité.

Le gouvernement soumet ses états financiers consolidés, pour certification, au Vérificateur général qui expose, dans son rapport à l'Assemblée nationale, la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion.

Les états financiers faisant partie des Comptes publics sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par la ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

Le sous-ministre des Finances,



Jean Houde

Le contrôleur des finances,



Carole Boisvert, CA

Québec, le 14 octobre 2008

Rapport du Vérificateur général

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié l'état consolidé de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2008 ainsi que les états consolidés des résultats de fonctionnement, des déficits cumulés, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de la préparation de ces états financiers incombe à la ministre des Finances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses déficits cumulés, de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Par ailleurs, comme l'exige la *Loi sur le vérificateur général*, j'exprime l'opinion que ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses déficits cumulés, de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, selon les conventions comptables du gouvernement du Québec qui sont énoncées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés. De plus, conformément à cette loi, je déclare qu'à mon avis, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 14 octobre 2008

État consolidé des résultats de fonctionnement
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2008
(en millions de dollars)

Annexe	2008		2007
	Budget ^{(1) (2)}	Résultats réels	Résultats réels redressé (note 3)
6 REVENUS			
Impôt sur le revenu et les biens (note 4)	28 780	29 425	28 860
Taxes à la consommation	12 928	13 146	12 851
Droits et permis (note 5)	1 245	1 652	1 617
Revenus divers	3 366	4 314	3 763
10 Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 625	5 025	5 716
12 Revenus du Fonds des générations	453	449	584
Revenus autonomes	51 397	54 011	53 391
Transferts du gouvernement fédéral	14 435	14 733	11 970
Total des revenus	65 832	68 744	65 361
7 DÉPENSES			
Santé et services sociaux	24 752	25 416	23 782
Éducation et culture	14 356	14 445	13 439
Économie et environnement	7 784	8 138	7 379
Soutien aux personnes et aux familles	5 453	5 439	5 271
Gouverne et justice	5 026	5 592	5 421
Sous-total	57 371	59 030	55 292
Service de la dette	8 008	8 064	8 076
Total des dépenses	65 379	67 094	63 368
SURPLUS ANNUEL	453	1 650	1 993

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses présentées au *Budget 2007-2008* du 24 mai 2007 qui ne tenait pas compte de la réforme comptable de décembre 2007.

(2) Incluant la Déclaration ministérielle du 1^{er} juin 2007.

État consolidé des déficits cumulés
 ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2008
 (en millions de dollars)

<u>Annexe</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u> redressé (note 3)
DÉFICITS CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	(95 759)	(97 763)
Modifications comptables (note 3)	(345)	(345)
10 Quotes-parts dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement	(20)	(20)
Solde redressé	(96 124)	(98 128)
Quotes-parts dans les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	303	11
Surplus annuel	1 650	1 993
DÉFICITS CUMULÉS À LA FIN	(94 171)	(96 124)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2008

(en millions de dollars)

<u>Annexe</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
		redressé
		(note 3)
ACTIFS FINANCIERS		
13 Encaisse	20	—
8 Placements temporaires	3 159	6 136
9 Débiteurs	14 389	13 361
Stocks destinés à la vente	9	6
10 Participations dans les entreprises du gouvernement	24 608	23 416
11 Placements à long terme	5 384	3 955
12 Fonds des générations	1 233	584
Frais reportés liés aux dettes	214	398
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	49 016	47 856
PASSIFS		
13 Découvert bancaire	—	184
14 Crédoeurs et frais à payer	14 254	12 910
15 Revenus reportés	2 821	2 931
16 Autres passifs	1 524	1 570
Transferts du gouvernement fédéral à rembourser (note 6)	1 903	2 540
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 7)	31 159	33 596
17 Dette avant gain (perte) de change reporté (notes 8 et 9)	101 083	98 434
Gain (perte) de change reporté	1 146	1 885
17 Dette pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (notes 8 et 9)	17 028	15 581
17 Dette pour financer des travaux d'organismes municipaux (notes 8 et 9)	2 416	2 522
TOTAL DES PASSIFS	173 334	172 153
DETTE NETTE	(124 318)	(124 297)
ACTIFS NON FINANCIERS		
18 Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	10 472	9 985
19 Immobilisations	19 483	18 026
Stocks	125	97
Frais payés d'avance	67	65
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	30 147	28 173
DÉFICITS CUMULÉS	(94 171)	(96 124)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

20 Obligations contractuelles (note 10)

21 Éventualités (note 11)

État consolidé de la variation de la dette nette
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2008
(en millions de dollars)

<u>Annexe</u>	2008		2007
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels redressé (note 3)
DETTE NETTE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIE	(106 048)	(122 191)	(121 964)
Modifications comptables (note 3)			
Déficits cumulés	—	(345)	(345)
Immobilisations	—	(1 639)	(1 681)
Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	—	(102)	(102)
10 Quotes-parts dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement	—	(20)	(20)
Solde redressé	(106 048)	(124 297)	(124 112)
Quotes-parts dans les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	—	303	11
Surplus annuel	453	1 650	1 993
Variation due aux stocks et aux frais payés d'avance	—	(30)	(10)
Variation de l'investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	—	(487)	(1 002)
Variation due aux immobilisations			
19 Acquisitions	(3 146)	(2 937)	(2 446)
19 Amortissement	1 166	1 290	1 199
Dispositions et réductions de valeur	—	190	70
Total de la variation due aux immobilisations	(1 980)	(1 457)	(1 177)
Diminution (augmentation) nette de la dette nette	(1 527)	(21)	(185)
DETTE NETTE À LA FIN	(107 575)	(124 318)	(124 297)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses présentées au *Budget 2007-2008* du 24 mai 2007 qui ne tenait pas compte de la réforme comptable de décembre 2007.

État consolidé des flux de trésorerie
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2008
(en millions de dollars)

	2008		2007	
				redressé (note 3)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT				
Surplus annuel		1 650		1 993
Éléments n'affectant pas les liquidités				
Créances douteuses	679		567	
Provisions liées aux placements et garanties de prêts	296		29	
Stocks et frais payés d'avance	(30)		(10)	
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations	1 290		1 198	
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	92		58	
Amortissement du (gain) perte de change reporté	(272)		(134)	
Amortissement de l'escompte et de la prime	211	2 266	208	1 916
		3 916		3 909
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement		(1 437)		(3 694)
		2 479		215
Activités liées aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs				
Charge (note 7)	2 049		1 936	
Intérêts (note 7)	4 398	6 447	4 157	6 093
Prestations	(4 047)		(3 607)	
Cotisations des salariés et des employeurs autonomes	58	(3 989)	73	(3 534)
		2 458		2 559
Liquidités provenant des activités de fonctionnement		4 937		2 774
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Variation des participations dans les entreprises du gouvernement				
Placements effectués	(82)		(45)	
Placements réalisés et autres	—		(122)	
Quotes-parts dans les résultats des entreprises inscrites aux revenus nets des dividendes déclarés	(807)	(889)	(1 774)	(1 941)
Variation de l'investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation				
Déficit annuel des réseaux	442		219	
Prêts et avances aux réseaux	(929)	(487)	(1 221)	(1 002)
Variation des placements à long terme				
Placements effectués	(2 190)		(719)	
Placements réalisés	669	(1 521)	503	(216)
Immobilisations				
Acquisitions	(2 937)		(2 445)	
Dispositions	190	(2 747)	70	(2 375)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement		(5 644)		(5 534)

État consolidé des flux de trésorerie (suite)
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2008
(en millions de dollars)

	<u>2008</u>		<u>2007</u>	
				redressé (note 3)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Variation des dettes				
Emprunts effectués	9 995		17 262	
Emprunts remboursés	<u>(6 709)</u>	3 286	<u>(6 186)</u>	11 076
Activités liées aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs				
Variation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et du Fonds du régime de rentes de survivants				
Versements et prestations	(2 983)		(2 984)	
Réinvestissement des revenus de placement des fonds	<u>(1 912)</u>	(4 895)	<u>(1 464)</u>	(4 448)
Activités liées au Fonds des générations				
Variation du Fonds des générations		<u>(649)</u>		<u>(584)</u>
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités de financement		<u>(2 258)</u>		<u>6 044</u>
Augmentation (diminution) des liquidités au cours de l'exercice		(2 965)		3 284
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE		<u>6 496</u>		<u>3 212</u>
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE ⁽¹⁾		<u><u>3 531</u></u>		<u><u>6 496</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Les liquidités comprennent les espèces en banque (annexe 13) et les placements temporaires (annexe 8).

État consolidé des besoins financiers et des opérations de financement

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Liquidités provenant des activités de fonctionnement	4 937	2 774
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	<u>(5 644)</u>	<u>(5 534)</u>
BESOINS FINANCIERS NETS	<u><u>(707)</u></u>	<u><u>(2 760)</u></u>
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités de financement	(2 258)	6 044
Variation des liquidités au cours de l'exercice	<u>2 965</u>	<u>(3 284)</u>
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	<u><u>707</u></u>	<u><u>2 760</u></u>

Notes complémentaires aux états financiers

1. Principales conventions comptables

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions ci-après énumérées. Les renseignements compris dans ses états financiers consolidés sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes désignées par cette dernière, des ministères ainsi que de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte. L'ensemble des entités du périmètre comptable du gouvernement est énuméré aux annexes 1 à 4 des états financiers consolidés.

Les opérations fiduciaires exercées par les entités mentionnées à l'annexe 5 sont exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Méthode de consolidation

Les comptes du Fonds consolidé du revenu et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement et des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes interorganismes sont éliminés.

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les participations sont enregistrées au coût, lequel est ajusté annuellement des quotes-parts du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, avec contrepartie aux revenus, et dans les autres éléments de leur résultat étendu, avec contrepartie aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et est ajustée de l'élimination des gains et pertes interorganismes non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement. Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes :

- a) elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;

1. Principales conventions comptables (suite)

- b) elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- c) elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- d) elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Les comptes des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sont comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Cette consolidation se fait sur la base des états financiers des organismes, après ajustements pour éliminer les écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement, notamment en ce qui a trait aux immobilisations. Selon cette méthode, l'avoir net de ces organismes, représentant la somme de leurs actifs financiers et non financiers diminués de leurs passifs, est comptabilisé à titre de composante de l'investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Le surplus ou déficit annuel des organismes est comptabilisé aux dépenses de la mission concernée. Lorsque la fin d'année financière d'un organisme est différente de celle du gouvernement, ses résultats financiers sont ajustés seulement si les transactions financières réalisées durant la période de décalage affectent de manière significative la situation financière ou les résultats du gouvernement.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les revenus non perçus à la fin de l'année financière et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont comptabilisés sur la base d'estimations établies à partir des transactions qui seront réalisées dans les trois mois qui suivent la fin de l'année financière. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

- Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt.
- Les revenus provenant des taxes à la consommation sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services, déduction faite des crédits de taxes.

1. Principales conventions comptables (suite)

- Les revenus provenant de l'impôt des sociétés sont comptabilisés au moment de la réception des fonds car les sommes à recevoir ou à rembourser ne peuvent être estimées avec précision. En effet, les revenus imposables des sociétés sont très variables d'une année à l'autre et le délai de production des déclarations des sociétés ne permet pas d'obtenir l'information à temps pour établir les ajustements aux revenus à la date de clôture des états financiers du gouvernement. Un ajustement est fait pour tenir compte des avis de cotisation émis avant la fin de l'année financière.
- Les revenus fiscaux ne comprennent pas d'estimations pour des montants d'impôts ou de taxes non déclarés. Ces montants seront comptabilisés lors de l'émission de cotisations, à la suite de travaux de vérification.
- Les revenus de droits et permis sont constatés lorsqu'ils sont exigibles. Lorsque le revenu de droit ou de permis est remboursable sur demande et est lié à des biens et services clairement identifiables que le gouvernement doit rendre au titulaire du droit ou du permis, le revenu est reporté et constaté sur la période de référence de ce droit ou permis.
- Les transferts du gouvernement fédéral sont comptabilisés aux revenus dans l'année financière au cours de laquelle surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où ils sont autorisés, les critères d'admissibilité sont rencontrés et une estimation raisonnable des montants en cause est possible.
- À l'égard des intérêts créditeurs, la comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas raisonnablement certain.

Dépenses

Les dépenses comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'année financière, incluant l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

Les transferts, que ce soit des transferts de droit, des transferts relatifs à des programmes à frais partagés ou des subventions, sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où les transferts ont été autorisés et lorsque les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Le facteur déterminant pour constater un transfert de droit est la satisfaction par le bénéficiaire des critères d'admissibilité prévus dans une loi ou un règlement, celui pour un transfert relatif à un programme à frais partagés est l'engagement par le bénéficiaire des coûts admissibles et celui pour une subvention est son autorisation par le gouvernement.

1. Principales conventions comptables (suite)

La dépense d'intérêts du service de la dette résultant d'opérations conclues en devises étrangères est convertie en dollars canadiens au cours en vigueur au moment des opérations.

Actifs financiers

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché. Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût.

Pour les prêts et autres placements assortis de conditions avantageuses importantes, leur valeur nominale est actualisée au taux moyen des emprunts du gouvernement afin de déterminer la valeur de l'élément subvention, lequel est constaté à titre de dépense de transfert au moment où ces placements prennent effet. L'écart d'actualisation des prêts et autres placements est amorti sur leur durée, selon la méthode de l'intérêt réel, et est constaté à titre de revenu d'intérêts.

Les placements à long terme sont réduits au moyen de provisions pour moins-values. Une provision est comptabilisée pour les prêts et avances lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte. Pour les autres placements à long terme, une provision est comptabilisée lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. La variation annuelle de ces provisions est imputée aux dépenses. Toute radiation de placement réduit le coût des placements ainsi que la provision pour moins-values relative à ce placement; le solde résiduel est comptabilisé aux dépenses. Le recouvrement subséquent est comptabilisé en réduction des dépenses.

Fonds des générations

Les dépôts à vue et à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût.

Au moment de la disposition des dépôts à participation, l'écart entre le montant encaissé et la valeur comptable de ces unités établie selon la méthode du coût moyen, est imputé aux résultats. Lorsque les dépôts à participation subissent une baisse de valeur durable, leur valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction est prise en compte dans la détermination des résultats de l'exercice.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les revenus et les dépenses du Fonds des générations sont comptabilisés selon les conventions comptables au gouvernement.

Passifs

Autres passifs

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des emprunts et des autres interventions financières garantis par le gouvernement sont comptabilisées sur la base des pertes probables. La provision est établie sur le solde des interventions financières garanties diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés et des cautions obtenues. La variation annuelle de la provision est portée aux dépenses.

L'évaluation des pertes probables est établie en regroupant les interventions financières en différentes classes de risque et en appliquant à chaque classe un taux moyen de perte, basé sur l'expérience passée et la nature des interventions. Dans le cas des entreprises pour lesquelles les interventions financières garanties par le gouvernement affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, l'évaluation des pertes probables relatives à ces interventions est effectuée selon une analyse cas par cas, peu importe leur classe de risque. Les pertes probables sont révisées annuellement.

Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité du gouvernement, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que le gouvernement en est informé. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

En raison des difficultés inhérentes à l'évaluation d'un tel passif, les obligations du gouvernement, qui seront constatées jusqu'au 31 mars 2010 à l'égard de terrains contaminés existants au 31 mars 2006, seront imputées aux déficits cumulés.

1. Principales conventions comptables (suite)

Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les régimes de retraite gouvernementaux sont des régimes à prestations déterminées. Dans le cadre de la préparation des états financiers du gouvernement, les obligations au titre des prestations constituées sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services, selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement concernant notamment l'inflation, l'intérêt et les salaires des employés. La méthode utilisée est toutefois redressée pour tenir compte de la façon dont les prestations sont gagnées par les salariés.

Charge totale relative aux régimes

Le coût annuel des prestations constituées de tous les régimes, y compris le coût des modifications aux régimes ainsi que les amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels, est porté aux dépenses avec contrepartie au compte « Régimes de retraite », soit le passif au titre des régimes. Les modifications des hypothèses actuarielles font partie des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels.

Dans le cas du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), du Régime de retraite des enseignants (RRE), du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) et des transferts du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE, les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels sont amortis en ligne droite (méthode linéaire) sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants à l'ensemble de ces régimes. Les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels des autres régimes de retraite sont toutefois amortis sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants à chacun des régimes.

La charge totale relative aux régimes comprend également les frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées avec contrepartie au passif du compte « Régimes de retraite ».

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001), le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du Fonds consolidé du revenu jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif au titre des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite. Les placements du fonds d'amortissement

1. Principales conventions comptables (suite)

sont évalués à une valeur de marché redressée, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui prévu est amorti sur 5 ans.

Le revenu annuel du fonds d'amortissement est obtenu en appliquant au solde du fonds le taux de rendement prévu aux évaluations actuarielles des régimes de retraite. Les redressements constatés annuellement, découlant de gains et pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu, sont amortis linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants des régimes de retraite. L'amortissement de ces redressements est comptabilisé à titre de revenu de placement du fonds.

Les revenus de placement du FARR sont soustraits dans le calcul des frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées.

Autres avantages sociaux futurs

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des salariés sont évaluées à l'aide de méthodes actuarielles, selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Les obligations et les dépenses correspondantes qui en résultent sont comptabilisées sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les salariés, c'est-à-dire soit en fonction des services rendus, soit en fonction de la survenance du fait donnant droit à cet avantage relié à l'emploi.

Le coût de ces avantages sociaux acquis au cours de l'année, le coût des modifications des dispositions de ces avantages sociaux, les amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels et les frais d'intérêts sur ces obligations sont portés aux dépenses de l'année financière avec contrepartie au compte « Autres avantages sociaux futurs ».

Tout fonds ou caisse institué pour pourvoir au paiement d'obligations reliées à ces autres avantages sociaux futurs, et les revenus qui en découlent, sont comptabilisés sur la base des mêmes conventions comptables que le FARR, en y effectuant les ajustements nécessaires s'il y a lieu.

Dettes

Les emprunts sont comptabilisés au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux emprunts sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés aux dettes.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les emprunts en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars.

Les gains ou les pertes de change résultant de la conversion des emprunts sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de chaque emprunt selon la méthode linéaire.

Instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux dettes. Ces instruments financiers sont inscrits au coût.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des emprunts et à la gestion de la trésorerie qui en découle, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme, sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars. Les composantes de ces instruments, soit les actifs et les passifs financiers, font l'objet d'une compensation entre elles et sont présentées dans les postes « Dettes ».

Les échanges d'intérêts qui découlent des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont rapprochés de la dépense d'intérêts des emprunts auxquels ils se rattachent.

Les gains ou pertes sur les instruments financiers dérivés sont reportés et amortis sur la durée de chaque contrat.

Fonds d'amortissement des dettes

Les titres détenus par le Fonds d'amortissement sont comptabilisés au montant payé au moment de l'achat, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à recevoir à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque titre.

Au moment de la disposition, l'écart entre la valeur comptable et le montant encaissé est imputé aux résultats.

Actifs non financiers

Les terres du domaine public et les ressources naturelles, comme les forêts, l'eau et les ressources minières, dont le gouvernement est titulaire du fait qu'elles ont été dévolues à l'État et non pas achetées, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés du gouvernement. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour le gouvernement.

1. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Elles comprennent les terrains, les bâtiments, les aménagements (ex. : ceux des parcs et des bases de plein air), les réseaux complexes (ex. : les barrages, les canaux, les routes et les ponts), le matériel et l'équipement (ex. : les véhicules et les meubles), et le développement informatique.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, sur une période correspondant à leur durée de vie utile. Le coût comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement. Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles. Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations; leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec contrepartie aux revenus reportés, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée aux revenus dans l'année d'acquisition. Les contributions pour l'acquisition d'immobilisations, reçues d'organisations externes au périmètre comptable, sont comptabilisées aux revenus reportés, à l'exception de celles destinées à l'achat de terrains qui sont constatées aux revenus dans l'année d'acquisition. Les revenus reportés sont amortis aux revenus au même rythme que l'amortissement du coût des immobilisations correspondantes.

Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

L'investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation comprend l'avoir net des organismes de ces réseaux inclus dans le périmètre comptable, les avances qui leur sont accordées par le gouvernement et les fonds d'amortissement afférents à leurs emprunts pour le financement d'immobilisations. L'avoir net est comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation décrite à la section « méthode de consolidation » alors que les avances et les fonds d'amortissement sont comptabilisés selon la convention comptable sur les placements à long terme.

1. Principales conventions comptables (suite)

Stocks

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les stocks destinés à la vente sont présentés à titre d'actifs financiers.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont le gouvernement bénéficiera au cours de la ou des prochaines années financières. Ces frais seront imputés aux dépenses au moment où le gouvernement bénéficiera des services acquis.

2. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers demande au gouvernement de réaliser des estimations et de poser des hypothèses pour évaluer et inscrire certains éléments d'actif, de passif, de revenu et de dépense. Ces estimations reposent sur les données les plus fiables disponibles et les hypothèses les plus probables à ce moment et font appel aux meilleurs jugements du gouvernement. Elles sont réévaluées annuellement sur la base des nouvelles données disponibles.

De par leur nature, les estimations sont sujettes à une incertitude quant à leur mesure. Ainsi, la révision des estimations faites et des hypothèses posées au cours d'années postérieures pourrait donner lieu à une variation importante du montant constaté aux états financiers.

Certains éléments des états financiers font l'objet d'estimations importantes, notamment les sommes à recevoir ou à rembourser relatives aux transferts du gouvernement fédéral, les obligations des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, la valeur comptable des immobilisations, le passif environnemental et certaines provisions.

- Les transferts du gouvernement fédéral peuvent varier notamment en raison des écarts éventuels entre les hypothèses retenues pour les données fiscales et de population et les données réelles.
- Les obligations des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques les plus probables retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels.
- La valeur comptable des immobilisations peut varier en raison des écarts entre leur durée de vie utile estimée et celle réelle.
- Le passif environnemental lié aux terrains contaminés peut varier en raison des écarts entre la valeur estimée des coûts de réhabilitation et de gestion et ceux qui seront encourus.
- La valeur de certaines provisions peut varier en raison des écarts entre les hypothèses retenues pour évaluer la probabilité de recouvrement et le montant recouvré.

3. Modifications comptables

Passif environnemental

La mise à jour des obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2006, sous la responsabilité du gouvernement ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, entraîne la constatation d'un montant de 345 millions de dollars à titre de passif environnemental. L'effet de cette modification comptable a été comptabilisé rétroactivement aux années antérieures, avec retraitement, en redressant les déficits cumulés au 1^{er} avril 2006, et ce, conformément à la convention comptable du gouvernement sur le passif environnemental.

Ceci a pour effet d'augmenter les postes suivants :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Autres passifs	345	345
Déficits cumulés et dette nette au début de l'exercice	345	345

Participation dans une entreprise du gouvernement

À la suite d'une recommandation du Rapport du groupe de travail sur la comptabilité gouvernementale du 29 novembre 2007, le gouvernement a procédé à l'analyse des caractéristiques d'Immobilière SHQ pour déterminer si elle rencontre toujours les caractéristiques d'une entreprise du gouvernement. À la suite de cette analyse, le gouvernement a conclu qu'Immobilière SHQ ne rencontrait plus les caractéristiques d'une entreprise et que son nouveau statut d'organisme exige la consolidation ligne par ligne de ses comptes. L'effet de cette modification a été comptabilisé rétroactivement aux années antérieures, avec retraitement.

Ceci a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Revenus		
Revenus divers	199	201
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	(11)	(12)
Dépenses		
Économie et environnement	49	45
Service de la dette	139	144

3. Modifications comptables (suite)

Participation dans une entreprise du gouvernement (suite)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Actifs financiers		
Placements temporaires	6	12
Débiteurs	37	38
Participation dans les entreprises du gouvernement	(73)	(61)
Placements à long terme	269	267
Passifs		
Créditeurs et frais à payer	41	43
Revenus reportés	12	12
Dette avant gain (perte) de change reporté	1 802	1 871
Dette pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (notes 8 et 9)	69	71
Actifs non financiers		
Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	95	102
Immobilisations	1 590	1 639

4. Impôt sur le revenu et les biens

Selon la législation pertinente, les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens sont inscrits après déduction des montants suivants :

	2008	2007
	(en millions de dollars)	
Impôt sur le revenu des particuliers		
Crédits d'impôt remboursables		
Soutien aux enfants	2 132	2 112
Taxe de vente	514	495
Frais de garde d'enfants	163	161
Maintien à domicile d'une personne âgée	148	127
Aidant naturel	42	38
Épargne-études	45	—
Prime au travail	351	355
Autres	81	84
Remboursement d'impôts fonciers	285	276
	3 761	3 648
Impôt des sociétés		
Crédits d'impôt remboursables		
Recherche scientifique et développement expérimental	667	729
Création d'emplois dans une région désignée	99	91
Production cinématographique	82	90
Relatif aux ressources	69	44
Déclaration de pourboires	56	46
Salaires versés par une société qui réalise une activité dans un site désigné	53	47
Salaire des employés travaillant dans la Cité du commerce électronique	45	56
Titres multimédias	44	41
Salaires versés par une société - Cité du multimédia	43	41
Affaires électroniques	41	41
Autres	241	165
	1 440	1 391
	5 201	5 039

5. Droits et permis

Selon la législation pertinente, les revenus de droits et permis sont inscrits après déduction des montants suivants :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Revenus bruts	1 852	1 817
Déductions		
Traitements sylvicoles et autres activités d'aménagement forestier	161	187
Autres	39	13
	<u>200</u>	<u>200</u>
Revenus nets	<u>1 652</u>	<u>1 617</u>

6. Transferts du gouvernement fédéral à rembourser

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Transferts du gouvernement fédéral		
Péréquation et Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux ⁽¹⁾	1 902	2 271
Autres programmes	1	269
	<u>1 903</u>	<u>2 540</u>

(1) Représente le solde de 1 902 millions de dollars (2 140 millions de dollars au 31 mars 2007), sur un montant original de 2 377 millions de dollars remboursable sur 10 ans à compter de 2006-2007, relatif aux mesures adoptées par le gouvernement fédéral pour atténuer la baisse de transferts en 2003-2004 et 2004-2005.

Le montant en 2006-2007 inclut également le solde de 131 millions de dollars, à rembourser en 2007-2008, sur un montant original de 656 millions de dollars relatif à une modification par le gouvernement fédéral de la méthodologie utilisée pour mesurer la capacité fiscale des provinces à l'impôt foncier en février 2002.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

	Obligations actuarielles constituées	Redresse- ments	Passif au 31 mars 2008	Passif au 31 mars 2007
			(en millions de dollars)	
Régimes de retraite	66 947	(4 341)	62 606	59 812
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(31 994)	230	(31 764)	(26 877)
Autres actifs des régimes	(416)	—	(416)	(91)
Passif au titre des régimes de retraite	34 537	(4 111)	30 426	32 844
Autres avantages sociaux futurs	1 140	26	1 166	1 176
Fonds dédié aux autres avantages sociaux futurs	(428)	(5)	(433)	(424)
Passif au titre des autres avantages sociaux futurs	712	21	733	752
	35 249	(4 090)	31 159	33 596

Régimes de retraite

Le gouvernement du Québec contribue à plusieurs régimes de retraite pour l'ensemble de ses employés. Les participants à ces régimes sont les employés des secteurs public et parapublic, les membres de l'Assemblée nationale et les juges de la Cour du Québec.

	Nombre estimé de participants au 31 décembre 2007	Nombre de prestataires au 31 décembre 2007
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	495 000	159 509
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	26 550	18 965
Régime de retraite des enseignants et Régime de retraite de certains enseignants (RRE et RRCE)	510 *	48 694 *
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	460 *	23 744 *
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 200	4 393
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	3 100	1 377
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec (RRJCQ)	270	312
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ)	240	108
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	121	324
	531 451	257 426

* Depuis le 1^{er} juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Ces régimes sont à « prestations déterminées », ce qui signifie qu'ils garantissent un revenu déterminé aux participants au moment de la retraite, calculé en fonction du revenu moyen des meilleures années, généralement cinq, et du nombre d'années de service des participants. Les prestations sont généralement indexées au coût de la vie pour la partie acquise avant le 1^{er} juillet 1982 et après cette date, elles sont partiellement indexées.

Il y a deux catégories de régimes de retraite : — les régimes de retraite à coûts partagés;
— les régimes de retraite à solde du coût.

Régimes de retraite à coûts partagés

Dans le cas du service régulier du RREGOP et du RRPE, le gouvernement assume 50 % des coûts pour les années de service à partir du 1^{er} juillet 1982, et 58,33 % (7/12), pour les années de service avant le 1^{er} juillet 1982. Les cotisations des participants et les contributions des employeurs autonomes sont versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Dans le cas du RRAPSC, le gouvernement assume 46 % des coûts et les employés une proportion de 54 %. Les cotisations des employés sont versées au Fonds consolidé du revenu.

Dans le cas du RRMSQ, le gouvernement assume 2/3 des coûts du régime pour les années de service à partir du 1^{er} janvier 2007. Le régime était à solde du coût avant cette date. À compter du 1^{er} janvier 2007, les cotisations des participants et les contributions des employeurs relatives à ces années de service sont versées dans deux caisses distinctes à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le gouvernement n'a pas l'obligation de verser mensuellement sa contribution. Sur la base d'évaluations actuarielles que le ministre des Finances requiert, celle-ci détermine les contributions qui pourraient, d'année en année mais au plus tard à tous les trois ans, être capitalisées pour tenir compte des engagements du gouvernement envers ce régime pour les années de service postérieures au 31 décembre 2006.

Régimes de retraite à solde du coût

Les régimes de retraite à solde du coût sont des régimes pour lesquels les employeurs assument la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les participants. C'est le cas du RRE, du RRCE, du RRF, du RRMSQ pour les années de service antérieures au 1^{er} janvier 2007, du RRJCQ, du RREFQ, du RRMAN et du coût du service transféré du RRF et du RRE au RREGOP et au RRPE.

Les cotisations des participants et des employeurs autonomes de tous ces régimes sont, règle générale, versées au Fonds consolidé du revenu. Le gouvernement assume la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les participants et les employeurs autonomes.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite

La valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite pour le service rendu à une date donnée est évaluée, par les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), en utilisant la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services en prenant en considération, entre autres, les hypothèses à long terme de nature économique les plus probables.

Hypothèses économiques à long terme :

- Rendement, net d'inflation	4,75 %
- Taux d'inflation	2,75 %
- Progression des salaires, nette d'inflation	0,50 %
- Taux d'actualisation des obligations actuarielles au titre des prestations constituées	7,50 %

Passif au titre des régimes de retraite

La comptabilisation du passif du gouvernement au titre des régimes de retraite est effectuée conformément aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés à l'égard des régimes de retraite du secteur public.

Le passif inscrit des régimes de retraite est établi sur la base de la valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite, en tenant compte de certains redressements relatifs aux gains et pertes actuariels constatés lors des évaluations actuarielles triennales et des extrapolations effectuées entre deux évaluations. Ces gains et pertes sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants, soit 14 ans pour la plupart des régimes. Les redressements cumulés en fin d'année financière correspondent principalement au solde non amorti des gains et pertes actuariels et aux ajustements en raison de l'écart de trois mois entre la date d'évaluation des obligations actuarielles au titre de prestations constituées, soit le 31 décembre, et celle du passif au titre des régimes de retraite.

Le passif inscrit au titre des régimes de retraite du gouvernement est estimé à 62 606 millions de dollars au 31 mars 2008 pour l'ensemble des régimes, dont 39 885 millions de dollars pour le RREGOP et le RRPE comme le montre le tableau ci-dessous pour les principaux régimes.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Détail du passif au titre des régimes de retraite

	Obligations actuarielles au titre des prestations constituées	Redresse- ments	Passif au titre des régimes de retraite au 31 mars 2008	Passif au titre des régimes de retraite au 31 mars 2007
	(en millions de dollars)			
RREGOP				
- service régulier	32 184	(1 643)	30 541	28 240
- service transféré	2 483	(235)	2 248	2 272
RRPE				
- service régulier	6 502	(503)	5 999	5 530
- service transféré	1 207	(110)	1 097	1 106
RRE et RRCE	14 342	(1 255)	13 087	13 406
RRF	4 794	(241)	4 553	4 684
Autres	5 435	(354)	5 081	4 574
Passif au titre des régimes de retraite	66 947	(4 341)	62 606	59 812
Fonds d'amortissement	(31 994)	230	(31 764)	(26 877)
Autres actifs des régimes	(416)	—	(416)	(91)
	34 537	(4 111)	30 426	32 844

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

Selon les dispositions des lois constituant les différents régimes, le gouvernement n'est pas tenu de verser des contributions à ces régimes, exception faite du RRMSQ et du RREFQ. Le paiement de la part du gouvernement des prestations versées en vertu des régimes de retraite est assuré par le Fonds consolidé du revenu.

La *Loi sur l'administration financière* permet à la ministre des Finances de placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, des sommes du Fonds consolidé du revenu pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite, jusqu'à concurrence du montant du passif au titre des régimes de retraite.

En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives de ses employés, le gouvernement s'est donné comme objectif que les sommes accumulées dans le Fonds d'amortissement soient égales, en 2020, à 70 % des obligations actuarielles au titre des prestations constituées des régimes de retraite.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée du Fonds d'amortissement des régimes de retraite

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Valeur de marché redressée au début	26 569	21 568
Rendement prévu sur les placements	1 924	1 511
Versements du Fonds consolidé du revenu	3 000	3 000
Gains actuariels	501	490
Valeur de marché redressée à la fin	<u><u>31 994</u></u>	<u><u>26 569</u></u>

La valeur de marché au 31 mars 2008 des actifs du Fonds d'amortissement, déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, est de 32 024 millions de dollars (28 859 millions de dollars au 31 mars 2007).

L'actif du Fonds d'amortissement est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon une politique de placement déterminée par la ministre des Finances. Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié, qui comprend des titres à revenu fixe (ex. : obligations), des titres boursiers (ex. : actions) et des investissements dans d'autres catégories de placements (ex. : actifs immobiliers, placements privés, infrastructures). La répartition cible de l'actif du FARR est la suivante :

Politique de placement du Fonds d'amortissement

	<u>Portefeuille de référence</u> <u>au 31 mars</u>	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Titres à revenus fixes	30,0 %	33,0 %
Titres boursiers	35,5	37,0
Autres placements	34,5	30,0
	<u>100,0 %</u>	<u>100,0 %</u>

En 2007-2008, le taux de rendement prévu des actifs du Fonds d'amortissement est de 6,83 % (6,79 % en 2006-2007); le rendement réalisé, sur la base de la valeur de marché des placements, est de 0,73 % (11,93 % en 2006-2007).

Évaluations actuarielles et estimations subséquentes

La valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées est établie sur la base d'évaluations actuarielles et d'extrapolations de ces dernières pour les années entre deux évaluations.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Les extrapolations les plus récentes produites et émises en 2008 ont été établies à partir des évaluations actuarielles :

- au 31 décembre 2006 pour le RRAPSC, le RRCE, le RRMSQ et le service transféré du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE;
- au 31 décembre 2005 pour le RRF, le RRE et le service régulier du RREGOP et du RRPE;
- au 31 décembre 2004 pour le RRMAN, le RRJCQ, le RREFQ et le Régime de retraite de l'administration supérieure inclus dans le RRPE.

Charge totale relative aux régimes

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Charge de retraite		
Coût des prestations constituées excluant les frais d'intérêts	1 579	1 542
Cotisations des salariés	(57)	(68)
Cotisations des employeurs autonomes	(1)	(5)
	<u>1 521</u>	<u>1 469</u>
Coût des modifications	—	24
Amortissement des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels	471	382
	<u>1 992</u>	<u>1 875</u>
Intérêts au titre des régimes de retraite	2 436 ⁽¹⁾	2 643 ⁽¹⁾
Total	<u><u>4 428</u></u>	<u><u>4 518</u></u>

(1) Après déduction des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite de 1 887 millions de dollars en 2007-2008 (1 440 millions de dollars en 2006-2007), lesquels revenus tiennent compte d'une déduction de 37 millions de dollars (71 millions de dollars en 2006-2007) reliée à l'amortissement des redressements découlant des gains et pertes actuariels relatifs à ce fonds.

Financement des régimes de retraite

Évaluations actuarielles à des fins de financement pour le service régulier des régimes de retraite à « coûts partagés » (RREGOP, RRPE, et RRAPSC)

Conformément à la loi, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle à des fins de financement pour chacun des régimes, c'est-à-dire pour déterminer les taux de cotisation des régimes. Pour les fins de ces évaluations, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conventions collectives en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties de même que des hypothèses économiques plus conservatrices que celles utilisées pour les évaluations aux fins de la comptabilisation.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Selon ces évaluations, l'engagement du gouvernement aux fins de financement est calculé comme étant la caisse qu'il aurait constituée s'il avait eu à verser, depuis 1973, ses cotisations sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer le taux de cotisation des participants. Cette caisse, dans le cas du RREGOP et du RRPE, était estimée, au 31 décembre 2007, à 54 368 millions de dollars à la juste valeur et 61 649 millions de dollars au coût (52 113 millions de dollars à la juste valeur et 54 780 millions de dollars au coût au 31 décembre 2006). Dans le cas du RRAPSC, pour lequel les cotisations des employés ont été versées au Fonds consolidé du revenu, la valeur de la caisse qu'auraient constituée les employés et le gouvernement était de 1 019 millions de dollars au coût au 31 décembre 2007 (924 millions de dollars au 31 décembre 2006).

L'écart entre ces caisses et le passif inscrit au titre de ces trois régimes représente une somme non exigible qui n'a pas à être comptabilisée au passif du gouvernement. Des associations d'employés-cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec demandant que cette dernière reconnaisse que cet écart constitue un engagement du gouvernement. En juillet 2004, le jugement de la Cour supérieure du Québec relatif à cette requête conclut que :

- le gouvernement, dans ses exercices financiers depuis 1973, a dévoilé convenablement ses engagements financiers, le tout, selon les normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, en regard du partage du coût du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et de celui du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC), partage prévu par les lois concernées;
- le partage du coût dans le financement du régime de retraite concerné, soit le RREGOP, le RRPE et le RRAPSC, ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles employées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit.

En août 2004, les associations d'employés-cadres du gouvernement ont porté ce jugement en appel. En janvier 2006, la Cour d'appel du Québec a suspendu cet appel pour permettre à des organisations syndicales d'employés participant à ces régimes d'instituer, devant la Cour supérieure du Québec, une nouvelle requête pour jugement déclaratoire sur ce même sujet. En avril 2006, une telle requête a été déposée par ces organisations. Par conséquent, la suspension de l'appel demeurera en vigueur jusqu'au prononcé d'un jugement final de la Cour supérieure sur cette nouvelle requête.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Autres avantages sociaux futurs

En plus des régimes de retraite, le gouvernement parraine deux autres programmes d'avantages sociaux futurs à l'égard de ses employés, soit les congés de maladie accumulés et le régime de rentes de survivants. Ces programmes donnent lieu à des obligations à long terme pour le gouvernement, qui assume la totalité des coûts de ces deux programmes.

Les employés peuvent accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

La *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière* (L.Q. 2008, c. 12), adoptée en juin 2008, autorise la ministre des Finances à déposer des sommes à la Caisse de dépôt et placement du Québec, jusqu'à concurrence de l'obligation actuarielle relative aux congés de maladie accumulés, afin de former le Fonds des congés de maladie accumulés. Ce fonds vise à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations dues aux employés en raison des congés de maladie qu'ils ont accumulés. Au 31 mars 2008, ce programme n'a pas fait l'objet d'une capitalisation puisque la loi a été adoptée en juin 2008.

Le régime de rentes de survivants prévoit le paiement d'une rente au conjoint et aux enfants à charge à la suite du décès d'une personne admissible. Ce régime vise principalement le personnel d'encadrement et celui assimilé des secteurs public et parapublic, lesquels représentent une proportion de 90 % de la population assurée. Le gouvernement verse des sommes dans un fonds à la Caisse de dépôt et placement du Québec, dédié spécifiquement au paiement des prestations acquises par les bénéficiaires du régime.

Passif au titre des autres avantages sociaux futurs

Les obligations relatives aux congés de maladie accumulés se constituent au fur et à mesure que les employés rendent des services au gouvernement. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode actuarielle qui prend en considération la durée de la carrière active des employés. Cette méthode prend en considération la façon dont les avantages sont acquis par les employés.

Pour le régime de rentes de survivants, une obligation est constatée au moment où survient le décès d'une personne admissible. La valeur des obligations est établie à l'aide d'une méthode actuarielle qui établit la valeur actualisée des rentes acquises alors par les bénéficiaires.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Les redressements découlant de gains et pertes actuariels, constatés lors des évaluations actuarielles des obligations de ces deux programmes, sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants dans le cas des congés de maladie accumulés et, dans le cas du régime de rentes de survivants, sur la durée moyenne restante de l'espérance de vie des bénéficiaires. Les redressements cumulés en fin d'année financière correspondent principalement au solde non amorti des gains et pertes actuariels.

Évaluations actuarielles et estimations subséquentes

La valeur des obligations actuarielles au titre des droits et rentes acquis est établie sur la base d'évaluations actuarielles ou d'extrapolations de ces dernières pour les années entre deux évaluations. Les congés de maladie accumulés ont fait l'objet d'une évaluation sur une base actuarielle au 31 mars 2006. Le régime de rentes de survivants a été établi sur la base d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2005. Pour ces deux programmes, des extrapolations au 31 mars 2008 ont été produites.

La valeur des obligations actuarielles est évaluée selon les hypothèses à long terme de nature économique les plus probables suivantes :

	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants
- Rendement, net d'inflation	4,75 %	4,75 %
- Taux d'inflation	2,75 %	2,75 %
- Progression des salaires, nette d'inflation	0,50 %	—
- Taux d'actualisation des obligations actuarielles au titre des droits et rentes acquis	7,50 %	7,50 %

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Détail du passif au titre des autres avantages sociaux futurs

	Obligations actuarielles constituées	Redresse- ments	Passif au titre des autres avantages sociaux futurs au 31 mars 2008	Passif au titre des autres avantages sociaux futurs au 31 mars 2007
		(en millions de dollars)		
Congés de maladie accumulés	772		772	788
Régime de rentes de survivants	368	26	394	388
	1 140	26	1 166	1 176
Fonds du régime de rentes de survivants ^{(1) (2)}	(428) ⁽³⁾	(5)	(433)	(424)
	712	21	733	752

(1) Au cours de l'année financière 2007-2008, un montant de 13 millions de dollars (13 millions de dollars en 2006-2007) a été investi au Fonds du régime de rentes de survivants; un revenu de placement de 25 millions de dollars (24 millions de dollars en 2006-2007) a été réinvesti dans ce fonds pour cette période. Au cours de la même période, des prestations de rentes de 30 millions de dollars (29 millions de dollars en 2006-2007) ont été versées à même les sommes investies dans ce fonds.

(2) En 2007-2008, le rendement prévu des actifs du Fonds du régime de rentes de survivants est de 6,75 % (6,75 % en 2006-2007); son rendement réel est de 1,11 % (13,61 % en 2006-2007).

(3) La juste valeur des placements à la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 mars 2008 est de 445 millions de dollars (456 millions au 31 mars 2007).

Charge totale relative aux autres avantages sociaux futurs

	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	2008	2007
			(en millions de dollars)	
Charge des autres avantages sociaux futurs				
Coût des droits et rentes acquis	45	13	58	63
Amortissement des redressements découlant des gains ou des pertes actuariels	—	(1)	(1)	(2)
	45	12	57	61
Intérêts au titre des autres avantages sociaux futurs ⁽¹⁾	51	(1)	50	50
Total	96	11	107	111

(1) Après déduction des revenus de placement du Fonds du régime de rentes de survivants de 25 millions de dollars (24 millions de dollars en 2006-2007), lesquels revenus tiennent compte d'une déduction de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2006-2007) reliée à l'amortissement des redressements découlant des gains et pertes actuariels relatifs à ce fonds.

8. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de remboursement des emprunts venant à échéance et de maintenir ses liquidités au niveau désiré, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque par l'utilisation des divers instruments financiers dérivés à sa disposition.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au remboursement des intérêts et du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés. Afin de gérer ce risque, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre. Ces contrats viennent à échéance à différentes dates jusqu'en 2036.

La structure de la dette au 31 mars 2008, après prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change, est de 90 % en dollars canadiens, 2 % en dollars américains, 2 % en yens, 3 % en francs suisses et 3 % en euros (au 31 mars 2007 : 92 % en dollars canadiens, 1 % en dollars américains, 1 % en yens, 3 % en francs suisses et 3 % en euros).

Pour l'exercice 2007-2008, 272 millions de dollars ont été comptabilisés aux résultats à titre d'amortissement du gain de change reporté inclus au service de la dette (134 millions de dollars pour l'exercice 2006-2007).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à des produits dérivés à court terme. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger le paiement d'intérêts à taux fixe contre des paiements calculés à taux variable ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

La structure de la dette au 31 mars 2008, après prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, est de 66 % à taux fixe et de 34 % à taux variable (au 31 mars 2007 : 68 % à taux fixe et 32 % à taux variable).

La dette à taux fixe est celle qui ne viendra pas à échéance et dont les taux ne seront pas modifiés au cours de la prochaine année.

8. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles; un tel événement pouvant entraîner des pertes financières pour le gouvernement. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartiste.

Une limite de crédit est fixée pour chaque contrepartiste en fonction principalement de sa cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que les montants dus par le contrepartiste se retrouvent à l'intérieur des limites fixées.

Le gouvernement transige avec de grandes institutions financières qui possèdent une cote de crédit équivalente ou supérieure à la sienne en prenant comme référence les cotes des grandes agences de cotation. Au 31 mars 2008, la totalité du portefeuille des instruments financiers dérivés était associée à des contrepartistes ayant une cote de crédit équivalente ou supérieure à celle de la province de Québec avec au moins une de ces agences.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le gouvernement ne puisse rencontrer, à court terme, ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le gouvernement dispose, auprès de différentes institutions bancaires canadiennes, de marges de crédit totalisant 1 165 millions de dollars canadiens.

De plus, le gouvernement dispose, auprès d'un syndicat bancaire canadien et international, de conventions de crédit pour un montant de 3 500 millions de dollars américains.

Au 31 mars 2008, un tirage de 47 millions de dollars était en cours sur les marges de crédit auprès des institutions bancaires canadiennes et aucun tirage n'était en cours sur les conventions de crédit.

9. Dettes

Monnaie	2008			
	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ^{(1) (2)}	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
En dollar canadien	73 283	73 283	15 461	15 461
En dollar américain	14 091	14 484	500	514
En yen	439 473	4 522		
En euro	6 617	10 748	650	1 056
En franc suisse	1 495	1 549		
Autres devises ⁽⁵⁾		1 499		
Moins				
Instruments financiers dérivés - net		569		(144)
Fonds d'amortissement ^{(4) (6)}		4 433		147
Dettes avant gain (perte) de change reporté		101 083		17 028
Gain (perte) de change reporté		1 146		
		102 229		17 028

(1) Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

Monnaie	2008				
	Fonds de financement	Financement- Québec	Corporation d'hébergement du Québec	Immobilière SHQ	Total en équivalent canadien
	Total en équivalent canadien	Total en équivalent canadien	Total en équivalent canadien	Total en équivalent canadien	Total en équivalent canadien
			(en millions de dollars)		
En dollar canadien	2 325	11 946	1 088	102	15 461
En dollar américain		514			514
En yen					
En euro		1 056			1 056
En franc suisse					
Autres devises ⁽⁵⁾					
Moins					
Instruments financiers dérivés - net		(144)			(144)
Fonds d'amortissement	85		62		147
Dettes avant gain (perte) de change reporté	2 240	13 660	1 026	102	17 028
Gain (perte) de change reporté					—
	2 240	13 660	1 026	102	17 028

				2008			2007
Travaux d'organismes municipaux ⁽³⁾		Total				Total après incidence des instruments financiers dérivés	Total après incidence des instruments financiers dérivés
En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Instruments financiers dérivés - net			Total après incidence des instruments financiers dérivés
(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)	(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
2 477	2 477	91 221	91 221	22 559	113 780 ⁽⁴⁾	111 528 ⁽⁴⁾	
		14 591	14 998	(12 917)	2 081	1 075	
		439 473	4 522	(2 181)	2 341	2 082	
		7 267	11 804	(8 354)	3 450	3 144	
		1 495	1 549	1 969	3 518	3 104	
			1 499	(1 501)	(2)	(2)	
			425	(425)	—	—	
	61		4 641		4 641	4 394	
	2 416		120 527	—	120 527	116 537	
			1 146		1 146	1 885	
	2 416		121 673	—	121 673	118 422	

- (2) Incluant un montant de 25 millions de dollars au 31 mars 2008 (31 millions de dollars au 31 mars 2007) pour un organisme fiduciaire et un sans but lucratif.
- (3) Dans le cadre du programme d'assainissement des eaux, le gouvernement s'engage, selon une entente signée conjointement avec les municipalités et la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE), à contribuer au financement du coût des travaux en remboursant le capital et les intérêts selon les échéances des emprunts contractés par la SQAE.
- (4) Le gouvernement détenait 2 904 millions de dollars de ses titres au 31 mars 2008 (3 472 millions de dollars en 2007), dont 2 586 millions de dollars (2 206 millions de dollars au 31 mars 2007) détenus par le Fonds d'amortissement.
- (5) Les autres devises regroupent en 2007 et en 2008 la livre sterling, le peso mexicain et les dollars australien, néo-zélandais et hong-kongais. Un tableau détaillé par monnaie et par catégorie de dette est présenté à l'annexe 17.
- (6) Les versements au fonds d'amortissement découlent des engagements pris par le gouvernement dans les prospectus établis lors de l'émission des emprunts. Ce fonds d'amortissement est rattaché à 11 997 millions de dollars de la dette directe, 825 millions de dollars de la dette des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et 1 578 millions de dollars de la dette des travaux d'organismes municipaux.

9. Dettes (suite)

Taux d'intérêt moyen pondéré ⁽¹⁾

Monnaie	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation		Travaux d'organismes municipaux	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
En dollar canadien	5,27 %	5,62 %	4,22 %	5,01 %	5,38 %	5,40 %
En dollar américain	6,15	6,16	5,00	5,10		
En yen	3,55	3,52				
En euro	4,47	4,53	4,54	4,13		
En franc suisse	2,72	2,72				
Taux moyen pondéré	5,22 %	5,47 %	4,11 %	4,95 %	5,38 %	5,40 %

(1) Le taux d'intérêt moyen pondéré correspond au taux effectif des emprunts.

Échéanciers des dettes après incidence des instruments financiers dérivés

Directe

Échéance au 31 mars ⁽¹⁾	En dollar canadien ⁽⁴⁾	En dollar américain ⁽⁴⁾	En yen	En euro	En franc suisse	Autres devises	Total
	(en millions de dollars)						
2009	9 971	20			1		9 992
2010	6 177	19					6 196
2011	5 300	18	42				5 360
2012	6 781	271	248	(4)		(1)	7 295
2013	3 798	122	103	(5)	1 528		5 546
	32 027	450	393	(9)	1 529	(1)	34 389
2014-2018	27 295	514	1 725	3 298	1 989		34 821
2019-2023	4 195	399	17	161		(1)	4 771
2024-2028	6 922	(432)	206				6 696
2029-2033	7 766	252					8 018
2034 et plus	12 225	163					12 388
	90 430	1 346	2 341	3 450	3 518	(2)	101 083

9. Dettes (suite)

Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

Échéance au 31 mars ⁽²⁾	En dollar canadien ⁽⁴⁾	En dollar américain	En yen	En euro	En franc suisse	Autres devises	Total
(en millions de dollars)							
2009	4 181						4 181
2010	2 004						2 004
2011	471						471
2012	1 976						1 976
2013	1 815						1 815
	10 447						10 447
2014-2018	4 680						4 680
2019-2023	339						339
2024-2028	139						139
2029-2033	369						369
2034 et plus	1 054						1 054
	17 028						17 028

Travaux d'organismes municipaux

Échéance au 31 mars ⁽³⁾	En dollar canadien ⁽⁴⁾	En dollar américain	En yen	En euro	En franc suisse	Autres devises	Total
(en millions de dollars)							
2009	123						123
2010	317						317
2011	577						577
2012	115						115
2013	58						58
	1 190						1 190
2014 et plus	1 226						1 226
	2 416						2 416

(1) Cet échéancier tient compte, en 2009, de 3 292 millions de dollars pour les bons du trésor et de 1 254 millions de dollars pour les emprunts temporaires. Il est également établi en tenant compte, pour les produits d'épargne remboursables à demande, d'une prévision de remboursement de 775 millions de dollars en 2009, de 463 millions de dollars en 2010, 404 millions de dollars en 2011, 595 millions de dollars en 2012, 651 millions de dollars en 2013 et 2 402 millions de dollars pour les années 2014-2018.

(2) Cet échéancier inclut un montant de 2 106 millions de dollars venant à échéance en 2009 pour les emprunts temporaires.

(3) Cet échéancier inclut un montant de 12 millions de dollars venant à échéance en 2009 pour les bons du trésor.

(4) Ces échéanciers tiennent compte du Fonds d'amortissement, soit 3 906 millions de dollars pour des dettes en dollars canadiens et 735 millions de dollars pour des dettes en dollars américains.

9. Dettes (suite)

Remboursement de la dette par les fonds d'amortissement

Échéance au 31 mars	En dollar canadien	En dollar américain	Total
	(en millions de dollars)		
2009	74		74
2010	790		790
2011	441		441
2012	368		368
2013	6		6
	1 679		1 679
2014-2018	96		96
2019-2023	850		850
2024-2028	606	735	1 341
2029-2033	675		675
	3 906	735	4 641

10. Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, le gouvernement a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Transferts		
Financement d'acquisition d'immobilisations	8 389	7 697
Ententes	8 445	8 237
	<u>16 834</u>	<u>15 934</u>
Paiements minimaux exigibles non actualisés en vertu de baux de location-exploitation	1 961	1 442
Acquisition d'immobilisations	1 582	974
Approvisionnement en biens et services	699	572
Autres contrats	547	599
	<u>21 623</u>	<u>19 521</u>

Échéancier

Échéance au 31 mars	Transferts - Financement d'acquisition d'immobilisations	Transferts - Ententes	Baux de location- exploitation	Acquisition d'immobilisations	Approvi- sionnement en biens et services	Autres contrats	Total
	(en millions de dollars)						
2009	1 533	1 154	268	764	415	352	4 486
2010	974	799	224	425	159	73	2 654
2011	688	679	186	251	70	29	1 903
2012	884	662	159	141	37	17	1 900
2013	642	540	148	1	13	4	1 348
	<u>4 721</u>	<u>3 834</u>	<u>985</u>	<u>1 582</u>	<u>694</u>	<u>475</u>	<u>12 291</u>
2014-2018	1 991	1 231	477		5	19	3 723
2019-2023	468	890	265				1 623
2024-2028	146	806	193				1 145
2029-2033	61	350	25				436
2034 et plus	9	1 334	16			4	1 363
	<u>7 396</u>	<u>8 445</u>	<u>1 961</u>	<u>1 582</u>	<u>699</u>	<u>498</u>	<u>20 581</u>
Échéancier indéterminé	993					49	1 042
	<u>8 389</u>	<u>8 445</u>	<u>1 961</u>	<u>1 582</u>	<u>699</u>	<u>547</u>	<u>21 623</u>

Les obligations contractuelles à l'égard des transferts sont détaillées à l'annexe 20.

11. Éventualités

- A) Dans le cadre de ses différents programmes d'aide financière, le gouvernement garantit des emprunts et d'autres interventions financières effectués par des tiers, pour un montant de 10 230 millions de dollars au 31 mars 2008 (10 487 millions de dollars au 31 mars 2007). Ces interventions financières garanties nettes sont présentées sommairement à l'annexe 21.
- B) Le gouvernement fait l'objet de certaines réclamations; il est également partie impliquée dans des causes devant les tribunaux. Ces différents litiges découlent notamment d'inexécution de contrats, de dommages subis par des personnes ou des biens et de certains éléments connexes. Dans certains cas, les sommes réclamées sont mentionnées, dans d'autres cas, aucune mention n'en est faite. Les causes pour lesquelles le montant de la réclamation a été établi représentent 945 millions de dollars. Le dénouement de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée. C'est seulement lorsqu'il est probable que ces causes donneront lieu à un déboursé et qu'une estimation raisonnable du montant peut en être faite que le gouvernement inscrit une provision à cet effet dans ses créditeurs et frais à payer.
- C) Différentes communautés autochtones du Québec ont intenté des poursuites en dommages-intérêts contre le gouvernement, totalisant 15 942 millions de dollars. Ces recours portent sur des revendications territoriales, la reconnaissance de certains droits ancestraux et d'autres éléments connexes. Ces dossiers sont à différents stades d'avancement (certains recours étant actuellement suspendus ou inactifs) et devraient éventuellement se conclure par le biais de négociations, de jugements ou de désistements des requérants. Le dénouement de ces dossiers étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.
- D) Le gouvernement comptabilise, depuis 2006-2007, un passif environnemental relatif aux coûts de réhabilitation des terrains contaminés dont il a la responsabilité et ceux dont il est probable qu'il en aura la responsabilité, dans la mesure où le montant peut en être estimé.

Un recensement des terrains contaminés a été effectué en ce sens. En date du 31 mars 2008, un montant de 789 millions de dollars est inscrit aux autres passifs pour quelque 639 terrains répertoriés. Différentes méthodes sont utilisées pour estimer le montant des coûts de réhabilitation et de gestion. Pour chaque dossier, le montant estimé est majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. Ainsi, le passif environnemental comptabilisé au 31 mars 2008 tient compte d'une majoration des coûts de 209 millions de dollars (110 millions de dollars au 31 mars 2007).

Dans certains cas, la probabilité que le gouvernement soit appelé à assumer les coûts de réhabilitation n'a pu être établie, dans d'autres cas, la valeur des coûts qu'il devra engager n'a pu être estimée. En raison des difficultés inhérentes à l'évaluation du passif, les obligations du

11. Éventualités (suite)

gouvernement, qui seront constatées jusqu'au 31 mars 2010 à l'égard de terrains contaminés existants au 31 mars 2006, seront imputées aux déficits cumulés, conformément à la convention comptable.

- E) Le gouvernement peut être appelé à garantir l'exécution de toute obligation à laquelle l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux est tenue relativement à la gestion d'une franchise afférente à un contrat d'assurance responsabilité civile et professionnelle qu'elle a négocié et conclu à l'avantage de ses membres. Il peut aussi avancer à cette association toute somme jugée nécessaire dans le cadre de cette gestion. Cette garantie représente un montant de 106 millions de dollars au 31 mars 2008.

12. Papier commercial adossé à des actifs (PCAA)

Le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, aussi appelées « conduits », ayant généralement des échéances variant de un à trois mois.

Au 31 mars 2008, du PCAA non garanti par les banques et en restructuration est détenu dans le cadre de placements effectués par certains organismes consolidés ligne par ligne (212 millions de dollars), par des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (75 millions de dollars) et par des entreprises du gouvernement (159 millions de dollars). Du PCAA est également détenu par le biais d'unités de dépôts à participation dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) que possèdent le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (2 689 millions de dollars), le Fonds du régime de rentes de survivants (34 millions de dollars), d'autres actifs des régimes de retraite (35 millions de dollars), le Fonds des générations (58 millions de dollars) et d'autres organismes consolidés (44 millions de dollars).

En août 2007, la problématique des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a engendré des perturbations importantes sur les marchés financiers internationaux qui ont mené à une crise de liquidité sur le marché canadien du PCAA non garanti par les banques et en restructuration. Depuis le 13 août 2007, les détenteurs de ce type de PCAA ne sont pas en mesure de se faire rembourser les sommes dues à l'échéance. Le 15 août 2007, un groupe d'investisseurs et d'institutions financières ont convenu, en vertu de « l'Accord de Montréal », de ne pas mettre les conduits en défaut afin d'éviter une liquidation désordonnée et à perte des créances et actifs financiers sous-jacents. Les participants à « l'Accord de Montréal » ont également conclu une entente de principe au sujet de la conversion du PCAA en instruments financiers à moyen terme, assortis d'échéances qui correspondent aux actifs sous-jacents. Le 6 septembre 2007, un comité pancanadien des porteurs de PCAA a été mis sur pied afin de superviser le processus de restructuration et il a annoncé, le 23 décembre 2007, qu'une entente de principe était intervenue sur la restructuration globale des PCAA.

Le 17 mars 2008, le comité pancanadien des porteurs de PCAA a obtenu de la Cour supérieure de l'Ontario, pour les fiducies visées par le plan de restructuration, la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Le 20 mars 2008, le comité rendait public son plan de restructuration. Le 25 avril 2008, le plan a été avalisé par 96 % des investisseurs et le 5 juin 2008, homologué par la Cour supérieure de l'Ontario.

Le 9 juin 2008, un groupe d'investisseurs a contesté le plan de restructuration et a porté en appel la décision de la Cour supérieure. Le 18 août 2008, la Cour d'appel de l'Ontario a confirmé le premier jugement de façon unanime, les trois juges approuvant le plan. Le 3 septembre 2008, une demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême a été déposée par un groupe d'investisseurs pour empêcher

12. Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) (suite)

l'entérinement du plan de restructuration dans sa forme actuelle. Le 19 septembre 2008, la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre la demande d'appel. À cette date, le comité pancanadien a amorcé les dernières étapes de mise en œuvre de son plan.

La proposition de restructuration a pour principaux objectifs de remplacer le PCAA par de nouveaux titres ayant une échéance similaire à celle des créances et des actifs financiers sous-jacents, de regrouper certaines séries de PCAA qui sont soutenues en tout ou en partie par des actifs synthétiques, d'alléger les obligations d'appel de marge des conduits existants, de mettre en place des facilités d'appel de marge et de soutenir les besoins en liquidités des porteurs de PCAA, lorsque nécessaire.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA, les détenteurs de titres PCAA inclus au périmètre comptable du gouvernement ont estimé, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs pour les différents titres à l'aide d'un modèle d'évaluation sur des hypothèses de récupération des différentes catégories d'actifs, soit les actifs traditionnels, synthétiques et à haut risque. Ce modèle préconise une approche pondérée de probabilités et se fonde, entre autres, sur l'évaluation des flux monétaires et sur l'utilisation de certains indices financiers publics. Les hypothèses utilisées reflètent les incertitudes relatives aux montants et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de crédit des créances et actifs financiers sous-jacents et au rendement. Les hypothèses fondées sur l'information disponible au 31 mars 2008 utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. En établissant les justes valeurs de ces titres, les détenteurs attribuent une grande probabilité de succès à une proposition de restructuration et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée. Quant au PCAA détenu par la CDPQ, cette dernière a effectué une évaluation de ses placements à l'aide d'une méthode similaire.

À la suite de cette évaluation, le gouvernement a constaté dans ses résultats de l'année se terminant le 31 mars 2008 des pertes pour moins-values de 85 millions de dollars, se détaillant comme suit :

- une perte pour moins-value de 35 millions de dollars à l'égard des placements effectués par certains organismes consolidés ligne par ligne;
- une perte pour moins-value de 12 millions de dollars sur les placements comptabilisée par les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et reflétée dans leur déficit annuel consolidé aux résultats du gouvernement;
- une perte pour moins-value de 38 millions de dollars sur les placements comptabilisée par les entreprises du gouvernement et reflétée dans les revenus du gouvernement provenant de ces dernières.

12. Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) (suite)

Quant aux placements dans un PCAA détenus par le biais d'unités de dépôts à participation de la CDPQ, les pertes non matérialisées pour moins-values de 422 millions de dollars prises par cette dernière n'ont pas eu d'effet sur les résultats du gouvernement de l'année financière se terminant le 31 mars 2008. Ces pertes non matérialisées seront constatées aux résultats au cours des années futures, s'il y a lieu, conformément aux conventions comptables du gouvernement.

Dans le cas des unités détenues par le Fonds d'amortissement des régimes de retraite et par le Fonds du régime de rentes de survivants, ces provisions sont prises en compte dans le calcul de la valeur de marché redressée des placements, où l'écart entre le rendement réel selon la valeur de marché et celui prévu est amorti sur 5 ans. De plus, les gains et pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu pour établir le revenu annuel sont amortis linéairement sur plusieurs années, conformément aux périodes énoncées à la note 7. Ainsi, les pertes non matérialisées pour moins-values prises par la CDPQ affecteront, s'il y a lieu, la valeur de marché redressée des placements et les résultats ultérieurs du gouvernement.

Les autres unités de dépôts à participation détenues par le gouvernement sont évaluées au coût. Ces unités n'ont pas fait l'objet d'une dévaluation, car leur juste valeur est supérieure au coût comptabilisé, et cela, même si cette juste valeur tient compte des pertes non matérialisées pour moins-values prises par la CDPQ.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

Le tableau suivant présente les principaux reclassements aux états financiers :

	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)
Débiteurs	(112)
Intérêts courus à payer	90
Dette pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	(90)
Créditeurs et frais à payer	(112)
Revenus	
Droits et permis	(24)
Dépenses	
Service de la dette	(24)

Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾

Affaires municipales et Régions

Commission municipale du Québec

Régie du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Assemblée nationale

Conseil du trésor

Commission de la fonction publique

Conseil exécutif

Commission d'accès à l'information

Culture, Communications et Condition féminine

Commission des biens culturels du Québec

Conseil du statut de la femme

Conseil supérieur de la langue française

Office québécois de la langue française

Développement durable, Environnement et Parcs

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Développement économique, Innovation et Exportation

Éducation, Loisir et Sport

Commission consultative de l'enseignement privé

Conseil supérieur de l'éducation

Emploi et Solidarité sociale

Famille et Aînés

Curateur public ⁽²⁾

Finances

Immigration et Communautés culturelles

Conseil des relations interculturelles

Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾ (suite)

Justice

- Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Conseil de la magistrature
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Office de la protection du consommateur
- Tribunal des droits de la personne

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

- Commissaire au lobbyisme
- Directeur général des élections – Commission de la représentation
- Protecteur du citoyen
- Vérificateur général

Relations internationales

Ressources naturelles et Faune

Revenu

Santé et Services sociaux

- Commissaire à la santé et au bien-être
- Office des personnes handicapées du Québec

Sécurité publique

- Bureau du coroner
- Commission québécoise des libérations conditionnelles

Services gouvernementaux

Tourisme

Transports

- Commission des transports du Québec

Travail

- Commission de l'équité salariale
- Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre
- Conseil des services essentiels

(1) Ces entités ont une année financière qui se termine le 31 mars.

(2) Cette entité effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Organismes, fonds spéciaux, fonds d'amortissement et autre fonds du gouvernement*Organismes ⁽¹⁾*

Agence de l'efficacité énergétique
Agence des partenariats public-privé du Québec
Agence métropolitaine de transport (31 décembre)
Autorité des marchés financiers
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
Centre de recherche industrielle du Québec
Centre de services partagés du Québec
Commissaire de l'industrie de la construction
Commission de la capitale nationale du Québec
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs
Commission des lésions professionnelles
Commission des normes du travail
Commission des relations du travail
Commission des services juridiques
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (30 juin)
Corporation d'hébergement du Québec
Corporation d'urgences-santé
École nationale de police du Québec ⁽²⁾ (30 juin)
École nationale des pompiers du Québec ⁽²⁾ (30 juin)
Financement-Québec
Fondation de la faune du Québec
Fonds d'aide aux recours collectifs
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
Fonds de la recherche en santé du Québec
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Héma-Québec
Immobilière SHQ ⁽²⁾ (31 décembre)
Institut de la statistique du Québec
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ⁽²⁾ (30 juin)
Institut national de santé publique du Québec
Investissement Québec
La Financière agricole du Québec
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (30 juin)
Office des professions du Québec
Office Québec-Amériques pour la jeunesse
Régie de l'assurance maladie du Québec

Organismes, fonds spéciaux, fonds d'amortissement et autre fonds du gouvernement (suite)

Organismes ⁽¹⁾ (suite)

Régie de l'énergie
Régie des installations olympiques (31 octobre)
Régie du bâtiment du Québec
Régie du cinéma
Services Québec
Société de développement de la Baie James (31 décembre)
Société de développement des entreprises culturelles
Société de financement des infrastructures locales du Québec
Société de la Place des Arts de Montréal ⁽²⁾ (31 août)
Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) (31 août)
Société des établissements de plein air du Québec
Société des parcs de sciences naturelles du Québec
Société des Traversiers du Québec
Société d'habitation du Québec
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)
Société du Palais des congrès de Montréal
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Société immobilière du Québec
Société nationale de l'amiante
Société québécoise d'assainissement des eaux
Société québécoise de récupération et de recyclage
Société québécoise d'information juridique
Tribunal administratif du Québec

Fonds spéciaux ⁽¹⁾

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier
Fonds de développement du marché du travail
Fonds de développement régional
Fonds de financement
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère du Revenu
Fonds de gestion de l'équipement roulant
Fonds de l'assurance médicaments

Organismes, fonds spéciaux, fonds d'amortissement et autre fonds du gouvernement (suite)

Fonds spéciaux ⁽¹⁾ (suite)

Fonds de l'état civil
Fonds de l'industrie des courses de chevaux
Fonds de partenariat touristique
Fonds de perception
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun
Fonds des pensions alimentaires ⁽³⁾
Fonds des registres du ministère de la Justice
Fonds des services de police
Fonds des services de santé
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu
Fonds d'information foncière
Fonds d'information géographique
Fonds du centre financier de Montréal
Fonds du patrimoine culturel québécois
Fonds du service aérien gouvernemental
Fonds forestier
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie
Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
Fonds québécois d'initiatives sociales
Fonds relatif à la tempête de verglas
Fonds vert

Fonds d'amortissement

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec
Fonds d'amortissement de la Société québécoise d'assainissement des eaux
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement (Fonds d'amortissement des dettes)
Fonds d'amortissement des emprunts pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du gouvernement
Fonds d'amortissement des régimes de retraite
Fonds d'amortissement du Fonds du service aérien gouvernemental

**Organismes, fonds spéciaux, fonds d'amortissement et autre fonds
du gouvernement (suite)**

Autre fonds

Fonds des générations

- (1) Les organismes et les fonds spéciaux ont généralement une année financière qui se termine le 31 mars. Dans le cas contraire, la date de fin d'exercice est indiquée entre parenthèses et des données intérimaires non vérifiées sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.
- (2) Aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.
- (3) Ce fonds effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement**

*Réseau de la santé et des services sociaux***Agences et autres instances régionales ⁽¹⁾**

Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière
Agence de la santé et des services sociaux de Laval
Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie
Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides
Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent
Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-St-Jean
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James ⁽²⁾
Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James ⁽²⁾
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Établissements publics ⁽¹⁾

Centre André-Boudreau
Centre d'accueil Dixville inc.
Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord
Centre de réadaptation Constance-Lethbridge
Centre de réadaptation de la Gaspésie (Le)
Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal
Centre de réadaptation en alcoolisme et toxicomanie de Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Bas-Saint-Laurent
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Gabrielle-Major
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Montérégie-Est
Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience physique le Bouquier

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

*Réseau de la santé et des services sociaux (suite)***Établissements publics ⁽¹⁾ (suite)**

Centre de réadaptation Estrie inc.
Centre de réadaptation Interval
Centre de réadaptation La Maison
Centre de réadaptation la Myriade
Centre de réadaptation Lisette-Dupras
Centre de réadaptation Ubald-Villeneuve
Centre de santé et de services sociaux Cavendish
Centre de santé et de services sociaux Champlain
Centre de santé et de services sociaux Cléophas-Claveau
Centre de santé et de services sociaux d'Ahuntsic et Montréal-Nord
Centre de santé et de services sociaux d'Antoine-Labelle
Centre de santé et de services sociaux d'Argenteuil
Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable
Centre de santé et de services sociaux de Beauce
Centre de santé et de services sociaux de Bécancour–Nicolet-Yamaska
Centre de santé et de services sociaux de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent
Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix
Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi
Centre de santé et de services sociaux de Dorval-Lachine-Lasalle
Centre de santé et de services sociaux de Gatineau
Centre de santé et de services sociaux de Jonquière
Centre de santé et de services sociaux de Kamouraska
Centre de santé et de services sociaux de la Baie-des-Chaleurs
Centre de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord
Centre de santé et de services sociaux de la Côte-de-Gaspé
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Côte-Nord
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Gaspésie
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Yamaska
Centre de santé et de services sociaux de la Matapédia
Centre de santé et de services sociaux de la Minganie
Centre de santé et de services sociaux de la Mitis
Centre de santé et de services sociaux de la Montagne
Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook
Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau
Centre de santé et de services sociaux de Lac-Saint-Jean-Est

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

*Réseau de la santé et des services sociaux (suite)***Établissements publics ⁽¹⁾ (suite)**

Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or
Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale
Centre de santé et de services sociaux de Laval
Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie
Centre de santé et de services sociaux de l'Hématite
Centre de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux de Manicouagan
Centre de santé et de services sociaux de Maskinongé
Centre de santé et de services sociaux de Matane
Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog
Centre de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet
Centre de santé et de services sociaux de Papineau
Centre de santé et de services sociaux de Port-Cartier
Centre de santé et de services sociaux de Portneuf
Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord
Centre de santé et de services sociaux de Rimouski-Neigette
Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup
Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda
Centre de santé et de services sociaux de Saint-Jérôme
Centre de santé et de services sociaux de Saint-Léonard et Saint-Michel
Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles
Centre de santé et de services sociaux de Sorel-Tracy
Centre de santé et de services sociaux de Témiscaming-et-de-Kipawa
Centre de santé et de services sociaux de Témiscouata
Centre de santé et de services sociaux de Thérèse De Blainville
Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières
Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges
Centre de santé et de services sociaux des Aurores-Boréales
Centre de santé et de services sociaux des Basques
Centre de santé et de services sociaux des Collines
Centre de santé et de services sociaux des Etchemins
Centre de santé et de services sociaux des Îles
Centre de santé et de services sociaux des Pays-d'en-Haut
Centre de santé et de services sociaux des Sommets
Centre de santé et de services sociaux des Sources
Centre de santé et de services sociaux Domaine-du-Roy
Centre de santé et de services sociaux Drummond

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

*Réseau de la santé et des services sociaux (suite)***Établissements publics ⁽¹⁾ (suite)**

Centre de santé et de services sociaux du Coeur-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux du Grand Littoral
Centre de santé et de services sociaux du Granit
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-François
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Laurent
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice
Centre de santé et de services sociaux du Lac-des-Deux-Montagnes
Centre de santé et de services sociaux du Lac-Témiscamingue
Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière
Centre de santé et de services sociaux du Pontiac
Centre de santé et de services sociaux du Rocher-Percé
Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière
Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest-Verdun
Centre de santé et de services sociaux du Suroît
Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François
Centre de santé et de services sociaux Haut-Richelieu-Rouville
Centre de santé et de services sociaux - Institut Universitaire de gériatrie de Sherbrooke
Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon
Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance
Centre de santé et de services sociaux la Pommeraie
Centre de santé et de services sociaux les Eskers de l'Abitibi
Centre de santé et de services sociaux Lucille-Teasdale
Centre de santé et de services sociaux Maria-Chapdelaine
Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher
Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska
Centre de santé Inuulitsivik
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava
Centre de services en déficience intellectuelle Mauricie/Centre-du-Québec
Centre de soins prolongés Grace Dart / Grace Dart Extended Care Centre
Centre d'hébergement et de soins de longue durée de St-Andrew-de-Father-Dowd-et-de-St-Margaret
Centre Dollard-Cormier (Le)
Centre du Florès
Centre hospitalier affilié universitaire de Québec
Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Centre hospitalier de St. Mary
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières
Centre hospitalier Robert-Giffard
Centre hospitalier universitaire de Québec

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)***Réseau de la santé et des services sociaux (suite)***Établissements publics ⁽¹⁾ (suite)**

Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
Centre Jean-Patrice-Chiasson/Maison Saint-Georges (Le)
Centre Jellinek
Centre jeunesse Chaudière-Appalaches
Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec (Le)
Centre jeunesse de la Montérégie
Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (C.J.A.T.)
Centre jeunesse de Laval
Centre jeunesse de l'Estrie
Centre jeunesse de Montréal (Le)
Centre jeunesse de Québec
Centre jeunesse des Laurentides
Centre jeunesse du Bas-St-Laurent
Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Le)
Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles
CLSC Naskapi
Centre Miriam
Centre Montérégien de réadaptation
Centre Normand
Centre Notre-Dame de l'Enfant (Sherbrooke) Inc.
Centre régional de réadaptation La Ressource
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James ⁽²⁾
Centre universitaire de santé McGill
Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw (Les)
Centres jeunesse de Lanaudière (Les)
Centres jeunesses de l'Outaouais (Les)
CHSLD Juif de Montréal
Clair Foyer Inc.
Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James ⁽²⁾
Corporation du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (La)
Corporation du Centre hospitalier gériatrique Maimonides (La)
Corporation du Centre hospitalier Pierre-Janet (La)
CRDI Normand-Laramée
Domrémy Mauricie/Centre-du-Québec
Hôpital Catherine Booth de l'Armée du Salut
Hôpital Charles Lemoyne
Hôpital Chinois de Montréal (1963) (L')
Hôpital de réadaptation Lindsay (L')
Hôpital Douglas

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement** (suite)

*Réseau de la santé et des services sociaux (suite)***Établissements publics** ⁽¹⁾ (suite)

Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal
Hôpital Général Juif Sir Mortimer B. Davis (L')
Hôpital Jeffery Hale–Saint Brigid's
Hôpital Juif de réadaptation
Hôpital Laval
Hôpital Louis-H. Lafontaine
Hôpital Maisonneuve-Rosemont
Hôpital Mont-Sinaï
Hôpital Rivière-des-Prairies
Hôpital Santa Cabrini
Hôtel-Dieu de Lévis
Institut Canadien-Polonais du Bien-être Inc.
Institut de cardiologie de Montréal
Institut de réadaptation de Montréal (L')
Institut de réadaptation en déficience physique de Québec
Institut Nazareth et Louis-Braille
Institut Philippe-Pinel de Montréal
Institut Raymond-Dewar
Institut universitaire de gériatrie de Montréal
La Résidence de Lachute
Pavillon du Parc Inc.
Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort
Services de réadaptation L'Intégrale
Virage, Réadaptation en alcoolisme et toxicomanie (Le)

*Réseau de l'éducation***Commissions scolaires** ⁽³⁾

Commission scolaire au Coeur-des-Vallées
Commission scolaire Central Québec
Commission scolaire Crie
Commission scolaire de Charlevoix
Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Commission scolaire de l'Énergie
Commission scolaire de l'Estuaire

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

*Réseau de l'éducation (suite)***Commissions scolaires ⁽³⁾ (suite)**

Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
Commission scolaire de la Baie-James
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
Commission scolaire de la Capitale
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
Commission scolaire De La Jonquière
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Commission scolaire de la Rivéraine
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Commission scolaire de Laval
Commission scolaire de Montréal
Commission scolaire de Portneuf
Commission scolaire de Rouyn-Noranda
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Commission scolaire de Sorel-Tracy
Commission scolaire des Affluents
Commission scolaire des Appalaches
Commission scolaire des Bois-Francs
Commission scolaire des Chênes
Commission scolaire des Chic-Chocs
Commission scolaire des Découvreurs
Commission scolaire des Draveurs
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Commission scolaire des Hautes-Rivières
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Hauts-Cantons
Commission scolaire des Îles
Commission scolaire des Laurentides
Commission scolaire des Monts-et-Marées
Commission scolaire des Navigateurs
Commission scolaire des Patriotes
Commission scolaire des Phares
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

*Réseau de l'éducation (suite)***Commissions scolaires ⁽³⁾ (suite)**

Commission scolaire des Samares
Commission scolaire des Sommets
Commission scolaire des Trois-Lacs
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Commission scolaire du Fer
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Commission scolaire du Lac-Abitibi
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue
Commission scolaire du Littoral
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
Commission scolaire du Val-des-Cerfs
Commission scolaire Eastern Shores
Commission scolaire Eastern Townships
Commission scolaire English-Montréal
Commission scolaire Harricana
Commission scolaire Kativik
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Commission scolaire Marie-Victorin
Commission scolaire New Frontiers
Commission scolaire Pierre-Neveu
Commission scolaire René-Lévesque
Commission scolaire Riverside
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Commission scolaire Western Québec

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal

Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) ⁽³⁾

Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep d'Ahuntsic
Cégep d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

*Réseau de l'éducation (suite)***Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) ⁽³⁾ (suite)**

Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Limoilou
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal
Cégep Édouard Montpetit
Cégep François-Xavier Garneau
Cégep Gérard-Godin
Cégep John Abbott
Cégep Lionel Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep Montmorency
Cégep régional de Lanaudière
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Champlain Regional College
Collège Dawson
Collège Héritage
Collège Shawinigan
Vanier College

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

Réseau de l'éducation (suite)

Université du Québec et ses universités constituantes ⁽³⁾

École de technologie supérieure
École nationale d'administration publique
Institut national de la recherche scientifique
Université du Québec
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Outaouais

(1) Les entités du réseau de la santé et des services sociaux ont une année financière qui se termine le 31 mars.

(2) Ces entités agissent en tant qu'agence et établissement.

(3) Les entités du réseau de l'éducation ont une année financière qui se termine le 30 juin, à l'exception de l'Université du Québec et de ses constituantes dont l'année financière se termine le 31 mai. Les résultats financiers en date de leur fin d'année financière sont ajustés par la suite seulement si les transactions financières réalisées entre cette date et le 31 mars affectent de manière significative la situation financière ou les résultats du gouvernement.

Entreprises du gouvernement ⁽¹⁾

Capital Financière agricole inc.
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier (31 décembre)
Hydro-Québec ⁽²⁾ (31 décembre)
IQ FIER inc.
IQ Immigrants Investisseurs inc.
Loto-Québec
Société des alcools du Québec
Société générale de financement du Québec (31 décembre)
Société Innovatech du Grand Montréal
Société Innovatech du Sud du Québec
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches
Société Innovatech Régions ressources

(1) Les entreprises du gouvernement ont généralement une année financière qui se termine le 31 mars. Dans le cas contraire, la date de fin d'exercice est indiquée entre parenthèses et des données intérimaires non vérifiées sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(2) Cette entreprise effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Ministère, organismes et fonds du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement ⁽¹⁾

Caisse de dépôt et placement du Québec (31 décembre)
Cautionnements individuels des agents de voyages
Comité Entraide – secteurs public et parapublic (31 décembre)
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (31 décembre)
Commission de la construction du Québec (31 décembre)
Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)
Curateur public (partie fiduciaire) (31 décembre)
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale (31 décembre)
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
Fonds d'assurance parentale (31 décembre)
Fonds d'assurance-récolte
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre
Fonds des pensions alimentaires (partie fiduciaire)
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages
Fonds d'indemnisation des services financiers
Fonds du compte de stabilisation du revenu agricole
Fonds en fidéicommiss
Fonds en fidéicommiss – Taxe sur les produits et services
Hydro-Québec – Régime de retraite (31 décembre)
Ministère du Revenu – Biens sous administration (31 décembre)
Régie des rentes du Québec

(1) Ces organismes et fonds ont généralement une année financière qui se termine le 31 mars. Dans le cas contraire, la date de fin d'exercice est indiquée entre parenthèses.

Détail des revenus

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2008

	2008		2007
	Budget ^{(1) (2)}	Résultats réels	Résultats réels
	(en millions de dollars)		
Impôt sur le revenu et les biens			
Impôt sur le revenu des particuliers		18 648	18 480
Cotisations au Fonds des services de santé		5 958	5 601
Impôt des sociétés		4 819	4 779
	28 780	29 425	28 860
Taxes à la consommation			
Vente		10 300	9 931
Carburants		1 707	1 728
Tabac		707	758
Boissons alcooliques		421	422
Pari mutuel		11	12
	12 928	13 146	12 851
Droits et permis			
Véhicules automobiles		1 030	1 006
Ressources naturelles		86	184
Autres		536	427
	1 245	1 652	1 617
Revenus divers			
Ventes de biens et services		2 858	2 510
Intérêts		789	737
Amendes, confiscations et recouvrements		667	516
	3 366	4 314	3 763
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			
Société des alcools du Québec		761	710
Loto-Québec		1 360	1 391
Hydro-Québec		2 926	4 043
Autres		(22)	72
Revenus affectés au Fonds des générations			(500)
	4 625	5 025	5 716
Revenus du Fonds des générations	453	449	584
Total des revenus autonomes	51 397	54 011	53 391
Transferts du gouvernement fédéral			
Péréquation		7 160	5 539
Transferts pour la santé		3 925	3 649
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux		1 516	1 070
Autres programmes		2 132	1 712
Total des transferts du gouvernement fédéral	14 435	14 733	11 970
Total des revenus	65 832	68 744	65 361

(1) Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses présentées au *Budget 2007-2008* du 24 mai 2007 qui ne tenait pas compte de la réforme comptable de décembre 2007.(2) Incluant la Déclaration ministérielle du 1^{er} juin 2007.

Détail des dépenses

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2008

	2008		2007
	Budget ^{(1) (2)}	Résultats réels	Résultats réels
	(en millions de dollars)		
PAR SUPERCATÉGORIE ET CATÉGORIE			
Transfert			
Rémunération		25 192	23 804
Fonctionnement		6 082	5 502
Capital ⁽³⁾		1 925	1 679
Intérêt ⁽³⁾		1 191	1 125
Support		14 146	13 384
		48 536	45 494
Rémunération		4 881	4 953
Fonctionnement ⁽⁴⁾		4 195	4 030
Créances douteuses et autres provisions		976	596
Sous-total	57 371	58 588	55 073
Service de la dette ⁽⁵⁾			
Intérêts sur la dette		6 548	6 382
Moins			
Revenus de placement du Fonds d'amortissement des emprunts		132	219
Revenus d'intérêts sur les prêts et avances aux réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation		688	647
Revenus sur les placements temporaires		150	133
		5 578	5 383
Intérêts au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs		4 398	4 157
Moins			
Revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite		1 887	1 440
Revenus de placement du Fonds du régime de rentes de survivants		25	24
		2 486	2 693
Sous-total	8 008	8 064	8 076
Déficit annuel des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation		442	219
Total des dépenses	65 379	67 094	63 368

(1) Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses présentées au *Budget 2007-2008* du 24 mai 2007 qui ne tenait pas compte de la réforme comptable de décembre 2007.

(2) Incluant la Déclaration ministérielle du 1^{er} juin 2007.

(3) Après déduction de 32 millions de dollars de revenus des fonds d'amortissement afférents à des emprunts des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (53 millions de dollars en 2007).

(4) Incluant 1 290 millions de dollars (1 199 millions de dollars en 2007) au titre d'amortissement et réductions de valeur des immobilisations.

(5) Incluant 272 millions de dollars (134 millions de dollars en 2007) au titre d'amortissement du gain de change reporté.

Placements temporaires ^{(1) (2)}
 AU 31 MARS 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Bons du trésor	68	1 021
Billets	85	1 685
Certificats de dépôt	2 073	935
Acceptations bancaires	293	2 100
Obligations	43	38
Papiers commerciaux - autres que PCAA *	447	272
Autres	150	85
	<u>3 159</u>	<u>6 136</u>

* PCAA : Papier commercial adossé à des actifs.

(1) Les taux de rendement des placements temporaires varient principalement de 1,22 % à 11,38 %.

(2) Incluant 257 millions de dollars (1 179 millions de dollars au 31 mars 2007) de titres émis par le gouvernement.

Débiteurs
 AU 31 MARS 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Agents et mandataires		
Impôt sur le revenu et les biens	899	1 276
Taxes à la consommation	1 952	2 272
Droits et permis	—	2
	<u>2 851</u>	<u>3 550</u>
Débiteurs		
Impôt sur le revenu et les biens	3 303	3 140
Taxes à la consommation	1 077	1 030
Droits et permis	307	175
Revenus divers	2 440	1 957
Recouvrements de dépenses et autres	148	377
	<u>7 275</u>	<u>6 679</u>
Provision pour créances douteuses	<u>(1 200)</u>	<u>(1 097)</u>
	<u>6 075</u>	<u>5 582</u>
Comptes recevables estimés - comptabilité d'exercice	<u>2 062</u>	<u>1 910</u>
Revenus provenant des entreprises du gouvernement - dividendes	1 133	225
Transferts du gouvernement fédéral	1 869	1 721
Comptes à fin déterminée	198	168
Intérêts courus sur placements	201	205
	<u>14 389</u>	<u>13 361</u>

Participations dans les entreprises du gouvernement

AU 31 MARS 2008

Participations dans les entreprises du gouvernement

	Prêts et avances	Valeur de consoli- dation	2008 Participations dans les entreprises du gouver- nement	2007 Participations dans les entreprises du gouver- nement
			(en millions de dollars)	
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾		20	20	23
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ⁽²⁾		2	2	3
Hydro-Québec ^{(2) (4)}	7	22 273	22 280	20 981
IQ FIER inc. ^{(3) (4)}	169	(12)	157	83
IQ Immigrants Investisseurs inc. ⁽³⁾		51	51	41
Loto-Québec ⁽¹⁾		134	134	135
Société des alcools du Québec ⁽¹⁾		43	43	45
Société générale de financement du Québec ⁽²⁾		1 835	1 835	2 000
Société Innovatech du Grand Montréal ⁽³⁾		5	5	5
Société Innovatech du Sud du Québec ⁽¹⁾		14	14	14
Société Innovatech Québec et Chaudière - Appalaches ⁽¹⁾		41	41	57
Société Innovatech Régions ressources ⁽³⁾		26	26	29
Total	176	24 432	24 608	23 416

(1) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 mars 2008.

(2) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 décembre 2007 et ajustée avec les résultats intermédiaires non vérifiés au 31 mars 2008.

(3) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers non vérifiés au 31 mars 2008.

(4) Les prêts et avances à Hydro-Québec ont une échéance indéterminée, alors que ceux de IQ FIER inc. ne portent pas intérêt et viennent à échéance entre juin 2020 et février 2023.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
 AU 31 MARS 2008

Sommaire des états financiers des entreprises du gouvernement

	2008			Autres éléments du résultat étendu
	Résultats			
	Revenus	Dépenses	Surplus (déficit)	
	(en millions de dollars)			
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	1	4	(3)	
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ⁽²⁾				
Hydro-Québec ⁽²⁾	12 355	9 448	2 907	491
IQ FIER inc. ⁽¹⁾		8	(8)	
IQ Immigrants Investisseurs inc. ⁽¹⁾	227	213	14	(4)
Loto-Québec ⁽¹⁾	3 753	2 317	1 436	
Société des alcools du Québec ⁽¹⁾	2 341	1 580	761	
Société générale de financement du Québec ⁽²⁾	1 696	1 639	57	(105)
Société Innovatech du Grand Montréal ⁽³⁾				
Société Innovatech du Sud du Québec ⁽¹⁾	1	1		
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches ⁽¹⁾		15	(15)	
Société Innovatech Régions ressources ⁽³⁾				
	20 374	15 225	5 149	382
Redressements ⁽⁴⁾				
Ajustements ⁽⁵⁾			(124)	(79)
			5 025	303

(1) Selon les états financiers vérifiés au 31 mars 2008.

(2) Selon les états financiers vérifiés au 31 décembre 2007.

(3) Selon les états financiers non vérifiés au 31 mars 2008.

(4) Les redressements découlent principalement de l'application depuis le 1^{er} janvier 2007, par certaines entreprises du gouvernement, des nouvelles normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur privé relatives aux instruments financiers.

(5) Les ajustements découlent principalement des résultats intérimaires non vérifiés au 31 mars 2008.

(6) Le gouvernement garantit des emprunts contractés en différentes monnaies par cette entreprise. La valeur nette de ces emprunts s'élève à 34 452 millions de dollars (34 742 millions de dollars au 31 mars 2007). Ce montant inclut une garantie financière pour Gentilly-2 de 685 millions de dollars (685 millions de dollars en 2007), pour laquelle Hydro-Québec a constitué une fiducie de 44 millions de dollars (36 millions de dollars en 2007).

(7) Les emprunts au montant de 288 millions de dollars au 31 décembre 2007 (341 millions de dollars en 2006) de certaines entreprises de la Société sont garantis par différents types de sûretés sur les débiteurs, stocks et autres actifs corporels et incorporels ainsi que par des hypothèques sur l'universalité des biens dont la valeur comptable totalise 822 millions de dollars au 31 décembre 2007 (962 millions de dollars en 2006).

(8) Dont 244 millions de dollars de dettes contractées auprès du gouvernement.

		2008						2007	
Actifs		Passifs				Avoir net		Avoir net	
Actifs financiers	Actifs non financiers	Total	Dettes	Autres	Total	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Autres éléments de l'avoir net	Total	Total
(en millions de dollars)									
21		21	1		1		20	20	23
2		2					2	2	3
8 190	56 662	64 852	34 534 ⁽⁶⁾	9 426	43 960	962	19 930	20 892	18 840
158		158	169	1	170		(12)	(12)	(4)
2 944		2 944	2 664	229	2 893	5	46	51	45
309	795	1 104		970	970		134	134	135
352	240	592	6	543	549		43	43	37
1 300	1 142	2 442	312 ⁽⁷⁾	219	531	(41)	1 952	1 911	1 900
13		13	8		8		5	5	5
14		14					14	14	14
41		41					41	41	57
26		26					26	26	29
13 370	58 839	72 209	37 694 ⁽⁸⁾	11 388	49 082	926	22 201	23 127	21 084
								810	
								1 305	1 428
								24 432	23 322

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
 AU 31 MARS 2008

Échéancier des dettes après incidence des instruments financiers dérivés

	Remboursement des dettes à long terme pour les prochains exercices					2014 et	Total
	2009	2010	2011	2012	2013	suivants	
	(en millions de dollars)						
Capital Financière agricole inc.	1						1
Hydro-Québec	1 087	1 931	771	2 571	1 085	27 089	34 534
IQ FIER inc.						169	169
IQ Immigrants Investisseurs inc.	533	697	511	534	684		2 959 ⁽¹⁾
Société des alcools du Québec	1	1	2	2			6
Société générale de financement du Québec	128	16	19	19	21	109	312
Société Innovatech du Grand Montréal						8	8
	<u>1 750</u>	<u>2 645</u>	<u>1 303</u>	<u>3 126</u>	<u>1 790</u>	<u>27 375</u>	<u>37 989</u>

(1) Cet échéancier est basé sur le montant contractuel des versements en capital à effectuer alors que cette entreprise évalue dans ses états financiers ses dettes (2 664 millions de dollars, voir à la page précédente) sur la base des flux de trésorerie actualisés.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2008

*Quotes-parts dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement***Normes sur les instruments financiers**

Depuis le 1^{er} janvier 2007, certaines entreprises du gouvernement doivent se conformer aux nouvelles normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur privé relatives aux instruments financiers. Elles ont adopté les recommandations du chapitre 3855 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », qui présente les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers, et du chapitre 3865, « Couvertures », qui précise la manière d'appliquer la comptabilité de couverture et les informations à fournir dans ce contexte. Elles ont aussi adopté les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et du chapitre 1530, « Résultat étendu ». Ce dernier établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu, qui regroupe le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu.

Hydro-Québec

Hydro-Québec s'est conformée à ces nouvelles normes, lors de la production de son rapport trimestriel au 31 mars 2007, en augmentant ses bénéfices non répartis de 298 millions de dollars au 1^{er} janvier 2007, sans retraiter les chiffres des exercices précédents. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'abolition des règles transitoires liées à l'application de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13 du manuel de l'ICCA, intitulée « Relations de couverture », par l'inefficacité cumulée des couvertures et par le passage de la méthode linéaire à la méthode du taux d'intérêt effectif pour l'amortissement des actifs et des passifs financiers. Par la suite, dans ses états financiers vérifiés au 31 décembre 2007, la Société a révisé à la baisse de 28 millions de dollars l'impact de cette modification sur ses bénéfices non répartis au 1^{er} janvier 2007.

Le gouvernement a donc révisé à la baisse, de façon rétroactive, sa participation dans cette entreprise de 28 millions de dollars au 1^{er} avril 2006, avec retraitement des chiffres de l'année 2006-2007, compte tenu que le gouvernement avait déjà pris en considération l'ajustement de 298 millions de dollars dans ses états financiers au 31 mars 2007.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2008

*Quotes-parts dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement (suite)***IQ Immigrants Investisseurs inc.**

L'application pour la première fois de ces nouvelles normes a eu pour effet de diminuer les bénéfices non répartis de la Société de 12 millions de dollars au 1^{er} avril 2007. Cette diminution s'explique par la réévaluation initiale des emprunts à long terme à leur juste valeur à la date à laquelle ils ont été contractés. Également, l'application de ces nouvelles normes a eu pour effet d'augmenter de 8 millions de dollars le cumul des autres éléments du résultat étendu au 1^{er} avril 2007. Cette hausse découle de la comptabilisation des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente. Ces ajustements ont été effectués sans retraiter les chiffres des exercices précédents.

Le gouvernement a donc diminué, de façon rétroactive, sa participation dans cette entreprise de 4 millions de dollars au 1^{er} avril 2006, avec retraitement des chiffres de l'année 2007-2008.

Société générale de financement du Québec

La Société générale de financement du Québec s'est conformée à ces nouvelles normes, lors de la production de ses états financiers intérimaires au 31 mars 2007, en diminuant le déficit cumulé de 4 millions de dollars au 1^{er} janvier 2007 et en augmentant de 49 millions de dollars à cette même date le cumul des autres éléments du résultat étendu, le tout sans retraiter les chiffres des exercices précédents. La diminution du déficit cumulé s'explique par la comptabilisation de l'ajustement de la juste valeur de la dette à long terme au 1^{er} janvier 2007 d'une filiale consolidée ligne par ligne dans ses états financiers. La hausse du cumul des autres éléments du résultat étendu découle de la comptabilisation de l'ajustement de la juste valeur des actifs disponibles à la vente au 1^{er} janvier 2007, soit les placements à long terme dans les filiales de la Société.

Par la suite, dans ses états financiers vérifiés au 31 décembre 2007, la Société a révisé à la hausse l'impact sur le déficit cumulé, en augmentant ce dernier de 10 millions de dollars, et à la hausse l'impact sur le cumul des autres éléments du résultat étendu en l'augmentant de 14 millions de dollars.

Le gouvernement a donc révisé à la hausse, de façon rétroactive, sa participation dans cette entreprise de 4 millions de dollars au 1^{er} avril 2006, avec retraitement des chiffres de l'année 2006-2007, compte tenu que le gouvernement avait déjà pris en considération dans ses états financiers au 31 mars 2007 les ajustements de 4 et 49 millions de dollars effectués par la Société dans ses états financiers intérimaires.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2008

*Quotes-parts dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement (suite)***Norme sur les avantages sociaux futurs****Société des alcools du Québec**

La Société des alcools du Québec s'est conformée à des dispositions du chapitre 3461 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Avantages sociaux futurs », à compter de l'exercice se terminant le 28 mars 2008. Dorénavant, la Société comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux dans l'exercice au cours duquel ces avantages sociaux sont gagnés par les employés au lieu de les comptabiliser dans les résultats de l'exercice au cours duquel les sommes en cause étaient déboursées. De plus, la Société a annulé un gain actuariel comptabilisé dans le passif au titre de crédit de congés de maladie cumulés au 31 mars 2004, afin de répondre à des modalités d'application de ce chapitre du Manuel de l'ICCA.

Ces modifications comptables, appliqués rétroactivement avec retraitement des années antérieures, ont augmenté les bénéficiaires non répartis de la Société au début de l'exercice se terminant le 28 mars 2008 de 8 millions de dollars.

Le gouvernement a augmenté, de façon rétroactive, sa participation dans cette entreprise de 8 millions de dollars au 1^{er} avril 2006, avec retraitement des chiffres de l'année 2006-2007.

Impact total

Ces redressements ont eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Participations dans les entreprises du gouvernement	(20)	(20)
Déficits cumulés et dette nette au début de l'exercice	20	20

L'impact de ces nouvelles normes sur les revenus provenant des entreprises du gouvernement de ces exercices ne peut être établi.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2008

*Principales obligations contractuelles des entreprises***Hydro-Québec**

Hydro-Québec prévoit des investissements en immobilisations de 4 143 millions de dollars (4 204 millions de dollars en 2007).

La Société s'est engagée envers la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale de Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars, jusqu'en 2041, a également été conclu avec cette entreprise.

Au 31 décembre 2007, la Société avait pris également des engagements auprès d'autres producteurs en vertu de 97 contrats d'achat d'électricité, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 3 875 MW. Elle prévoit acheter annuellement environ 13 TWh d'énergie au cours de la durée de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2045. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Compte tenu de l'ensemble des contrats d'achat d'électricité, la Société prévoit effectuer les paiements suivants au cours des cinq prochains exercices :

	<u>31 décembre 2007</u> (en millions de dollars)
2008	665
2009	1 035
2010	1 127
2011	1 141
2012	1 219
Total	<u>5 187</u>

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2008

*Principales obligations contractuelles des entreprises (suite)***IQ Immigrants Investisseurs inc.**

Dans le cours normal de ses activités, cette entreprise a contracté divers engagements pour un montant de 150 millions de dollars (142 millions de dollars en 2007). Ceux-ci représentent les montants des contributions financières non remboursables dont le déboursement n'a pas été autorisé, de même que les sommes affectées aux contributions financières à Emploi-Québec dont la dépense n'a pas été encourue par celui-ci. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car certains de ceux-ci peuvent être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Par ailleurs, la Société s'est engagée pour un montant de 43 millions de dollars (35 millions de dollars en 2007) à verser des honoraires aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander et pour la fermeture de dossiers d'immigrants investisseurs.

IQ FIER inc.

Dans le cours normal de ses activités, cette entreprise a contracté divers engagements pour un montant de 166 millions de dollars (219 millions en 2007). Ceux-ci représentent les ententes d'investissements autorisées par la Société. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car certains de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Société générale de financement du Québec

La Société s'est engagée à faire l'acquisition d'immobilisations corporelles et l'achat de services et de matières premières totalisant 175 millions de dollars au cours des prochains exercices (37 millions en 2007).

Diverses entreprises

Certaines entreprises du gouvernement se sont engagées, au 31 mars 2008, en vertu de contrats de location-exploitation et de baux à long terme à effectuer des paiements minimaux exigibles non actualisés pour des montants totalisant 509 millions de dollars (491 millions de dollars en 2007).

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2008

*Principales obligations contractuelles des entreprises (suite)***Diverses entreprises (suite)****Échéancier**

	2008
	(en millions de dollars)
2009	78
2010	71
2011	65
2012	52
2013	44
	310
2014-2018	199
	509

Dans le cours normal de leurs activités, certaines entreprises contractent divers engagements. Ces derniers totalisant 132 millions de dollars (141 millions de dollars en 2007) représentent des engagements autorisés qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2008. Certains de ces montants pourraient ne pas être versés si les événements ne sont pas réalisés.

*Principales éventualités des entreprises***Hydro-Québec**

Hydro-Québec a fourni aux acquéreurs de ses participations des garanties en ce qui a trait aux passifs fiscaux éventuels et à certaines autres déclarations usuelles. Ces garanties pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé sont en vigueur jusqu'à l'échéance des périodes de prescription applicables.

Au 31 mars 2008, la responsabilité potentielle maximale au titre des lettres de crédit ou des cautionnements fournis comme garanties s'élevait à 365 millions de dollars (391 millions de dollars en 2007). De ce montant, 288 millions de dollars (310 millions de dollars en 2007) concernent les achats d'énergie et aucun passif (14 millions de dollars en 2007) n'a été comptabilisé à cet égard. Certaines garanties viennent à échéance entre 2008 et 2019, alors que d'autres ont une échéance indéterminée.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2008

*Principales éventualités des entreprises (suite)***Société générale de financement**

Dans le cours normal de ses activités, la Société a fourni à des tiers les garanties importantes qui suivent :

- En vertu des modalités de ses conventions de crédit, la Société s'est engagée à indemniser les détenteurs de dettes américaines dans l'éventualité que surviennent des changements au niveau des lois sur les retenues fiscales. Ces ententes d'indemnisation auront cours jusqu'à l'échéance des conventions de crédit et ne comportent aucune limite. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux détenteurs de dettes. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de cette entente d'indemnisation.
- Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une participation, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou de non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces ventes.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2008

Opérations et soldes importants des entreprises avec les ministères, les organismes et les fonds spéciaux

	2008	2007
	(en millions de dollars)	
Opérations interorganismes		
Revenus	178	153
Dépenses	1 166	855
Soldes interorganismes		
Actifs financiers	3 726	2 850
Actifs non financiers - Revenus reportés en diminution des immobilisations	103	71
Dette à long terme	268	248
Autres passifs	1 332	454
Avoir net		
Dividendes		
Hydro-Québec	2 095	2 342
Loto-Québec	1 361	1 391
Société des alcools du Québec	762	709
Contributions au gouvernement du Québec pour des comptes à fin déterminée	76	61

Placements à long terme

AU 31 MARS 2008

	2008				2007	
	Actions et mise de fonds ⁽⁴⁾	Obligations et billets	Prêts et avances ⁽⁴⁾	Papier commercial adossé à des actifs non bancaires (PCAA)	Total	Total
	(en millions de dollars)					
Municipalités et organismes municipaux ⁽¹⁾						
Municipalités		3			3	5
Organismes municipaux ⁽²⁾			242		242	249
		3	242		245	254
Particuliers, organismes, entreprises et autres ⁽¹⁾						
Étudiants			831		831	831
Entreprises	179	17	1 213 ^{(2) (3)}		1 409	1 339
Universités exclues du périmètre comptable		1 420 ⁽⁵⁾	5		1 425	1 271
Organismes fiduciaires et sans but lucratif			35		35	41
Autres	2	109	936	212	1 259	924
	181	1 546	3 020	212	4 959	4 406
Provisions pour moins-values	(33)		(989)	(35)	(1 057)	(866)
	148	1 546	2 031	177	3 902	3 540
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec		137 ⁽⁶⁾			137	161
Fonds de la réserve budgétaire		1 100 ⁽⁷⁾			1 100	
	148	2 786	2 273	177	5 384	3 955

(1) Les placements avec des municipalités et des organismes municipaux portent intérêts à des taux pouvant atteindre 15,125%, les prêts aux étudiants portent intérêts à des taux variant de 4,25 % à 14,875 %, alors que les placements avec des entreprises, des universités exclues du périmètre comptable, des organismes fiduciaires et sans but lucratif et des autres organisations portent intérêts à des taux pouvant atteindre 11,25 %, à l'exception des prêts aux entreprises où certains taux peuvent atteindre 15 %.

(2) Les garanties reçues à l'égard des prêts et avances sont de 94 millions de dollars (151 millions de dollars au 31 mars 2007). Les prêts aux organismes municipaux sont garantis par des hypothèques immobilières.

(3) Les prêts et avances comprennent, entre autres, des prêts qui présentent des clauses particulières de remboursement basées sur des redevances, pour un montant total de 153 millions de dollars (100 millions de dollars au 31 mars 2007).

(4) Ces placements ont été réduits de 361 millions de dollars (331 millions de dollars au 31 mars 2007) pour refléter la portion subvention reliée à des conditions avantageuses importantes.

(5) Les obligations et billets aux universités exclues du périmètre comptable du gouvernement ont financé des investissements en immobilisations et sont remboursables principalement au moyen de crédits budgétaires ultérieurs du gouvernement.

(6) En vertu de la *Loi sur les investissements universitaires* (L.R.Q., c. I-17), le gouvernement a créé un fonds d'amortissement dont les sommes déposées par le ministre responsable sont affectées exclusivement au remboursement d'emprunts (principal et intérêts) pour le financement d'immobilisations des établissements universitaires du Québec.

(7) En vertu des dispositions de la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents* (L.R.Q., c. R-25.1), le gouvernement a déposé ce montant à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Placements à long terme (suite)
AU 31 MARS 2008

Échéancier des placements

	2008
	(en millions de dollars)
2009	1 874
2010	299
2011	215
2012	553
2013	370
	3 311
2014-2018	1 184
2019-2023	168
2024-2028	96
2029-2033	38
2034 et plus	315
	5 112
Échéance indéterminée	633
	5 745
Montant imputé aux résultats pour refléter la portion subvention reliée à des placements à long terme assortis de conditions avantageuses importantes	(361)
	5 384

Fonds des générations

AU 31 MARS 2008

Le Fonds des générations, créé le 1^{er} janvier 2007 en vertu de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* (L.R.Q., c. R-2.2.0.1), a pour objet de réduire la dette du gouvernement. En vertu de la loi, ce fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.

Revenus

pour l'année financière terminée le 31 mars 2008

	2008		2007
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
	(en millions de dollars)		
Revenus propres			
Redevances hydrauliques	374	413	76
Biens non réclamés	20	—	5
Revenus de placement			
Revenus sur dépôts à participation	59	36	2
Intérêts sur dépôts à vue	—	—	1
Total des revenus propres	453	449	84
Revenus affectés par le gouvernement			
Revenus provenant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile	—	—	500
Revenus	453	449	584

Fonds des générations (suite)
 AU 31 MARS 2008

 Évolution du solde du fonds
 pour l'année financière terminée le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Solde au début	584	—
Plus		
Versement à même la réserve budgétaire du Fonds consolidé du revenu	200	—
Revenus	449	584
Solde à la fin	<u><u>1 233</u></u>	<u><u>584</u></u>

 État de la situation financière
 au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Dépôts à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	50	28
Revenus de placement à recevoir	5	2
Dépôts à participation ⁽¹⁾	1 126	544
	<u>1 181</u>	<u>574</u>
Débiteurs	52	10
Solde du fonds	<u><u>1 233</u></u>	<u><u>584</u></u>

(1) Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois. Au 31 mars 2008, le Fonds des générations possédait 1 121 149 unités de participation dont la juste valeur des unités était de 1 092 millions de dollars (543 479 unités de participation dont la juste valeur était de 546 millions de dollars au 31 mars 2007).

Encaisse (Découvert bancaire)

AU 31 MARS 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Chèques en circulation	<u>(861)</u>	<u>(764)</u>
Plus		
Espèces en banque	372	360
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	<u>509</u>	<u>220</u>
	<u>881</u>	<u>580</u>
Encaisse (Découvert bancaire)	<u><u>20</u></u>	<u><u>(184)</u></u>

Créditeurs et frais à payer
 AU 31 MARS 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Rémunération ⁽¹⁾	1 696	1 548
Impôts et taxes à rembourser		
Impôt sur le revenu et les biens	2 816	2 532
Taxes à la consommation	1 506	1 228
Fournisseurs	1 597	1 507
Avances des fonds en fidéicommiss	273	187
Comptes d'accord de perception fiscale	124	21
Intérêts courus sur emprunts	2 725	2 899
Transferts ⁽¹⁾	3 517	2 988
	<u>14 254</u>	<u>12 910</u>

(1) Incluant une provision pour l'équité salariale de 362 millions de dollars (450 millions de dollars au 31 mars 2007) répartie entre les postes Rémunération et Transferts.

Revenus reportés

AU 31 MARS 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Droits d'immatriculation et de permis de conduire	589	591
Transferts du gouvernement fédéral ⁽¹⁾	888	1 311
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations	977	727
Frais de garantie d'emprunts d'Hydro-Québec	125	127
Comptes à fin déterminée	70	70
Autres	172	105
	<u>2 821</u>	<u>2 931</u>

(1) Ces sommes sont grevées d'affectations d'origine externe et doivent être utilisées pour les fins suivantes :

	<u>2008</u>			<u>2007</u>	
	<u>Solde au début</u>	<u>Nouveaux transferts</u>	<u>Constatation aux revenus</u>	<u>Solde à la fin</u>	<u>Solde à la fin</u>
	(en millions de dollars)				
Infrastructures municipales et locales	361	184	211	334	361
Réduction du temps d'attente (en santé)	281		281		281
Infrastructures en matière d'éducation postsecondaire	235	14	249		235
Logement abordable	188		188		188
Infrastructures de transport en commun	116		116		116
Entretien de barrages reçus du gouvernement fédéral	44	2		46	44
Logement des autochtones hors réserve	38		26	12	38
Éco-Fiducie Canada		350	50	300	
Garanties de délais d'attente		127	42	85	
Vaccin contre le virus du papillome humain (VPH)		70		70	
Autres	48	9	16	41	48
	<u>1 311</u>	<u>756</u>	<u>1 179</u>	<u>888</u>	<u>1 311</u>

Autres passifs
AU 31 MARS 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	redressé
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	598	601
Passif environnemental	789	808
Provision pour financer les immobilisations d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable du gouvernement ⁽¹⁾	<u>137</u>	<u>161</u>
	<u>1 524</u>	<u>1 570</u>

(1) Un fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec de 137 millions de dollars (161 millions de dollars en 2007) est affecté au paiement de cette provision. L'information est présentée à l'annexe 11 – Placements à long terme.

Dettes

AU 31 MARS 2008

Monnaie	2008							
	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation		Travaux d'organismes municipaux		Total	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
EN DOLLAR CANADIEN								
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	1 254	1 254	2 106	2 106			3 360	3 360
Bons du trésor	3 292	3 292			12	12	3 304	3 304
Produits d'épargne	5 290	5 290					5 290	5 290
Obligations et billets	63 303	63 303	13 355	13 355	2 465	2 465	79 123	79 123
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	144	144					144	144
Contrats d'échange de devises	20 845	20 845	1 714	1 714			22 559	22 559
	94 128	94 128	17 175	17 175	2 477	2 477	113 780	113 780
EN DOLLAR AMÉRICAIN								
Papiers commerciaux ⁽¹⁾	1 078	1 108					1 078	1 108
Obligations et billets	13 013	13 376	500	514			13 513	13 890
Contrats d'échange de devises	(12 066)	(12 403)	(500)	(514)			(12 566)	(12 917)
	2 025	2 081	—	—			2 025	2 081
EN YEN								
Obligations et billets	439 473	4 522					439 473	4 522
Contrats d'échange de devises	(212 000)	(2 181)					(212 000)	(2 181)
	227 473	2 341					227 473	2 341
EN EURO								
Obligations et billets	6 617	10 748	650	1 056			7 267	11 804
Contrats d'échange de devises	(4 493)	(7 298)	(650)	(1 056)			(5 143)	(8 354)
	2 124	3 450	—	—			2 124	3 450
EN FRANC SUISSE								
Obligations et billets	1 495	1 549					1 495	1 549
Contrats d'échange de devises	1 900	1 969					1 900	1 969
	3 395	3 518					3 395	3 518
Montants à reporter		105 518		17 175		2 477		125 170

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2008

		2008							
Monnaie	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation		Travaux d'organismes municipaux		Total		
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien (en millions de dollars)	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien (en millions de dollars)	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien (en millions de dollars)	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien (en millions de dollars)	
Montants reportés		105 518		17 175		2 477		125 170	
EN LIVRE STERLING									
Obligations et billets	199	406					199	406	
Contrats d'échange de devises	(200)	(408)					(200)	(408)	
	<u>(1)</u>	<u>(2)</u>					<u>(1)</u>	<u>(2)</u>	
EN PESO MEXICAIN									
Obligations et billets	1 500	145					1 500	145	
Contrats d'échange de devises	(1 500)	(145)					(1 500)	(145)	
	<u>—</u>	<u>—</u>					<u>—</u>	<u>—</u>	
EN DOLLAR AUSTRALIEN									
Obligations et billets	647	607					647	607	
Contrats d'échange de devises	(647)	(607)					(647)	(607)	
	<u>—</u>	<u>—</u>					<u>—</u>	<u>—</u>	
EN DOLLAR NÉO-ZÉLANDAIS									
Obligations et billets	299	242					299	242	
Contrats d'échange de devises	(299)	(242)					(299)	(242)	
	<u>—</u>	<u>—</u>					<u>—</u>	<u>—</u>	
EN DOLLAR HONG-KONGAIS									
Obligations et billets	750	99					750	99	
Contrats d'échange de devises	(750)	(99)					(750)	(99)	
	<u>—</u>	<u>—</u>					<u>—</u>	<u>—</u>	
		105 516		17 175		2 477		125 168	
Moins									
Fonds d'amortissement		4 433		147		61		4 641	
Dettes avant gain (perte) de change reporté		101 083		17 028		2 416		120 527	
Gain (perte) de change reporté		1 146						1 146	
		<u>102 229</u>		<u>17 028</u>		<u>2 416</u>		<u>121 673</u>	

(1) Les emprunts temporaires en 2008 comprennent des acceptations et emprunts bancaires pour 502 millions de dollars, de billets au pair pour 13 millions de dollars et des billets à escompte pour 2 845 millions de dollars.

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2008

Monnaie	2007							
	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation		Travaux d'organismes municipaux		Total	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
EN DOLLAR CANADIEN								
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	1 951	1 951	1 415	1 415			3 366	3 366
Bons du trésor	2 950	2 950	323	323	23	23	3 296	3 296
Produits d'épargne	4 879	4 879					4 879	4 879
Obligations et billets	59 563	59 563	12 274	12 274	2 558	2 558	74 395	74 395
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	130	130					130	130
Contrats d'échange de devises	23 748	23 748	1 714	1 714			25 462	25 462
	93 221	93 221	15 726	15 726	2 581	2 581	111 528	111 528
EN DOLLAR AMÉRICAIN								
Obligations et billets	13 046	15 041	500	576			13 546	15 617
Contrats d'échange de devises	(12 114)	(13 966)	(500)	(576)			(12 614)	(14 542)
	932	1 075	—	—			932	1 075
EN YEN								
Obligations et billets	450 054	4 413					450 054	4 413
Contrats d'échange de devises	(237 700)	(2 331)					(237 700)	(2 331)
	212 354	2 082					212 354	2 082
EN EURO								
Obligations et billets	7 518	11 591	650	1 002			8 168	12 593
Contrats d'échange de devises	(5 478)	(8 447)	(650)	(1 002)			(6 128)	(9 449)
	2 040	3 144	—	—			2 040	3 144
EN FRANC SUISSE								
Obligations et billets	1 496	1 423					1 496	1 423
Contrats d'échange de devises	1 768	1 681					1 768	1 681
	3 264	3 104					3 264	3 104
Montants à reporter		102 626		15 726		2 581		120 933

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2008

Monnaie	2007							
	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation		Travaux d'organismes municipaux		Total	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
Montants reportés		102 626		15 726		2 581		120 933
EN LIVRE STERLING								
Obligations et billets	199	452					199	452
Contrats d'échange de devises	(200)	(454)					(200)	(454)
	<u>(1)</u>	<u>(2)</u>					<u>(1)</u>	<u>(2)</u>
EN PESO MEXICAIN								
Obligations et billets	1 500	157					1 500	157
Contrats d'échange de devises	(1 500)	(157)					(1 500)	(157)
	<u>—</u>	<u>—</u>					<u>—</u>	<u>—</u>
EN DOLLAR AUSTRALIEN								
Obligations et billets	647	604					647	604
Contrats d'échange de devises	(647)	(604)					(647)	(604)
	<u>—</u>	<u>—</u>					<u>—</u>	<u>—</u>
EN DOLLAR NÉO-ZÉLANDAIS								
Obligations et billets	299	247					299	247
Contrats d'échange de devises	(299)	(247)					(299)	(247)
	<u>—</u>	<u>—</u>					<u>—</u>	<u>—</u>
EN DOLLAR HONG-KONGAIS								
Obligations et billets	750	111					750	111
Contrats d'échange de devises	(750)	(111)					(750)	(111)
	<u>—</u>	<u>—</u>					<u>—</u>	<u>—</u>
		102 624		15 726		2 581		120 931
Moins								
Fonds d'amortissement		4 190		145		59		4 394
Dettes avant gain (perte) de change reporté		98 434		15 581		2 522		116 537
Gain (perte) de change reporté		1 885						1 885
		<u>100 319</u>		<u>15 581</u>		<u>2 522</u>		<u>118 422</u>

(1) Les emprunts temporaires en 2007 comprennent des acceptations et emprunts bancaires pour 240 millions de dollars et des billets à escompte pour 3 126 millions de dollars.

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2008

Fonds d'amortissement

Évolution du solde du fonds
pour l'année financière terminée le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Solde au début	4 394	4 053
Plus		
Versement du Fonds consolidé du revenu	142	150
Revenu net	132	219
	<u>4 668</u>	<u>4 422</u>
Moins		
Sommes utilisées pour le remboursement des dettes	(27)	(28)
Solde à la fin ⁽¹⁾	<u><u>4 641</u></u>	<u><u>4 394</u></u>

État de la situation financière
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Placements		
Bons du trésor	20	77
Obligations et billets	4 430	4 245
Papiers commerciaux	73	
	<u>4 523</u>	<u>4 322</u>
Autres éléments d'actifs		
Encaisse	1	
Débiteurs et intérêts courus	64	51
Perte de change reportée	53	21
	<u>118</u>	<u>72</u>
Solde du fonds ⁽¹⁾	<u><u>4 641</u></u>	<u><u>4 394</u></u>

(1) Incluant un montant de 208 millions de dollars (204 millions de dollars en 2007), dont 147 millions de dollars (145 millions de dollars en 2007) pour le Fonds d'amortissement des emprunts pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, et 61 millions de dollars (59 millions de dollars en 2007) pour le Fonds d'amortissement de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

**Investissement net dans les réseaux de la santé
et des services sociaux et de l'éducation**
AU 31 MARS 2008

Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

	2008			2007		
	Prêts et avances ⁽¹⁾	Surplus (déficits) cumulés	Investisse- ment net dans les réseaux	Prêts et avances ⁽¹⁾	Surplus (déficits) cumulés	Investisse- ment net dans les réseaux
	(en millions de dollars)			(en millions de dollars)		
Réseau de la santé et des services sociaux						
Agences et établissements publics	7 162	(2 566) ⁽²⁾	4 596	6 556	(2 306) ⁽²⁾	4 250
Réseau de l'éducation						
Commissions scolaires	4 797	(781) ⁽³⁾	4 016	4 588	(774) ⁽³⁾	3 814
Collèges	1 552	(447) ⁽³⁾	1 105	1 496	(474) ⁽³⁾	1 022
Université du Québec et ses constituantes	842	(87) ⁽³⁾	755	784	115 ⁽³⁾	899
	14 353	(3 881)	10 472	13 424	(3 439)	9 985

(1) Ces prêts et avances ont financé des investissements en immobilisations et sont remboursables principalement au moyen de crédits budgétaires ultérieurs du gouvernement.

(2) Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 31 mars, ajustés pour éliminer les écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

(3) Ces données proviennent des états financiers vérifiés aux 30 juin 2006 et 2007, pour les commissions scolaires et les collèges et aux 31 mai 2006 et 2007 pour l'Université du Québec et ses constituantes, ajustés pour éliminer les écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

**Investissement net dans les réseaux de la santé
et des services sociaux et de l'éducation (suite)**
AU 31 MARS 2008

Sommaire des renseignements financiers sur les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

	2008			2007		
	Réseau de la santé et des services sociaux ⁽¹⁾	Réseau de l'éducation ⁽²⁾	Total	Réseau de la santé et des services sociaux ⁽¹⁾	Réseau de l'éducation ⁽²⁾	Total
	(en millions de dollars)			(en millions de dollars)		
RÉSULTATS ET SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS						
Dépenses						
Rémunération	11 354	9 074	20 428	10 904	8 320	19 224
Fonctionnement	6 263	3 321	9 584	5 711	3 009	8 720
Service de la dette	375	487	862	301	479	780
Total des dépenses	17 992	12 882	30 874	16 916	11 808	28 724
Revenus						
Impôts fonciers scolaires		1 386	1 386		1 313	1 313
Revenus provenant des usagers	970	312	1 282	943	283	1 226
Droits		170	170		179	179
Autres	1 405	1 111	2 516	1 111	994	2 105
Total des revenus	2 375	2 979	5 354	2 054	2 769	4 823
Dépenses nettes	15 617	9 903	25 520	14 862	9 039	23 901
Transferts du gouvernement	15 357	9 721	25 078	14 625	9 057	23 682
Surplus (déficit) annuel des réseaux	(260)	(182)	(442)	(237)	18	(219)
Déficits cumulés au début	(2 306)	(1 133)	(3 439)	(2 069)	(1 151)	(3 220)
Déficits cumulés à la fin	(2 566)	(1 315)	(3 881)	(2 306)	(1 133)	(3 439)

(1) Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 31 mars, ajustés pour éliminer les écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

(2) Ces données proviennent des états financiers vérifiés aux 30 juin 2006 et 2007, pour les commissions scolaires et les collèges et aux 31 mai 2006 et 2007 pour l'Université du Québec et ses constituantes, ajustés pour éliminer les écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

**Investissement net dans les réseaux de la santé
et des services sociaux et de l'éducation (suite)**
AU 31 MARS 2008

Sommaire des renseignements financiers sur les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

	2008			2007		
	Réseau de la santé et des services sociaux ⁽¹⁾	Réseau de l'éducation ⁽²⁾	Total	Réseau de la santé et des services sociaux ⁽¹⁾	Réseau de l'éducation ⁽²⁾	Total
	(en millions de dollars)			(en millions de dollars)		
SITUATION FINANCIÈRE						
Actifs financiers	2 251	1 819	4 070	2 227	1 827	4 054
Passifs						
Emprunt auprès de la Corporation d'hébergement du Québec	2 281		2 281	2 491		2 491
Emprunt auprès de Financement-Québec	4 799	7 178	11 977	3 976	6 855	10 831
Emprunt auprès d'Immobilière SHQ	82	13	95	89	13	102
Emprunt auprès des marchés financiers ⁽³⁾	1 192	2 302	3 494	1 150	2 236	3 386
Autres passifs	3 644	2 170	5 814	3 257	2 014	5 271
Total des passifs	11 998	11 663	23 661	10 963	11 118	22 081
Dettes nettes	(9 747)	(9 844)	(19 591)	(8 736)	(9 291)	(18 027)
Actifs non financiers						
Immobilisations	6 918	8 482	15 400	6 176	8 127	14 303
Stocks et frais payés d'avance	263	47	310	254	31	285
Total des actifs non financiers	7 181	8 529	15 710	6 430	8 158	14 588
Déficits cumulés à la fin	(2 566)	(1 315)	(3 881)	(2 306)	(1 133)	(3 439)

(1) Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 31 mars, ajustés pour éliminer les écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

(2) Ces données proviennent des états financiers vérifiés aux 30 juin 2006 et 2007, pour les commissions scolaires et les collèges et aux 31 mai 2006 et 2007 pour l'Université du Québec et ses constituantes, ajustés pour éliminer les écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

(3) Certains de ces emprunts ont financé des investissements en immobilisations et sont remboursables au moyen de crédits budgétaires ultérieurs du gouvernement.

**Investissement net dans les réseaux de la santé
et des services sociaux et de l'éducation (suite)**
AU 31 MARS 2008

Principales obligations contractuelles des réseaux

Dans le cours normal de leurs activités, les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation contractent diverses obligations contractuelles, telles que des contrats de location-exploitation, de baux à long terme, d'approvisionnement en biens et services et d'acquisition en immobilisations. Ces dernières totalisant 4 029 millions de dollars représentent des obligations contractuelles autorisées qui n'avaient pas été déboursées au 31 mars 2008 (2 724 millions de dollars au 31 mars 2007). Certains de ces montants pourraient ne pas être versés si les événements ne sont pas réalisés.

Le total des paiements minimums futurs exigibles non actualisés en vertu de ces contrats se répartit comme suit :

	2008	2007
	(en millions de dollars)	
Agences et établissements publics ⁽¹⁾	1 804	1 657
Commissions scolaires ⁽²⁾	1 481	596
Collèges ⁽²⁾	91	107
Université du Québec et ses constituantes ⁽³⁾	653	364
	4 029	2 724

Principales éventualités des réseaux

Certains organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation font l'objet de diverses poursuites dont l'issue ne peut être déterminée et accordent des garanties d'emprunt consenties à des tiers. Ces éventualités représentent un montant total de 479 millions de dollars (459 millions de dollars au 31 mars 2007) se répartissant ainsi :

	2008	2007
	(en millions de dollars)	
Agences et établissements publics ⁽¹⁾	384	354
Commissions scolaires ⁽²⁾	38	47
Collèges ⁽²⁾	17	13
Université du Québec et ses constituantes ⁽³⁾	40	45
	479	459

(1) Au 31 mars 2008.

(2) Au 30 juin 2007.

(3) Au 31 mai 2007.

Immobilisations

AU 31 MARS 2008

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes en fonction de leur durée de vie utile :

Catégorie	Méthode d'amortissement	Durée
Bâtiments, y compris ceux loués en vertu de contrats de location-acquisition	Linéaire et intérêts composés	10 à 50 ans
Aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Réseaux complexes	Linéaire	10 à 40 ans
Matériel et équipement, y compris ceux loués en vertu de contrats de location-acquisition	Linéaire	3 à 30 ans
Développement informatique	Linéaire	5 à 10 ans

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et de vidéos et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Le tableau suivant présente un sommaire des opérations et des soldes des principales catégories d'immobilisations corporelles :

	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Développement informatique	2008 Total	2007 Total
Coût des immobilisations	(en millions de dollars)							
Solde d'ouverture	626	7 343	251	19 242	2 901	2 215	32 578	30 357
Redressements	102	1 791					1 893	1 890
Solde redressé	728	9 134	251	19 242	2 901	2 215	34 471	32 247
Acquisitions	24	379	54	1 844	341	295	2 937	2 446
Dispositions et réductions de valeur	(9)	(162)	12		(226)	(63)	(448)	(222)
Solde de clôture	743	9 351	317	21 086	3 016	2 447	36 960	34 471
Amortissement cumulé								
Solde d'ouverture		2 877	132	10 220	1 865	1 097	16 191	15 189
Redressements		254					254	209
Solde redressé		3 131	132	10 220	1 865	1 097	16 445	15 398
Dépenses d'amortissement		265	11	606	203	205	1 290	1 199
Incidence des dispositions et réductions de valeur		(36)	6		(186)	(42)	(258)	(152)
Solde de clôture	—	3 360	149	10 826	1 882	1 260	17 477	16 445
Immobilisations	743	5 991	168	10 260	1 134	1 187	19 483 ^{(1) (2)}	18 026 ^{(1) (2)}

(1) Incluant des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour 136 millions de dollars (160 millions de dollars en 2007). Le montant d'amortissement lié à ces immobilisations s'est élevé à 8 millions de dollars (14 millions de dollars en 2007). Le total des immobilisations comprend 1 246 millions de dollars (1 891 millions de dollars en 2007) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur pour lesquels aucun amortissement n'est pris.

(2) Des frais financiers de 50 millions de dollars (40 millions de dollars en 2007) ont été capitalisés au cours de l'exercice au coût des immobilisations. Au cours de l'exercice, des immobilisations pour un montant de 21 millions de dollars ont été soit acquises par donation ou pour une valeur symbolique, soit financées en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable.

Détail des obligations contractuelles

AU 31 MARS 2008

Transferts – Financement d'acquisition d'immobilisations

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Remboursement du principal des emprunts contractés pour l'acquisition d'immobilisations		
Universités exclues du périmètre comptable du gouvernement	1 987	1 934
Municipalités et organismes municipaux	2 726	2 791
Autres bénéficiaires	1 323	1 128
	<u>6 036</u> ⁽¹⁾	<u>5 853</u> ⁽¹⁾
Financement de projets d'acquisition d'immobilisations autorisés ⁽²⁾		
Universités exclues du périmètre comptable du gouvernement	378	353
Municipalités et organismes municipaux	1 342	1 104
Autres bénéficiaires	205	226
	<u>1 925</u>	<u>1 683</u>
Remboursement du coût d'immobilisations	<u>428</u>	<u>161</u>
	<u>8 389</u> ⁽³⁾	<u>7 697</u> ⁽³⁾

(1) Les organismes bénéficiaires des transferts ont contracté leurs emprunts auprès :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Organisme du gouvernement		
Financement-Québec	1 424	1 238
Institutions financières externes au gouvernement	4 749	4 776
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec	(137)	(161)
	<u>6 036</u>	<u>5 853</u>

(2) Ces obligations contractuelles représentent la valeur des montants autorisés, dont une partie fait déjà l'objet d'un financement pour l'acquisition d'immobilisations réalisée.

(3) Les obligations contractuelles en monnaies étrangères sont indiquées en équivalent canadien aux taux en vigueur au 31 mars et tiennent compte des contrats d'échange de devises.

Détail des obligations contractuelles (suite)

AU 31 MARS 2008

Échéancier sommaire des transferts pour le remboursement du principal des emprunts contractés pour l'acquisition d'immobilisations ⁽¹⁾

Échéance	Universités exclues du périmètre comptable du gouvernement	Municipalités et organismes municipaux	Autres bénéficiaires	Total
			(en millions de dollars)	
2009	243	362	179	784
2010	287	305	141	733
2011	198	299	123	620
2012	454	261	135	850
2013	224	260	124	608
	1 406	1 487	702	3 595
2014-2018	574	840	359	1 773
2019-2023	7	233	217	457
2024-2028		112	29	141
2029-2033		45	16	61
2034 et plus		9		9
	1 987	2 726	1 323	6 036

(1) L'échéancier est déterminé selon les dates indiquées aux obligations ou billets à la date de fin d'exercice. Tout refinancement effectué après cette date affectera l'échéancier ci-dessus.

Détail des obligations contractuelles (suite)

AU 31 MARS 2008

*Transferts – Ententes**Ententes entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*

Une entente a été signée en février 2002 entre le gouvernement et les Cris du Québec dans le but de favoriser une plus grande autonomie et une prise en charge par ces derniers de leur développement. Elle permet également une implication accrue des Cris dans les activités de développement économique sur le territoire conventionné de la Baie James.

Dans ce cadre, il est prévu notamment le versement sur une durée de 50 ans, soit de 2002-2003 à 2051-2052, de paiements de transfert annuels au bénéfice des Cris de la Baie James. En contrepartie, ces derniers assument les obligations du gouvernement du Québec, d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James relativement à certaines dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois sur le développement économique et communautaire des Cris. Les versements à effectuer au cours des prochaines années, jusqu'en 2052, sont le plus élevé de 70 millions de dollars ou de ce montant indexé pour tenir compte de l'évolution de la valeur de la production hydroélectrique, de l'exploitation minière et de la récolte forestière sur le territoire conventionné. Le versement de 2008 a été de 71 millions de dollars (70 millions de dollars en 2007). Au 31 mars 2008, le solde minimum à verser est de 3 083 millions de dollars (3 150 millions de dollars en 2007).

Une autre entente a été signée en mai 2007, entre le gouvernement du Québec, le Grand conseil des Cris et l'Administration régionale crie, dans le but d'améliorer l'administration de la justice pour les Cris et les services correctionnels. Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 14 millions de dollars, sujets à indexation, jusqu'en 2027. Au 31 mars 2008, le solde minimum à verser est de 257 millions de dollars.

Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik

Une entente a été signée en mars 2004, entre le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik, dans le but de simplifier le versement de paiements de transfert de différents ministères du gouvernement du Québec. Elle permet également d'accorder à cette dernière une plus grande autonomie dans l'affectation de fonds en fonction des priorités de la région.

Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 39 millions de dollars, sujets à indexation, jusqu'en 2028. Au 31 mars 2008, le solde minimum à verser est de 785 millions de dollars (744 millions de dollars en 2007).

Détail des obligations contractuelles (suite)
AU 31 MARS 2008

*Transferts – Ententes (suite)**Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire Nunavik*

Une entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik a été signée en avril 2002, modifiée le 1^{er} août 2006 par le décret 696-2006, entre le gouvernement du Québec, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik, dans le but de répondre aux besoins spécifiques de la population du Nunavik, en finançant des projets communautaires et économiques et en fournissant aux communautés locales de meilleures perspectives de développements économiques et communautaires.

Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 27 millions de dollars, sujets à indexation, jusqu'en 2027. Au 31 mars 2008, le solde minimum à verser est de 516 millions de dollars (541 millions de dollars en 2007).

Autres ententes

Les autres ententes comprennent notamment les ententes sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour 1 696 millions de dollars (1 970 millions de dollars au 31 mars 2007), sur la politique nationale sur la ruralité pour 250 millions de dollars (280 millions de dollars au 31 mars 2007), sur la convention de subvention avec la Ville de Montréal pour 220 millions de dollars (227 millions de dollars au 31 mars 2007), concernant le financement global des villages nordiques de la région Kativik pour 229 millions de dollars (224 millions de dollars au 31 mars 2007), de répartition du réinvestissement gouvernemental de 101 millions de dollars en enseignement supérieur (172 millions de dollars au 31 mars 2007), de 274 millions de dollars pour le programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun, et d'autres contributions pour 1 034 millions de dollars (929 millions de dollars au 31 mars 2007).

Éventualités

AU 31 MARS 2008

Interventions financières garanties

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)	
Organismes du gouvernement		
Garanties d'emprunts accordées par Investissement Québec ⁽¹⁾	2 235	2 449
Garanties accordées par la Société d'habitation du Québec ⁽¹⁾	1 039	980
Autres garanties	15	227
	<u>3 289</u>	<u>3 656</u>
Particuliers et sociétés		
Garanties de prêts aux producteurs agricoles et forestiers ⁽¹⁾	4 258	4 206
Garanties de prêts aux étudiants ⁽¹⁾	3 191	3 139
Autres garanties et prêts	90	87
	<u>7 539</u>	<u>7 432</u>
Total des interventions financières garanties	10 828	11 088
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties - autres passifs	<u>(598)</u>	<u>(601)</u>
	<u>10 230</u>	<u>10 487</u>

(1) Voir l'information additionnelle dans les pages suivantes.

Éventualités (suite)
 AU 31 MARS 2008

Garanties d'emprunts accordées par Investissement Québec ⁽¹⁾

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	Passif	Passif
	éventuel	éventuel
	(en millions de dollars)	
Garanties d'emprunts en vigueur ^{(2) (3)}	2 235	2 449
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	<u>(188)</u>	<u>(173)</u>
	<u>2 047</u>	<u>2 276</u>

(1) Le gouvernement garantit le paiement en capital et intérêts d'emprunts contractés par des entreprises en vertu de la *Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec* (L.R.Q., c. I-16.1).

(2) Ce montant exclut 741 millions de dollars de garanties d'emprunts autorisées non en vigueur (534 millions de dollars au 31 mars 2007).

(3) La valeur totale des sûretés et des cautions reçues en contrepartie des garanties est de 1 276 millions de dollars (1 445 millions de dollars au 31 mars 2007).

Garanties accordées par la Société d'habitation du Québec ⁽¹⁾

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	Passif	Passif
	éventuel	éventuel
	(en millions de dollars)	
Garanties de prêts		
Programmes Achat-rénovation, AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec - Volet social et communautaire ⁽²⁾	699	625
Autres garanties		
Programmes Aide au logement populaire, OBNL - Privé et Logement en régions éloignées ⁽³⁾	<u>340</u>	<u>355</u>
	1 039	980
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	<u>(14)</u>	<u>(12)</u>
	<u>1 025</u>	<u>968</u>

(1) La Société d'habitation du Québec (SHQ) accorde des garanties en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (L.R.Q., c. S-8).

(2) Prêts garantis par la SHQ auprès des institutions financières et accordés à des organismes à but non lucratif ou à des coopératives pour une période de 25 ans ou de 35 ans suite à une acceptation de prolongation de la part de la SHQ. Le capital et les intérêts sont assumés par l'organisme. Ces prêts financent le coût de l'immeuble.

(3) Prêts garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) avec laquelle la SHQ a conclu des accords en vertu desquels elle s'est engagée à acheter les propriétés reprises par la SCHL, à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé plus les frais accessoires. Les garanties accordées pour les programmes mentionnés ci-dessus couvrent des périodes de 25 ans, sauf celles ayant trait aux prêts accordés dans les régions urbaines pour les programmes OBNL-Privé qui sont de 35 ans. Le capital et les intérêts sur ces prêts sont à la charge des organismes. Ces prêts financent le coût de l'immeuble.

Éventualités (suite)
AU 31 MARS 2008

Garanties de prêts aux producteurs agricoles et forestiers ⁽¹⁾

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	Passif	Passif
	éventuel	éventuel
	(en millions de dollars)	
<i>Loi sur La Financière agricole du Québec</i> (L.R.Q., c. L-0.1) ⁽²⁾	4 130	4 069
Diverses lois	<u>128</u>	<u>137</u>
	4 258	4 206
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	<u>(75)</u>	<u>(65)</u>
	<u>4 183</u>	<u>4 141</u>

(1) Les soldes des montants en principal et en intérêts des prêts à l'égard desquels le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents.

(2) Ce montant exclut 32 millions de dollars de garanties de prêts autorisées pour lesquelles les prêts ne sont pas déboursés (27 millions de dollars au 31 mars 2007).

Éventualités (suite)
AU 31 MARS 2008

Garanties de prêts aux étudiants ⁽¹⁾

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	Passif	Passif
	éventuel	éventuel
	(en millions de dollars)	
Prêts pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge du gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant	1 328	1 312
Prêts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur	1 851	1 817
Prêts pour l'achat d'un micro-ordinateur pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge de l'emprunteur	<u>12</u>	<u>10</u>
	3 191	3 139
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	<u>(309)</u>	<u>(341)</u>
	<u>2 882</u>	<u>2 798</u>

(1) Le gouvernement du Québec garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de principal et d'intérêts en vertu de la *Loi sur l'aide financière aux études* (L.R.Q., c. A-13.3).

**Sommaire des opérations fiduciaires exercées
par un ministère, des organismes et des fonds du gouvernement
AU 31 MARS 2008**

	2008			2007	
	Passifs	Actifs	Augmentation (diminution) de l'avoir cumulé (en millions de dollars)	Avoir net	Avoir net
Caisse de dépôt et placement du Québec ⁽¹⁾	71 799	227 149	11 871	155 350	143 479
Cautionnements individuels des agents de voyages	4	4			
Comité Entraide - secteurs public et parapublic ⁽¹⁾	8	8			
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ⁽¹⁾					
RREGOP	67	46 613	2 183	46 546	44 363
RRPE	8	7 757	307	7 749	7 442
Autres régimes	113	624	93	511	418
Commission de la construction du Québec ⁽¹⁾					
Fonds général d'administration	84	133	4	49	45
Régime supplémentaire de rentes - compte général	35	3 820	40	3 785	3 745
Régime supplémentaire de rentes - compte des retraités	2	5 245	245	5 243	4 998
Autres	746	3 919	448	3 173	2 725
Conseil de gestion de l'assurance parentale ⁽¹⁾	29	29			
Curateur public ⁽¹⁾	22	289	7	267	260
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale ⁽¹⁾		2		2	2
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec		6	1	6	5
Fonds d'assurance parentale ⁽¹⁾	387	360	(237)	(27)	210
Fonds d'assurance-récolte	5	112	31	107	76
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	1 218	438	(183)	(780)	(597)
Fonds des pensions alimentaires	294	294			
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages		32	14	32	18
Fonds d'indemnisation des services financiers	33	1	2	(32)	(34)
Montants à reporter	74 854	296 835	14 826	221 981	207 155

**Sommaire des opérations fiduciaires exercées
par un ministère, des organismes et des fonds du gouvernement (suite)**
AU 31 MARS 2008

	2008			2007	
	Passifs	Actifs	Augmentation (diminution) de l'avoir cumulé (en millions de dollars)	Avoir net	Avoir net
Montants reportés	74 854	296 835	14 826	221 981	207 155
Fonds du compte de stabilisation du revenu agricole	1	1			
Fonds en fidéicommis	102	102			
Fonds en fidéicommis - Taxe sur les produits et services	197	197			
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	1	84	12	83	71
Hydro-Québec - Régime de retraite ⁽¹⁾	74	13 000	115	12 926	12 811
Régie des rentes du Québec					
Fonds du régime de rentes du Québec	251	34 675	829	34 424	33 595
Autres	12	24	1	12	11
Ministère du Revenu					
- Biens sous administration ⁽¹⁾	55	104	15	49	34
	75 547	345 022	15 798	269 475	253 677
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		(100 731)	(4 098)	(100 731)	(96 633)
	75 547	244 291	11 700	168 744	157 044

(1) États financiers au 31 décembre 2007.

Réserve
AU 31 MARS 2008

	2008		2007	
	Versement additionnel au Fonds des générations	Maintien de l'équilibre budgétaire	Total	Total
			(en millions de dollars)	
Solde au début	200	1 100	1 300	—
Affectation à la réserve	—	717	717 ⁽¹⁾	1 300
Utilisation de la réserve	(200)	—	(200)	—
Solde à la fin	—	1 817	1 817	1 300

(1) Montant annoncé au *Discours sur le budget 2008-2009*.

En vertu de la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents* (L.R.Q., c. R-25.1), le gouvernement a institué une réserve pour financer des projets d'immobilisations et d'autres projets dont la réalisation a une durée déterminée. Toutefois, lorsque le gouvernement estime que l'intérêt public l'exige, il peut utiliser la réserve pour des projets autres que ceux pour lesquels elle a été constituée. De plus, le gouvernement peut affecter en totalité ou en partie la réserve au maintien de l'équilibre budgétaire.

À l'occasion du *Discours sur le budget*, la ministre des Finances détermine la portion du surplus de l'année financière excédant l'objectif budgétaire devant être affectée à la réserve et les allocations entre les différents volets. Selon les dispositions de la loi, la ministre dépose à la Caisse de dépôt et placement du Québec les sommes affectées à la réserve durant l'année financière visée par le budget, à l'exception de celles utilisées au cours de cette année financière.

Lors du *Discours sur le budget 2008-2009*, la ministre a annoncé, sur la base des résultats préliminaires et avec comme objectif de ramener le solde budgétaire après affectations à zéro, qu'un excédent de 717 millions de dollars des revenus sur les dépenses, à l'exclusion des revenus du Fonds des générations, pour l'année financière terminée le 31 mars 2008 est affecté à la réserve pour le maintien de l'équilibre budgétaire.

Tel qu'annoncé lors du *Discours sur le budget 2007-2008*, un versement additionnel de 200 millions de dollars au Fonds des générations a été utilisé en 2007-2008 à même les sommes affectées à la réserve budgétaire.

Réserve (suite)
AU 31 MARS 2008

Quant au montant de 1 817 millions de dollars affecté au maintien de l'équilibre budgétaire en date du 31 mars 2008, le gouvernement prévoit utiliser à cette fin un montant de 1 370 millions de dollars en 2008-2009 et le solde 447 millions de dollars en 2009-2010.

Au cours de l'année 2007-2008, un montant de 1 100 millions de dollars a été déposé à la Caisse de dépôt et placement du Québec, conformément aux dispositions de la loi constitutive de la réserve.

Informations sectorielles

AU 31 MARS 2008

État consolidé des résultats de fonctionnement par secteur de reddition de comptes

L'état consolidé des résultats de fonctionnement intègre les résultats financiers de la gestion par le gouvernement de l'ensemble de ses ressources, de ses obligations et de ses activités financières. Ce regroupement permet de fournir un portrait financier global du gouvernement. Cet état inclut les résultats financiers d'une multitude de ministères, d'organismes, de fonds et d'entreprises. Toutes ces entités se répartissent en six secteurs principaux, selon la relation de contrôle et de reddition de comptes qu'elles ont avec le gouvernement. Des critères, tels la responsabilité ministérielle, le cadre juridique, l'étendue des pouvoirs délégués à la direction, le mode de financement, le degré d'autonomie et la nature des activités, permettent de classer les entités entre les différents secteurs. Le tableau qui suit présente les résultats de fonctionnement pour chacun des secteurs identifiés.

Tous les éléments de revenus et de dépenses étant identifiables à un secteur spécifique, il ne s'est pas avéré nécessaire d'utiliser des méthodes de répartition pour attribuer certains de ces éléments entre deux ou plusieurs secteurs particuliers.

Informations sectorielles (suite)

AU 31 MARS 2008

	2008							Résultats consolidés
	Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾	Entreprises du gouvernement ⁽²⁾	Organismes et fonds spéciaux ⁽³⁾	Comptes à fin déterminée ⁽⁴⁾	Fonds des générations ⁽⁵⁾	Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ⁽⁶⁾	Ajustements de consolidation ⁽⁷⁾	
REVENUS	(en millions de dollars)							
Impôt sur le revenu et les biens	28 871		554					29 425
Taxes à la consommation	12 962		184					13 146
Droits et permis	1 039		613					1 652
Revenus divers	1 567		2 529	218				4 314
Autres sources de revenus		5 025			449			5 474
Dividendes versés par les entreprises	4 218	(4 218)						
Affectation								
Total des revenus autonomes	48 657	807	3 880	218	449	—	—	54 011
Revenus provenant d'entités du périmètre comptable			17 680	233			(17 913)	
Transferts du gouvernement fédéral	13 629		849	532			(277)	14 733
Total des revenus	62 286	807	22 409	983	449	—	(18 190)	68 744
DÉPENSES								
Santé et services sociaux	24 054		10 751	92		260	(9 741)	25 416
Éducation et culture	14 153		390	136		182	(416)	14 445
Économie et environnement	6 611		4 293	398			(3 164)	8 138
Soutien aux personnes et aux familles	5 370		1 149	4			(1 084)	5 439
Gouverne et justice	4 638		2 804	353			(2 203)	5 592
Total des dépenses de programmes	54 826	—	19 387	983	—	442	(16 608)	59 030
Service de la dette	7 021		2 625				(1 582)	8 064
Total des dépenses	61 847	—	22 012	983	—	442	(18 190)	67 094
SURPLUS(DÉFICIT) ANNUEL	439	807	397	—	449	(442)	—	1 650

- (1) Le Fonds consolidé du revenu inclut les sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement a droit d'allocation ainsi que les dépenses de l'Assemblée nationale, des personnes désignées par cette dernière, des ministères et des organismes, dirigés par un ministre, dont le budget est financé par des crédits alloués par l'Assemblée nationale. Ce secteur inclut également les activités du Fonds des services de santé.
- (2) Les entreprises du gouvernement constituent des entités juridiques distinctes investies des pouvoirs nécessaires pour mener des activités commerciales. La vente de leurs biens ou la prestation de leurs services s'adresse soit à des particuliers, soit à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement. Ainsi, les entreprises sont autonomes financièrement en ce sens que leurs revenus provenant de l'extérieur du périmètre comptable garantissent à eux seuls la poursuite de leurs activités et le remboursement de leurs dettes. Leurs comptes étant comptabilisés sur la base de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls leurs surplus nets de l'année financière sont présentés dans le tableau, déduction faite des dividendes versés au Fonds consolidé du revenu.
- (3) Les organismes et les fonds spéciaux dépendent en partie ou en totalité des ministères pour leur financement. Cependant, les organismes de ce secteur disposent d'un plus grand degré d'autonomie que ceux financés par des crédits budgétaires. En effet, bien que ces organismes relèvent aussi d'un ministre, les pouvoirs en matière de finances et de fonctionnement délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus. Pour leur part, les fonds spéciaux constituent des outils de gestion financière permettant, dans certaines situations, d'administrer les ressources allouées selon un mode de gestion différent de celui des ministères. Certains fonds tirent leur financement, en tout ou en partie, de la vente de biens ou services. Les résultats de ce secteur excluent les activités du Fonds des services de santé.
- (4) Un compte à fin déterminée est un mécanisme de gestion financière créé par décret du gouvernement en vertu de dispositions législatives. Il permet à un ministre de comptabiliser de façon distincte des sommes versées au Fonds consolidé du revenu par un tiers, en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin spécifique.

Informations sectorielles (suite)
 AU 31 MARS 2008

	2007							Résultats consolidés
	Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾	Entreprises du gouvernement ⁽²⁾	Organismes et fonds spéciaux ⁽³⁾	Comptes à fin déterminée ⁽⁴⁾	Fonds des générations ⁽⁵⁾	Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ⁽⁶⁾	Ajustements de consolidation ⁽⁷⁾	
REVENUS	(en millions de dollars)							
Impôt sur le revenu et les biens	28 311		549					28 860
Taxes à la consommation	12 651		200					12 851
Droits et permis	1 033		584					1 617
Revenus divers	1 440		2 147	176				3 763
Autres sources de revenus		6 216			84			6 300
Dividendes versés par les entreprises	4 442	(4 442)						
Affectation	(500)				500			
Total des revenus autonomes	47 377	1 774	3 480	176	584	—	—	53 391
Revenus provenant d'entités du périmètre comptable			16 386	195			(16 581)	—
Transferts du gouvernement fédéral	11 015		710	434			(189)	11 970
Total des revenus	58 392	1 774	20 576	805	584	—	(16 770)	65 361
DÉPENSES								
Santé et services sociaux	22 453		9 971	55		237	(8 934)	23 782
Éducation et culture	13 356		389	120		(18)	(408)	13 439
Économie et environnement	5 954		3 741	326			(2 642)	7 379
Soutien aux personnes et aux familles	5 192		1 130				(1 051)	5 271
Gouverne et justice	4 779		2 659	304			(2 321)	5 421
Total des dépenses de programmes	51 734	—	17 890	805	—	219	(15 356)	55 292
Service de la dette	7 039		2 451				(1 414)	8 076
Total des dépenses	58 773	—	20 341	805	—	219	(16 770)	63 368
SURPLUS(DÉFICIT) ANNUEL	(381)	1 774	235	—	584	(219)	—	1 993

(5) Le Fonds des générations, créé le 1^{er} janvier 2007, en vertu de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*, se distingue des autres fonds en raison de son affectation exclusive au remboursement de la dette du gouvernement.

(6) Les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation incluent les agences de la santé et des services sociaux, les établissements publics de santé et de services sociaux (centres hospitaliers, centres de santé et de services sociaux, centres de réadaptation, centres de protection de l'enfance et de la jeunesse), les commissions scolaires, les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) ainsi que l'Université du Québec et ses constituantes. Ces organismes, financés en grande partie par des crédits budgétaires, sont autonomes quant à leur prestation de services au public. Ils constituent des entités juridiques, investies des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour fournir un service public, dotées d'un conseil d'administration formé de représentants locaux élus ou désignés provenant du territoire ou du secteur desservi par l'organisme. De plus, la capacité du gouvernement de disposer de leurs actifs est assujettie à d'importantes restrictions. Leurs comptes étant comptabilisés sur la base de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls leurs surplus (déficits) nets de l'année financière sont présentés dans le tableau.

(7) Les ajustements de consolidation reposent sur l'élimination, lors de la préparation des états financiers consolidés, des opérations et des soldes réciproques entre entités de différents secteurs. En effet, les revenus et les charges de chaque secteur sont présentés antérieurement à ces éliminations. Cependant, lorsque les opérations et les soldes réciproques concernent des entités d'un même secteur, les écritures d'élimination sont faites avant la détermination des montants sectoriels.

